



HAL
open science

La nature sauvage urbaine au regard des citoyens : approche socio-spatiale. Application à trois villes de France

Laurène Coëtmeur

► **To cite this version:**

Laurène Coëtmeur. La nature sauvage urbaine au regard des citoyens : approche socio-spatiale. Application à trois villes de France. Sciences de l'Homme et Société. 2019. dumas-02880871

HAL Id: dumas-02880871

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02880871>

Submitted on 25 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

LA NATURE SAUVAGE URBAINE AU REGARD DES CITADINS :

APPROCHE SOCIO-SPATIALE

Application à trois villes de France

**LAURENE
COËTMEUR**

Mémoire de master 2 mention
aménagement et urbanisme

Spécialité : Dynamique Sociales
et Aménagement des TERitoires

Session 2019



**LA NATURE SAUVAGE URBAINE AU REGARD
DES CITADINS :**

APPROCHE SOCIO-SPATIALE

-

Application à trois villes de France

LAURENE COËTMEUR

Mémoire de master 2 mention aménagement et urbanisme

Spécialité : Dynamique Sociales et Aménagement des TERitoires

Session 2019

Mémoire réalisé sous la direction de LAURENCE LE DU-BLAYO, maître de conférence

« *Si on ne réfléchit pas à ce qu'est la nature dans la ville, on la condamne.* »

Gilles Clément¹

¹ CLEMENT, Gilles « *Jardins en mouvement, friches urbaines et mécanismes de a vie* ». in B. Lizet (dir.) *Sauvage dans la ville, de l'inventaire naturaliste à l'écologie urbaine*, Paris, Publications Scientifiques du Muséum National d'Histoire Naturelle, 1999, p. 169

RESUME

Les nouvelles politiques environnementales et d'aménagement du territoire incitent à reconsidérer la place de la végétation spontanée en ville, afin de développer la biodiversité urbaine et ainsi améliorer la qualité de vie des citoyens. La gestion différenciée des espaces verts a provoqué l'accroissement de la flore spontanée dans les parcs et jardins, mais également au sein de tous les autres espaces publics. Ces changements de modes d'entretien ne sont pas sans répercussion sur la perception des habitants concernant ce retour de la « nature sauvage » en ville. Beaucoup ont encore du mal à s'habituer à ce modèle de végétalisation de l'espace. Par conséquent, nous avons recherché quels différents facteurs s'avèreraient capables d'amener à l'acceptation de la végétation spontanée dans l'espace public, sur trois villes françaises : Rennes, Blois et Nuits-Saint-Georges. Ces terrains, aux caractéristiques très disparates, ont néanmoins un point commun pertinent pour notre étude : la mise en place d'une gestion différenciée des espaces publics. Cela permettra donc d'examiner les éléments influant la perception des citoyens, et en particulier de déterminer si celle-ci est fortement liée à la politique des communes en termes d'information et de communication. Les résultats présentés sont le produit d'une enquête quantitative par questionnaires effectués en ligne au sein des trois lieux d'études.

Mots clés : nature en ville, végétation spontanée, nature sauvage urbaine, perception, gestion différenciée, entretien, espace public

Index géographique : Rennes, Blois, Nuits-Saint-Georges

ABSTRACT

New environmental and land-use policies are trying to reconsider the place of spontaneous vegetation in cities, in order to develop urban biodiversity and improve quality of life of city dwellers. The differentiated management of green spaces leads to the increase of spontaneous flora in parks and garden, but also in every other public places. Our interviews show that these changes are not without any repercussions on the inhabitant's perception about "wild nature" in the city, and that it's hard for them to get used to this model of new urban vegetation. As a result, we tried to discover which factors could influence a better acceptance of spontaneous vegetation, or not, in the public spaces in three French cities: Rennes, Blois and Nuits-Saint-Georges. These territories present very disparate characteristics, but nevertheless one important shared policy: the establishment of a differentiated management of their public spaces. This will allow us to examine whether inhabitant's perception depends on the municipality's type of management and its characteristics. The results we present come from a quantitative questionnaire survey, carried out online through the three study sites.

Keywords : urban nature, spontaneous vegetation, urban wilderness, perception, differentiated management, maintenance, public space

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	6
INTRODUCTION GENERALE	7
QUATRE NOTIONS CLES DU MEMOIRE	10
PARTIE 1 : ARTICULATION DE LA NOTION DE « SAUVAGE » DU CONCEPT DE « GESTION DIFFERENCIEE»	14
1. Notion et perception de la « nature sauvage » : Approche par la psychologie environnementale.....	15
1.1. Du sauvage	18
1.1.1. L'émergence	18
1.1.2. Une culture urbaine de la nature	22
1.1.3. Une piste réflexive sur la notion de contrôlabilité de la nature spontanée dans les pratiques citadines : l'exemple du désherbage.....	23
1.1.4. L'influence des médias	28
1.1.5. Les différentes désignations de la « nature sauvage urbaine »	31
2.3. ... Au bien-être du citoyen.....	33
2.1.1. La présence des espaces verts en milieux urbains peut-elle être un élément du bien-être du citoyen ?.....	33
2.2.2. Un consensus social ?.....	37
2.3. ... Pour la biodiversité urbaine !	39
2.3.1. Quelle place pour le végétal en ville ?	39
2.3.2. Deux perceptions de la biodiversité urbaine à concilier	42
2.3.3. Quel moyen pour concilier ces perceptions de la nature ?	44
2.3.4. Les premières « plantes urbaines »	47
Conclusion	48

2. Perception et représentation affinée de la gestion différenciée.....	50
2.1. L'expression « gestion différenciée » : racine et nuance	50
2.2. La gestion à la cote	54
2.2.1. Une gestion alternative : Le « 0 phyto »	54
2.3. La gestion du bien-être	62
2.3.1. Nature, santé, bien-être ?.....	64
2.3.2. Cela suffit-il ?	65
2.3.3. Quelle nature en ville pour le bien-être du citoyen ?	66
2.4. La biodiversité pour « sauver la planète».....	67
2.4.1. Les facteurs de restauration pour la biodiversité urbaine	68
2.4.2. Avons-nous une sensibilité à la biodiversité ?	69
Conclusion	72

PARTIE 2 : ETUDE SUR LA PERCEPTION ET LA REPRESENTATION DE LA VEGETATION SPONTANEE URBAINE EN VILLE.....73

1. Problématique et hypothèses d'étude	74
2. Méthodologie et matériels	76
2.1. Préparation des observations	77
2.2. Construction du questionnaire	78
2.2.1. Le questionnaire	78
3. Récolte des données.....	81
3.1. Les observations : trois communes comme supports de l'enquête.....	81
3.1.1. Ville de Rennes : siège de la biodiversité	85
3.1.2. Ville de Blois - Ville d'art et d'Histoire.....	95
3.1.3. Nuits Saint Georges : Ville de l'œnotourisme	100

3.1.4.	Bilan des recherches et des observations	110
3.2.	Résultat de l'enquête	113
3.2.1.	Présentation de l'échantillon de l'enquête	113
3.2.2.	Perception et représentation de la végétation spontanée urbaine	115
3.2.2.	Limites et tolérances de la végétation urbaine	117
3.2.4.	Le zéro phyto	122
3.2.5.	Perception de la végétation spontanée urbaine, confrontée aux variables sociodémographiques et spatiales	124
3.3.	Synthèse	133
3.4.	Comparaison avec les résultats de d'autre enquête	137
4.	Limites et ouvertures	139
4.1.	Les limites de la recherche	139
4.2.	Biais identifiés	141
5.	Perspectives d'études	142
	CONCLUSION GENERALE	144
	BIBLIOGRAPHIE 147	
	TABLES DES FIGURES	153
	LISTE DES TABLEAUX	156
	ANNEXE	157

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont aidée et guidée lors de la rédaction de ce mémoire, résultant d'un travail de recherche.

Dans un premier temps ma Directrice de mémoire, Madame Laurence Le Du-Blayo, pour tout son soutien, sa disponibilité, ses remarques et conseils qui m'ont éclairée pour la construction de ce mémoire.

Je souhaite également remercier notre Directeur de Master DYSATER, Monsieur Yvon Le Caro, pour son suivi et ses encouragements tout au long de ces années universitaires.

Je ne saurais oublier ma famille pour le soutien qu'elle m'a apportée.

Dans un deuxième temps, Martine Etève, Maximilien Steindorsson et Marc Chaillet pour leurs relectures approfondies, leur disponibilité et leur soutien depuis le début de ma formation.

Ainsi que mes camarades de Master, qui ont été présents pour m'aider et me motiver.

Enfin, j'exprime ma gratitude envers les personnes qui ont accepté de répondre aux enquêtes, sans lesquelles ce mémoire de recherche n'aurait pu être rédigé.

INTRODUCTION GENERALE

« Les sciences de la ville, qu'elles soient sociales ou dites de l'ingénieur, ont longtemps considéré la nature comme ontologiquement hors champ, et il est probable que les sciences de la vie et de la terre se sont comportées symétriquement. Ce faisant, les scientifiques ont nourri des discours d'opposition radicale entre ville et nature, les uns au nom du triomphe de la technique et de la modernité dont la ville est matrice, sur la nature enfin domptée, les autres au nom de la catastrophe pertinemment engagée pour les mêmes raisons ».

Martin Vanier, 2003, p.87

L'évolution des relations entre l'Homme et la nature en milieu urbain est à la fois profonde, récente et encore mal connue. En outre, la ville a longtemps été perçue comme fortement opposée à la nature et à tous les dangers qu'elle dissimule. C'est en effet contre le naturel et les contrées vierges que se sont développées l'espèce humaine et les villes. On ressent donc, dans le sens commun, une antinomie fondamentale entre ces deux concepts.

Au prime abord, la notion de nature est complexe, difficilement saisissable. Elle renvoie à « *l'ensemble du monde physique considéré en dehors de l'Homme* ». Mais paradoxalement, c'est aussi le « *monde physique où vit l'Homme* » (**Dictionnaire Larousse**, 2010), et au sens large, la nature enveloppe l'Humanité.

En conséquence de leur développement exponentiel, les villes se sont écartées et même retirées de la nature, voulant s'éloigner de leur histoire elle-même.

On constate depuis 2008 que plus de la moitié de la population mondiale vit désormais dans

des villes². Légèrement inférieur à 30% en 1950, le taux d'urbanisation franchit en 2007 la « barre » des 50%. D'après les Nations Unies, il devrait se situer un peu au-dessus de 80 % en 2050 (F-H. JOURDAN, 2011)³.

Parallèlement, les scientifiques s'alarment de la perte croissante de la biodiversité et des conséquences imprévisibles des dérèglements climatiques sur nos territoires ; ils soulignent aussi l'ardente nécessité de changer notre regard, et d'appréhender autrement la nature dans les villes (Geoffrey GALAND, 2005). En effet, selon le rapport de l'Agence Européenne pour l'Environnement rendu public le 3 mars 2015, il est constaté que la majorité des espèces animales et végétales (60%) et de leurs habitats (77%), se trouvent « *dans un état de conservation défavorable* »⁴. Ainsi, en réaction, l'on voit poindre une « *demande sociale de la nature* »⁵ croissante, de la part des citoyens.

En conséquence, les politiques environnementales et d'aménagement du territoire essaient de répondre à tous ces enjeux (Jürgen H. BREUSTE, 2004). Le retour de la végétation spontanée est incité dans plusieurs agglomérations, promouvant un meilleur environnement et une sensibilisation des citoyens à la « nature sauvage urbaine ».

Donc une des facettes de la modernité s'accorde en effet au retour et au mouvement de la « nature en ville », à la défense d'une certaine spontanéité naturelle, longtemps combattue. Or comme précédemment dit, l'Urbain correspond au territoire contrôlé par l'Homme et par l'artificialisation ; le fait que l'on y découvre aujourd'hui une nature sauvage, inattendue et spontanée, implique des réactions divergentes.

Pourtant, a contrario, l'Homme profite à la fois de tous les bienfaits des écosystèmes naturels et économiques, et aspire depuis quelques années à une nouvelle forme de proximité de la nature. Il fait de son désir de nature, de préservation de son environnement et de qualité de vie, un élément de son bien-être.

Il s'agit donc bien aujourd'hui de réconcilier deux désirs de l'Homme : celui de l'urbanité né du désir « *de l'homme pour l'homme* » (Paul BAIROCH, 1985) et celui de la nature, penchants humains a priori inconciliables.

La France a pris en compte cette problématique tardivement, à la fin des années 2000, comparée aux pays d'Europe du Nord qui l'ont pris en considération 10 ans auparavant

² Référence au titre d'un article de la Population & sociétés : Bulletin mensuel d'information de l'institut National d'études démographiques, n°435, juin 2007

³ F-H. Jourdan. *Les 101 mots du développement durable à l'usage de tous*. Archibooks, Paris, 2011

⁴ Rapport 2015 de l'Agence européenne pour l'environnement, 3 mars 2015

⁵ Référence au titre d'un ouvrage du CERTU : E. Boutefeu. *La demande sociale de nature en ville*. Enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise, Éditions PUCA, CERTU, Lyon, 2005, 80

(**Françoise BOUSSIOUD-CORBIERE**, 1997 ; **Sébastien BONTHOUX** et al., 2014). Du fait de l'appropriation de plus en plus forte de la nature en ville, des projets de valorisation de la biodiversité sont mis en place pour lutter contre son déclin.

Le Grenelle de l'environnement en 2007, le plan Ecophyto en 2008 et 2015 et la loi Labbé mise en place concrètement en 2017, ont permis de préserver la biodiversité à l'échelle nationale ; mais également de promouvoir une gestion écologique des espaces publics (**Bernard REYGROBELLET**, 2007), qui prenne en compte l'augmentation du taux de végétalisation (**Gaëlle AGGERI**, 2010).

Malgré les différents projets mis en place, des réticences persistent parmi la population, qui reste peu familiarisée quant à l'idée d'observer la flore spontanée investir l'espace public, en conséquence de cette nouvelle gestion (**Gilbert CHAUVEL et E. ZADJIAN**, 2005).

La question qui se pose aujourd'hui est la suivante : quelles sont les perceptions et représentations de la « nature sauvage urbaine » dans l'espace public, depuis la mise en place de la gestion différenciée ? Et son corollaire : quels sont les moyens mis en place pour en faire évoluer les perceptions ?

Afin de répondre à ces questions, une étude croisée entre géographie et sociologie a été menée dans trois villes de France mettant en place une gestion différenciée. Ceci permettra d'appréhender la façon dont la population enquêtée perçoit et se représente la végétation spontanée dans le milieu urbain, et ainsi de mettre en lumière les différents facteurs d'appréciation ou de rejet.

QUATRE NOTIONS CLES DU MEMOIRE

Voici les notions qui ne seront pas définies et expliquées lors des différents chapitres de mon mémoire mais dont le cadrage est importante pour saisir les parties en question.

➤ La perception

La perception se fait à partir des mécanismes sensoriels (ouïe, vue, odorat ...) qui permettent de saisir plus ou moins bien un élément extérieur, un mot, une action au sens large. Ce mot provient du latin *perceptio* selon l'Académie Française, qui la définit comme « *l'action de saisir par l'esprit, la connaissance* » et l'effet de percevoir. Comme le rappellent **Dominique Schneuwly** et **Régis Caloz** (2010), chacun perçoit la réalité différemment. Ainsi, chaque individu, en observant un territoire, va en fournir une description ou une représentation différente. Cela peut notamment se matérialiser avec la géographie sensible ou encore les cartes sensibles. Sur un même espace entre hommes et femmes, enfants ou adultes, les représentations seront variables car leurs perceptions ne sont pas identiques.

Cependant, pour **Alain** (1920) « *la perception est plus que la simple sensation⁶* » et il ajoute

que « *c'est la sensation suivie de l'acte intellectuel qu'elle suscite immédiatement et par lequel elle est interprétée* ». Ce champ de la philosophie important est exploité depuis longtemps notamment par **Platon** avec l'allégorie de la caverne, avec ces ombres que les personnes finissent par croire réelles. Pour **Renaud Barbaras** (2009), « *le problème de la perception n'est autre que celui de notre rapport même à l'être* ». Pour lui, « *la chose perçue est le plus souvent confondue avec une collection de qualités sensibles ou rabattue sur l'objet intelligible : la perception est méconnue au profit de la sensation ou de l'intellection* ». La perception va permettre de

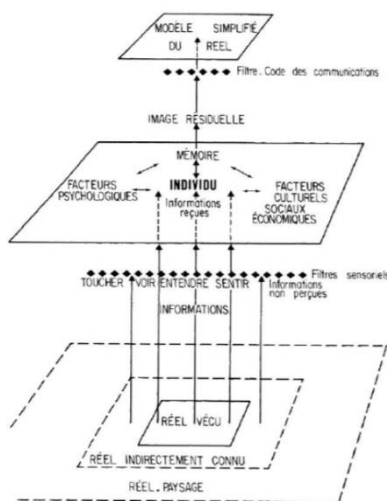


Figure 1 : Schéma de la perception de l'espace urbain – Antoine Bailly, 1974 (7 ?)

6 Alain. *Beaux-arts*. 1920, page 68

traiter les informations (ce que l'on reçoit, élabore ou interprète), pour arriver à les modaliser en un seul ensemble.

Antoine Bailly, dans son schéma, explique le processus de perception. On peut voir qu'il y a une interaction entre la réalité (espace réel) et ses significations symboliques construites par l'individu.

En partant du réel, l'individu se construit une image mentale de la réalité, grâce aux différents facteurs et filtres, ainsi qu'à ses sens. Ce qui fonde la réalité, qui constitue la représentation ou la perception de la réalité.

Il faut préciser que l'individu qui perçoit, accuse différentes déterminations provenant de ses émotions, des valeurs culturelles, de ses attentes, et des positions en critères sociodémographiques. Ces informations perçues par les individus contribuent aux comportements humains.

➤ La représentation

La représentation souligne étymologiquement « *l'action de replacer devant les yeux de quelqu'un* ». Il s'agit donc de rendre sensible quelque chose au moyen d'une figure, d'un symbole, d'un signe, d'un schéma, etc... Elle peut également être une image de la perception et mettre « *en jeu l'histoire de l'individu, son imagination, ses références, donc une composante socioculturelle* » (**Pascal BAUD, Serge BOURGEAT, Catherine BRAS**, 2013)

Denise Jodelet décrit les représentations sociales comme des « phénomènes complexes toujours activés et agissant sans la vie sociale ». Et **Antoine Bailly**, donne une place majoritaire aux modèles historiques importants qui agissent sur les facteurs culturels.

On voit donc deux déclinaisons de représentation : immatérielle (carte mentale) et matériel (photographie).

Elle peut être également individuelle ou collective. La représentation collective est l'effet d'un accord social relatif à la forme et au contenu à une idée générale considérée comme pertinente pour le collectif social corrélé (**Emile DURKHEIM**, 1987). Alors qu'une représentation individuelle peut être un sujet unique mais de nature collective et partagée, appartenant à un individu qui se rattache au collectif correspondant (**Serge MOSCOVICI**, 1976).

Dans le cadre de mon mémoire, nous nous intéresserons particulièrement à la représentation mentale (ou espace représenté) qui est une représentation que l'on se fait, par la pensée, les souvenirs d'une projection sensorielle, d'un concept ou d'une situation ; elle sert à interpréter l'information et à guider l'action (**Kévin LYNCH**, 1998).

➤ L'espace public

L'espace public à l'inverse de l'espace privé, est « *un espace ouvert à tous et consacré à la vie sociale des individus* » (**Pascal BAUD, Serge BOURGEAT, Catherine BRAS**, 2013). C'est un terme neutre mais à la fois polysémique qui va désigner un espace fictif (débat public) et matériel (interactions ou action sociale). En sociologie urbaine, il désigne un espace d'expérience et au renvoi d'interactions entre inconnus dans la ville. **Thierry Paquot** évoque « *un lieu du débat politique, de la confrontation des opinions [...]* ».

Le terme va même être utilisé pour désigner les lieux à caractère non bâti, comme le réseau viaire et les espaces verts. Nonobstant, le terme aujourd'hui s'impose aussi pour indiquer les lieux fréquentés par le public, comme les lieux privés ouverts au public (centre commercial, galerie marchande).

➤ La nature

Le concept de nature, que nous situons ici, dans sa vision occidentale, oppose la nature aux Hommes. La nature comprend l'ensemble des phénomènes naturels, elle est aussi un ensemble du réel, mais ôté de tout ce qui est artificiel.

Pour **Raphaël Mathevet**⁷ il y a la nature « *simple* » qui est spontanée et « *ne doit rien à l'homme* », et la nature culturelle qui est artificielle, qualifiée de « *nature surcomposée* », une nature qui dépend totalement de l'Homme.

Aristote⁸, décrit la nature de point de vue physique comme un « *principe et une cause de mouvement et de repos pour la chose en laquelle elle réside, par essence non par accident* » (**Félix RAVAISSON**, 1837).

Si l'on prend le point de vue ethnologique et anthropologique de **Claude Lévi-Strauss** « *La nature, c'est tout ce qui est en nous par hérédité biologique* », par opposition à la culture qui est issue de « *tout ce que nous tenons à la tradition externe* » (**Claude LEVI-STRAUSS**, 1969).

⁸ Physique, livre II, 192b, trad. Tricot, Paris, Les Belles-Lettres, p 59.

Enfin en géographie, la nature est la combinaison de trois entités : l'écologie, l'environnement et l'écosystème (**Françoise CHOAY, Pierre MERLIN**, 2015 : 499).

Nathalie Blanc, chercheuse en environnement, cite la définition du dictionnaire mais nuance l'expression de « nature en ville ». En effet, le terme empiète sur les représentations que la société a de la nature en ville ; par exemple comment savoir si un arbre planté et entretenu par l'Homme en ville, est un élément naturel ou non (**Nathalie BLANC**, 1998). Cependant, on retrouve une interrelation entre la nature et les sociétés humaine dans la convention de l'**UNESCO**⁹ de 2007 avec la définition qui a été donnée au patrimoine culturel immatériel. « *Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine* ». Ainsi la nature peut symboliser un support identitaire des communautés humaines, à travers la culture.

⁹ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

**PARTIE 1 : ARTICULATION DE LA NOTION DE
« SAUVAGE » DU CONCEPT DE « GESTION DIFFERENCIEE»**



1. Notion et perception de la « nature sauvage » : Approche par la psychologie environnementale

La perception de la nature peut être appréhendée selon différentes représentations disciplinaires. Selon le paradigme constructiviste, le milieu environnant est un produit construit de la conscience humaine ; cette perception ne peut être construite sans que l'individu n'y appose un certain jugement. En effet au sens neurobiologique, le système nerveux n'entre pas en contact avec le milieu extérieur, par conséquent la conscience humaine peut être décrite comme « *autopoietic in the sense of self-constituting*¹⁰ » (Olaf KÜHNE, 2012).

L'expérience de vie et les interactions sociales sont constitutives de l'auto-construction des perceptions humaines ; pour exemple le paysage ne peut avoir de valeur que s'il est socialement construit, ce qui en fait donc un objet socialement construit. Puis entre en vigueur le sensoriel ; les sens permettent d'appréhender les objets qui nous entourent et de les décrire en tant qu'objets connus de nos expériences individuelles.

Enfin, la différence en matière de connaissance du paysage découle d'une différenciation sociale : la culture, le milieu social, les expériences passées. Les interprétations et les perceptions du milieu environnant dépendent largement des individus. En raison de ces variations interprétatives, le milieu environnant peut être soumis à différentes significations assignées, à différentes formes de pratiques sociales. La nature est donc le fruit d'une combinaison de facteurs subjectifs et des perceptions assignées qui sont socialement pré conditionnés. Ainsi la perception de la nature est « *the result of a long chain of translations. The use of this transformation is a yield of compatibility, standardisation, text, account, circulation, and relative universality*¹¹ » (Bruno LATOUR. 1999) ». L'objet nature a un caractère universel au sens où il évoque chez chacun la même projection spatiale ; ce sont les interprétations et les significations faites de la nature qui diffèrent selon les individus. (Olaf KÜHNE, 2012).

10 « L'autopoïèse au sens de se constituer soi-même »

11 « le résultat d'une longue chaîne de traductions. L'utilisation de cette transformation produit un rendement en termes de compatibilité, normalisation, texte, compte, diffusion et universalité relative. »

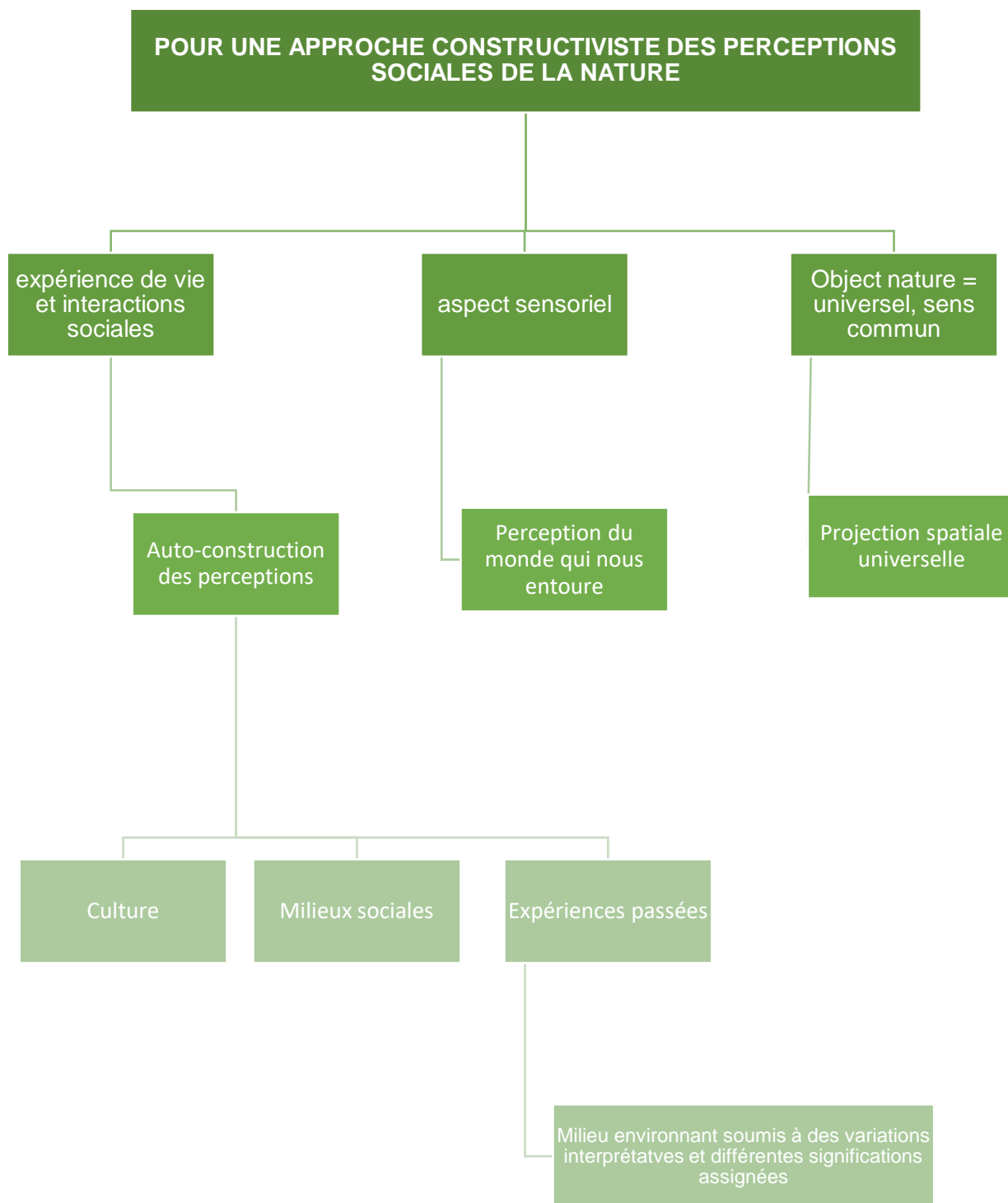


Figure 3 : Résumé de l'approche constructiviste des perceptions sociales de la nature

Figure 4 : Résumé de l'approche constructiviste des perceptions sociales de la nature

1.1. Du sauvage ...

1.1.1. L'émergence

La notion de sauvage est un terme qui renvoie à la terminologie scientifique ; il permet de passer outre l'idée de nature, et d'associer celle de spontané, de désordre. Le sauvage correspond à « *ce qui pousse naturellement sans être cultivé* » (Larousse, 2018), à « *ce qui n'a pas été modifié par l'action de l'Homme* » (Le Robert, 2015). Cette expression aujourd'hui a un double sens : à la fois dépréciatif, le sauvage pouvant être reconnu comme ce qui ne suit pas les règles, ce qui est illégal ; et également valorisé, associant la nature et la liberté. Le terme renvoie donc lui-même à la coexistence de la biodiversité urbaine, à la fois un sauvage mythique et valorisé, associé à l'histoire de l'être humain, voire au Jardin des Délices (Jérôme BOSCH, 1515)¹², et un sauvage dévalorisant et même dangereux.

Le terme est employé jusqu'au XVI^e siècle à une période où l'Homme était primitif¹³. Il est ensuite valorisé à partir du XVI^e siècle par Michel de Montaigne, avec le mythe du « *bon sauvage* ». Au sens figuré, le terme peut indiquer une personne grossière, brutale, inhumaine.

Paul Arnould, évoque la notion de *wilderness*, terminologie nord-américaine, qui fait référence au « sauvage », à « l'Eden », à la « naturalité ». Elle évoque l'idée de vaste étendue de terres vierges. Cette notion s'est fondée sur une culture coloniale européenne ; elle est aujourd'hui omniprésente dans les débats et notamment en référence au nouveau paradigme du patrimoine naturel à conserver. Cette idée de *wilderness* peut être également reprise pour appréhender les représentations sociales contemporaines de la nature en ville. En effet, « *que la nature soit associée au désordre et au chaos est intimement lié à la conception très ordonnée des espaces que les êtres humains mettent en valeur.* » (Paul ARNOULD, Éric GLON, 2006, p.231) ; cela renvoie aux terminologies usuelles d'artifice et de naturel. Cette notion évoque « *la nature protégée ou quasiment vide d'hommes, aux vastes étendues qui semblent peu ou pas exploitées, contrastant avec des espaces totalement artificialisés* » (Ibidem, p.234). C'est ce qui est relevé lors d'une enquête exploratoire faite sur les représentations et pratiques de la nature chez les citadins de la Z.U.P. sud de Rennes en 2002 ; la nature « sauvage » est contrastée avec celle de la ville ; il est clairement explicité par les usagers que la nature en ville (parcs, jardins) est une nature artificielle, sans que ces perceptions de la nature en ville ne soient entachées par des conceptions purement négatives ; elles sont toutefois catégorisées par la contraction entre ce qui est du domaine de

¹² *Visions de l'au-delà* : les panneaux du Jardin d'Éden et de L'Ascension des élus, composant le diptyque dit du Chemin du paradis (vers 1505-1515)

¹³ LITTRE Emille. *Dictionnaire de la langue française*, Gallimard, Hachette, 1964

l'artificialisation, de la domestication par l'homme et ce qui se réfère à la nature dite sauvage. « *La représentation sociale dominante est donc bien que, dans ses formes majeures, la nature n'est pas présente en ville, qu'il faut se déplacer pour la trouver à la campagne, en milieu rural, en montagne ou au bord de la mer. Les « espaces verts », les « jardins publics », les parcs et les zoos, tout ce qui est introduit artificiellement en ville, ne font pas partie de la nature.* » (Mathieu Nicole, 2002, p. 171).

François Terrasson aborde la concordance collective des sociétés à la nature sauvage. Il nous apporte une vision psychanalytique de la nature « sauvage », dans le monde Occidental et énumère les différentes manières dont la nature est traitée selon les sociétés. Il explique dans son ouvrage « La Peur de la nature », que la nature effraie, du moins la « *nature extrême* », « *telle qu'elle fonctionne elle-même* », car elle est souvent vue comme un accord que l'homme invente entre elle et son propre esprit. Il est rassuré et apaisé par la nature maîtrisée et organisée. Or, « *l'homme a tendance à détruire ce qui lui fait peur, ce qu'il sent étranger* », à demander plus d'aménagements adaptés à tous les différents individus : « *La Nature c'est ce qui marche sans nous, ce qui fonctionne sans intervention, ce qui ne dépend pas de notre volonté* ». Selon cette définition, la nature n'est pas seulement physique, mais c'est tout ce qui s'évade de notre contrôle, de notre volonté. Il est observé entre autre que notre société rejette tout ce qu'elle ne contrôle pas. Et la nature en fait pleinement partie, au vu de la méfiance que l'Homme peut avoir envers elle. Mais il y a une catégorie « *qui, sans renoncer à modifier le milieu, ont choisi la coopération, l'équilibre. Les premières sont fières de leurs terres nues et infinies, les deuxièmes sont attachées sentimentalement à leurs chemins et à leurs bois. Ce sont les premières qui sont en train de gagner.* » (François TERRASSON, 1997). Il apporte une vision psychanalytique de la nature « sauvage » dans le monde Occidental.

In fine, les perceptions et les interprétations faites de la nature sont individuelles. Elles dépendent largement des expériences passées, de la culture etc... Cependant, la projection spatiale des perceptions sociales de la nature est universelle. Par ajout, il existe une dichotomie entre les représentations de la nature ; elle est caractérisée par la contradiction entre ce qui fait état de nature sauvage (no man's land, wilderness etc...) et ce qui fait état de nature créée par l'Homme (parcs, jardins etc...). Cet imaginaire collectif se dépeint dans les conceptions médiatiques de la nature. Ainsi, selon **Gaëlle Aggeri**, il existe une confusion dans le langage courant, notamment en ce qui concerne la terminologie de la « nature sauvage » ; en effet « *le même terme désigne la nature vierge disparue, le paysage intentionnel reconstruit selon l'idée contemporaine du sauvage, la nature fragmentée spontanée et involontaire dans un territoire planifié et l'esthétique volontaire des formes naturelles.* » (Gaëlle AGGERI, 2004, pp.34).

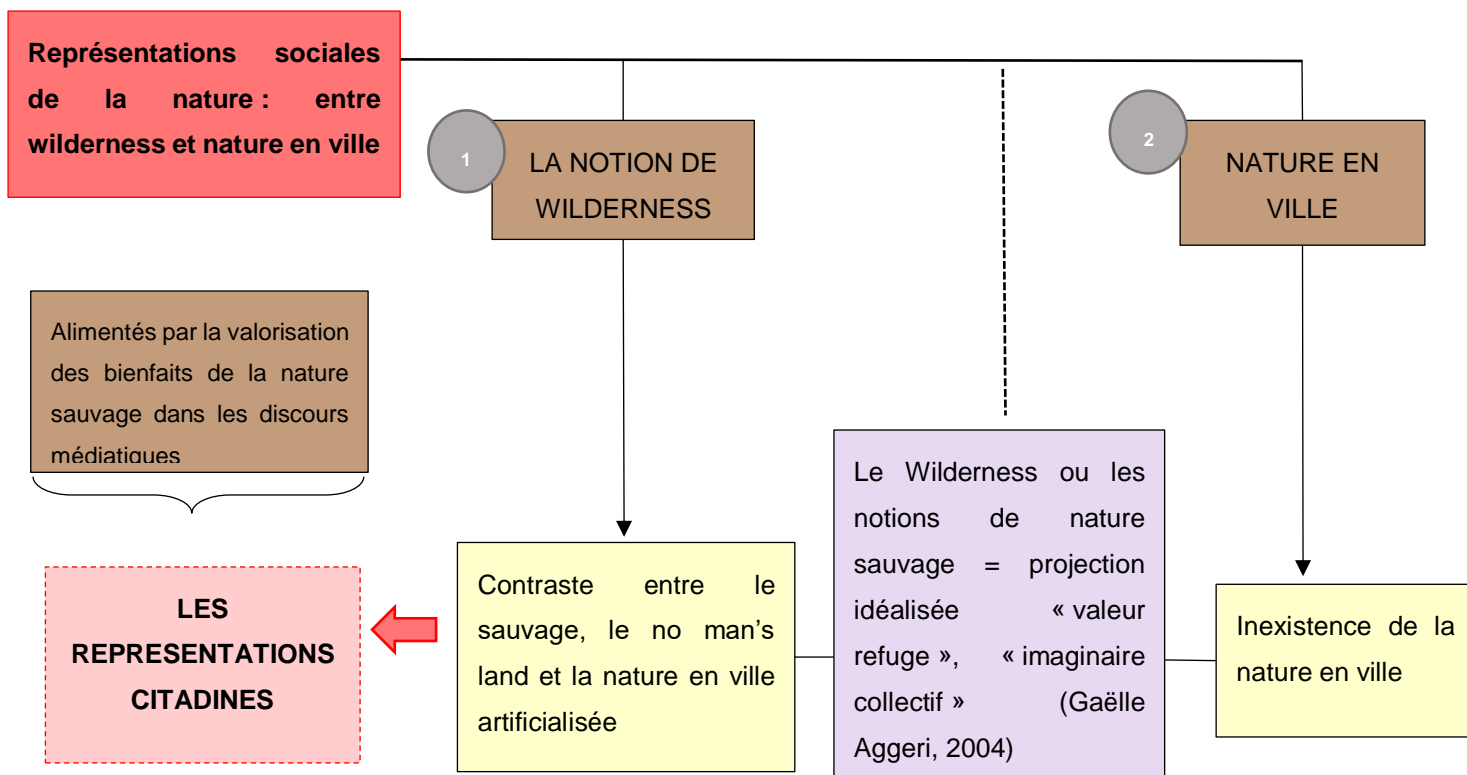


Figure 6 : Schéma des représentations sociales de la nature entre wilderness et nature en ville

Figure 7 : Schéma des représentations sociales de la nature entre wilderness et nature en ville

En ville, le peu de nature spontanée présente a une perception négative, depuis le XIX^e siècle : elle est perçue comme une menace pour les biens et la santé des citadins. La ville se présente elle, comme une construction bridant la nature¹⁴.

Le paysage a évolué sans parler de nature « sauvage », mais plutôt vers une nature « civilisée ». Vu comme une expression culturelle intime, l'art des jardins se développe, avec une structure architecturale et une végétation organisée. Et surtout il rejette toute forme de spontanéité en dehors du périmètre urbain. La spontanéité a été combattue par les défenseurs de l'hygiénisme et leur volonté de désinfecter la ville, en évitant tout contact entre les citadins et la nature « dangereuse ».

Nous avons vu le sens que le mot sauvage désignait, ce qui n'a pas été modifié par l'Homme. Les scientifiques reconnaissent que l'espace sauvage n'existe que par l'absence de l'Homme.

¹⁴ PAQUOT, Thierry, op. cit. Philosophie de l'environnement et milieux urbains, La découverte, Paris, 2010

Mais les chercheurs écologues, qui ont étudié les milieux urbains, ont un tout autre sens du sauvage, qui représente la nature spontanée.

Egalement, nous avons relevé que la définition de « sauvage », dans les dictionnaires spécialisés, montre que l'usage du mot justifie donc des variations ultimes d'acceptations selon les codes et le contexte culturel, en donnant un caractère négatif au sens propre et figuré.

Aujourd'hui, le terme désigne avant tout la spontanéité, jugée valorisante pour la société. Il est employé favorablement par **Josette Rebove** et **Alain Rey**, pour caractériser ce qui est « *fondé sur la nature, imposé par la nature en tant que principe ou ce qui correspond à l'ordre habituel, est considéré comme un reflet de l'ordre de la nature* »¹⁵. Mais il se distingue aussi du mot « naturel » qui montre avant tout l'instinct et le spontané, réputé favorable à la société. On comprend qu'il y a une mise en avant de la nature dans la ville, qui adhère doucement dans une évolution profonde. L'enchaînement des nombreux courants n'a pas aidé à conforter ces acquis.

Pour résumer, différents types de rapports humains ont émergé au long des siècles face au *sauvage* :

- Nature sauvage rejetée et fuie par les citadins jusqu'au XVIIIe siècle : considérée comme un territoire non esthétique et social.
- Le sauvage idéal à partir du XVIIIe siècle : un sauvage accompagné par une intervention humaine et une mise en scène selon des règles.
- XIXe siècle, la nature sauvage, un territoire vierge : l'espace sauvage est reconnu comme esthétique et biologique sans artifice sur le terrain.
- Fin XXe siècle, un imaginaire collectif : la société n'identifie plus de véritable territoire sauvage. Elle est plus respectée, soumise à une nature bienveillante, comme rôle de biodiversité.

¹⁵ REBOVE, Josette et REY, Alain. *Le nouveau petit Robert, version électronique*, dictionnaire analogique et alphabétique de la langue française, Paris, 1996.

1.1.2. Une culture urbaine de la nature

Selon **Nicole Mathieu** « *La culture urbaine de la Nature serait caractérisée par le refus de désigner comme fait de nature le vivant et le naturel présents en milieu urbain.* » (**Nicole MATHIEU**, 2002, p.170). Comme relaté précédemment, dans les représentations citadines, la nature n'existe pas en ville. La nature artificialisée devient donc le cadre normatif du tout social. Les représentations relatives à l'espèce « sauvage » et notamment les espèces considérées comme invasives sont perçues par la plupart des usagers comme ne relevant pas de la nature et ne représentant « rien ».

Ainsi, c'est au travers d'une enquête réalisée dans une ZUP au sud de Rennes, sur les pratiques de désinsectisation de la blatte, que les représentations et les perceptions de l'inexistence du vivant en ville se matérialisent. En effet, l'auteur distingue trois types d'usagers et ce, fondé sur les différentes représentations en milieu urbain (*ibidem*):

- La première culture est appelée culture phobique/idéaliste : cette catégorie sociale est née en ville ; elle est souvent issue de familles modestes, avec une « *survalorisation de la nature dans un ailleurs beau et harmonieux, méconnaissance des logiques et des fonctionnements du vivant végétal et animal, faible «conscience écologique», sentiment de fatalité par rapport aux problèmes, équivalence entre mal-être et modes d'habiter urbains, décalage maximum entre l'imaginaire et la sensibilité, d'une part, les comportements et la conscience de l'effectivité pratique d'autre part.* »

- La deuxième est la culture urbano-rurale : elle présente quasiment les mêmes caractéristiques que la catégorie précédente ; elle est généralement issue d'individus de milieu rural « soit par leur appartenance à une famille d'agriculteurs, soit parce qu'ils sont nés dans une commune rurale, soit parce que leur logement antérieur était « *à la campagne*» souvent *en maison individuelle.* ». A la différence du groupe précédent, ils sont plus tolérants envers les espèces invasives.

- Le troisième est la culture réaliste : « Les urbains qui relèvent de cette culture de la nature se donnent les moyens de «connaître» la blatte comme une espèce animale, soit en posant des questions aux écologues chargés de l'expérimentation des moyens d'améliorer la désinsectisation, soit en observant systématiquement le comportement de ces «occupants» de leur appartement, soit même en cherchant des informations dans une encyclopédie par exemple ».

L'auteur admet une réserve quant à la typologie présentée : elle insiste sur le fait que les études à cet égard doivent être réinvesties pour véritablement comprendre la dichotomie contemporaine entre les discours écologiques et les pratiques quotidiennes citadines. Elle rajoute à cela que la prise en compte de cette typologie dans d'autres aires culturelles européennes, ou dans les différents modes d'habiter (rural/urbain) ne saurait s'imposer comme le fondement universel des représentations citadines de la nature. (*Ibidem*)

Ainsi, la prise en compte d'une culture urbaine en ville ne saurait être délaissée, tant les études scientifiques faites sur les représentations citadines de la nature spontanée en ville corrént avec ce paradigme. Cependant, il est important de ne pas en faire un concept généralisant et universel.

1.1.3. Une piste réflexive sur la notion de contrôlabilité de la nature spontanée dans les pratiques citadines : l'exemple du désherbage.

Aujourd'hui, la nature en ville commence à être acceptée comme élément naturel. Elle devient même une obligation de notre société et dans les politiques urbaines, elle n'est plus un simple objet esthétique. Mais nous parlons encore de nature plus ou moins maîtrisée et localisée. Dans les espaces publics, les « mauvaises herbes », adventices ou encore flore spontanée, ont du mal à trouver leur place, constamment contrôlées par l'Homme, malgré son « sauvage construit ».

Les représentations de la nature sauvage en ville sont quasi unanimes ; elles reflètent l'avènement d'un désordre urbain et parallèlement un ailleurs qui n'est pas urbain. Nous tenterons à cette occasion d'élaborer une tout autre approche, pour comprendre les facteurs causals qui peuvent entraîner de telles représentations citadines de la nature spontanée. Cette analyse sera le fruit d'une jonction entre la psychologie environnementale et les autres études vues précédemment. A noter que cette approche peut être réfutée : elle fera office de proposition d'étude et de piste réflexive.

Nous tenterons d'élaborer un rapprochement entre le paradigme de contrôle en psychologie environnementale et les représentations citadines de la nature spontanée en ville. Pour commencer, nous partons de l'hypothèse qu'un contrôle institutionnel et policé de la nature en ville est effectué et qu'il est ou / est devenu le cadre normatif du tout social. De plus, puisqu'il est devenu l'ordre des choses, de la quotidienneté, l'apparition de la nature sauvage en ville est donc perçue comme la friction, la transgression de cette quotidienneté, de cet ordre urbain

que l'on peut expressément considérer comme la construction sociale des perceptions et des représentations de la nature sauvage en ville. De même, ces représentations socialement construites, plus ou moins négatives du sauvage en ville, peuvent être rattachées au désir/besoin de contrôlabilité, matérialisé par des pratiques et des comportements urbains spécifiques.

Notons par ailleurs, que la notion de contrôle en psychologie environnementale n'a été traitée qu'à l'égard d'études faites sur le bruit et sur la densité ; nous essayerons cependant de la rallier à nos hypothèses.

Selon une étude réalisée sur le contrôle social et la nature en ville, élaborée par **Isabelle Hajek, Philippe Hamman, Jean-Pierre Lévy** en 2015, ce qui peut être présenté comme le socle commun des interactions entre ville et nature relève d'une part des dynamiques naturelles qui dépendent largement des conditions climatiques, de l'écosystème etc... et qui continuent d'évoluer, et d'autre part des dynamiques sociales qui interagissent avec la nature aux moyens de pratiques sociales (aménagement, préservations...). Le fondement relève des « *conditions socio-économiques et techniques* », pour lequel dans le contexte de la société occidentale « *la densité et la capacité technique font que ce sont les dynamiques sociales qui influencent largement l'état de la nature* ». (**Isabelle HAJEK, Philippe HAMMAN, Jean-Pierre LEVY**, 2015, p. 86)

Cet état de nature est largement influencé par les processus sociaux. Ainsi, la nature dans la ville peut prendre des aspects différents, selon l'attention et les techniques employées à son égard : la première est la nature « *socio spontanée* », sur laquelle les institutions n'ont peu ou pas d'emprise : « *il s'agit typiquement de la nature des intérieurs ou des jardins des particuliers* » ; la deuxième est la nature institutionnelle mise en place par les instances publiques, comme par exemple les jardins ou les parcs publics ; ces pratiques se sont instaurées sur un temps long. La nature est appropriée et fait office de nature « officielle ». Cette tendance de contrôle de la nature est inscrite dans « *une (volonté) d'emprise humaine de plus en plus forte.* ». Selon **J-P Dolle** (1999) « *la terre est recouverte par le rationnel technico-scientifique et le monde est placé sous la loi de l'affairement, la mobilisation de toutes les ressources, de toutes les énergies en vue de la production et de la transformation* ». La nature dans ce monde d'artefact, se réduit, comme le dit **Kant**, à « *un système de phénomènes soumis à des lois* ». (**Ibidem**, pp. 92). Cette tendance au contrôle peut être traduite par la « *nécessité [pour chaque être humain] d'être efficace, et donc de contrôler son environnement* » (**Gabriel MOSER**, 2009).

La nature en ville est par essence le produit de processus sociaux ; elle possède une valeur intrinsèque, chargée d'une histoire, d'un passé avec une évolution progressive sur un temps

long, dans un contexte socio-économique occidental. Les représentations sociales de la nature en ville se sont donc forgées sur un temps long ; elles semblent d'emblée policées par ce contrôle institutionnel de la nature. Ainsi, « *la nature que tolère ou affectionne la société occidentale est une nature largement contrôlée, maîtrisée, policée voire aseptisée dans laquelle les risques réels ou supposés doivent être réduits au minimum* » (**Isabelle HAJEK, Philippe HAMMAN, Jean-Pierre LEVY**, 2015, pp.92). L'effet de contrôle sur la nature ne laisse pas de place à l'imprévisible ou au hasard. Ainsi, il est avéré en psychologie environnementale que « *l'existence d'un contrôle effectif ou perçu sur les conditions environnementales réduit significativement leur impact aversif* » (**Gabriel MOSER**, 2009).

En outre, comme relaté précédemment, la nature spontanée est moins tolérable : elle interfère comme une transgression de l'ordre normatif des choses. C'est de cette aversion pour la nature spontanée que nous pouvons constater l'émergence de pratiques urbaines. Et c'est dans ces pratiques qu'apparaît la notion de contrôlabilité. Nous prendrons l'exemple des pratiques du désherbage en milieu urbain.

La contrôlabilité est définie comme « *la probabilité subjective que la situation soit modifiable par la meilleure réaction possible pour l'individu* » (**Ibidem**). Ainsi, plus l'individu aura le sentiment de pouvoir contrôler son environnement, plus il aura la capacité d'adapter ces comportements ; c'est « *la perception par l'individu du contrôle qu'il peut exercer qui détermine sa réaction aux conditions environnementales* » (**Ibid**). Ainsi, le contrôle des individus sur leur environnement dépend largement de la manière dont sont perçus les effets aversifs et éventuels d'une situation. Dans le cas ici présent, la nature sauvage est une nature invasive et non tolérée ; et la présence de cette nature ne rentre pas dans les catégories policées de ce qui fait état de « Nature » dans la ville. Aussi, soulignons-le, la prise de contrôle de la nature spontanée par la pratique du désherbage des mauvaises herbes n'est effective que si les représentations sociales corrélient avec ce sentiment d'aversion. Par exemple, partons de l'hypothèse que les mauvaises herbes incarnent la bienfaisance dans les représentations citadines, dans ce cas les pratiques sociales, et donc le contrôle citadin, auraient été orientés différemment. Ainsi, les représentations sociales orientent les pratiques et les comportements des individus ; l'effet de contrôle est donc perçu différemment selon les types de projections sociales du milieu environnant.

Par ailleurs, le sentiment de contrôle est intimement lié à la présence d'un risque potentiel. Dans une enquête réalisée sur les « mauvaises herbes » et sur la perception citadine, il a été révélé que les plantes adventices sont perçues comme relevant d'une « nature hostile »

pouvant y « *loger des animaux dangereux, des vipères, des rats* ». Les sentiments d'insécurité et de peur de la nature sont expressément évoqués par les usagers (**Marie-Jo MENOZZI**, 2007, p.15) ; ce qui peut être intimement associé au sentiment d'incertitude et à la notion de risque. La prise de décision entre en vigueur. Le contrôle sur la nature spontanée peut être perçu comme l'émanation d'un sentiment d'incertitude et donc s'ensuit une prise de décision qui prend effet au travers de la pratique du désherbage en ville.

In fine, nous insistons sur le caractère réflexif de cette approche : elle peut être une piste insoupçonnée sur la manière dont peuvent être appréhendées les pratiques sociales. Mais aussi nous n'en faisons en aucun cas une approche généralisante, tant les causes psychosociales des pratiques sociales peuvent être larges et vastes et dépendent largement des conceptions disciplinaires en la matière.

Une piste réflexive sur la notion de contrôlabilité sur la nature spontanée dans les pratiques citadines : L'EXEMPLE DU DESHERBAGE EN VILLE

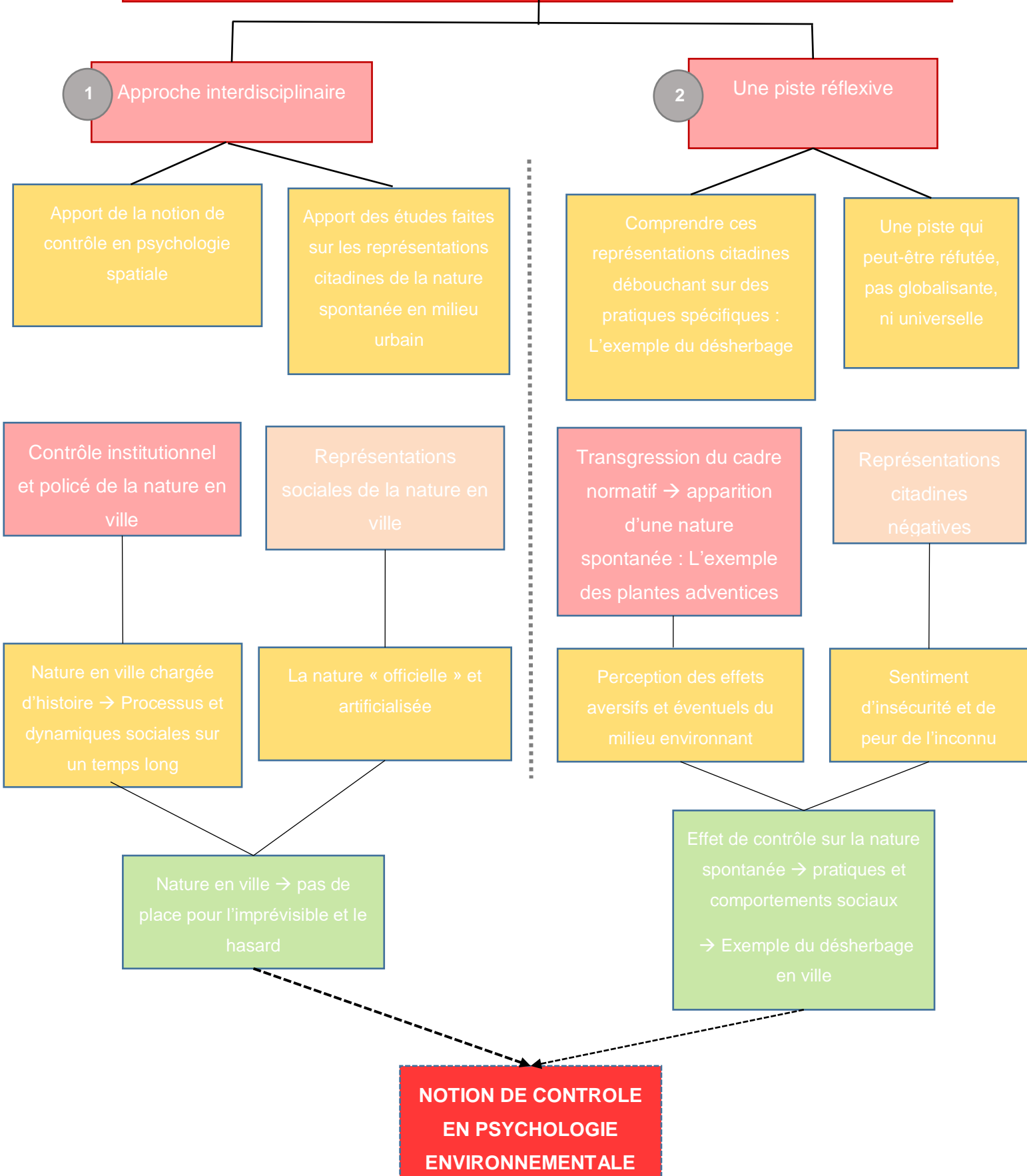


Figure 9 : Schéma sur la piste réflexive sur la notion de contrôlabilité sur la nature spontanée dans les pratiques citadines

1.1.4. L'influence des médias

Afin d'analyser les messages envoyés sur la flore spontanée en ville par les médias, qui doivent jouer un rôle dans la perception de celle-ci, nous allons comparer 4 supports de diffusion qui traitent du même sujet : La flore spontanée dans l'espace public.

- Métropolitiques (Social, politique, scientifique) : Lise Bourdeau-Lepage, Nature(s) en ville, Metropolitiques, 23 mars 2013,
- Le Monde (journal quotidien) : Angela Bolis, Quand Paris s'ensauvage « Dernière chance pour la biodiversité », Le Monde, 29 septembre 2016
- Espace-science (scientifique) : Maryse Chabalier, Les plantes font le trottoir, espace-sciences.org, 2012
- Revue géographique des pays méditerranéens (écologie/sociologie) : Audrey Marco, Marie-Jo Menozzi, Sébastien Léonard, Damien Provendier et Valérie Bertaudière-Montès, Nature sauvage pour une nouvelle qualité de vie, Méditerranée, 2014/2 (n°123), Presses universitaires de Provence, 2014

Premièrement, ils sont en accord sur le fait que la ville a longtemps été opposée à la nature, et que désormais les politiques ont évolué, recherchant de nouvelles manières de cohabiter en répondant aux enjeux du développement durable, à la préservation de la biodiversité.

- Metropolitiques : « *Longtemps opposées, la nature et la ville recherchent aujourd'hui une nouvelle manière de coexister* ».
- Le Monde : « *en France, la ville, longtemps pensée comme l'antithèse du milieu naturel est devenue un lieu incontournable de la reconquête de la biodiversité* »
- Espace-Science : « *Après des années de guerre contre les mauvaises herbes, le maintien des plantes spontanées en ville n'a pas été facile* »
- Revue géographique des pays méditerranéens : « *Historiquement, les villes n'ont cessé de se construire en opposition avec la nature, conduisant à une diminution et une fragmentation des habitats semi-naturels ainsi qu'à une artificialisation des milieux [...] elles tentent aujourd'hui de répondre aux enjeux du développement durable, à la préservation de la biodiversité et à une demande sociale croissante de nature en ville* ».

Nous trouvons différents synonymes de végétation spontanée selon les articles :

- Metropolitiques : « *La nature “sauvage”* »,
- Le Monde : “ *les herbes folles*”
- Espace science : “*Mauvaises Herbes*”
- Revue géographique des pays méditerranéens : “*fleur sauvage*”, “*végétation spontanée*”

Nous pouvons retrouver ces différents synonymes également dans les grands titres de différents journaux :



Figure 15 : Journal Le Berry Républicain – [publié le 18/04/2017]

Figure 16 : Magazine Plante & Cité – [distribué le 05/2015] Figure 17 : Journal Le Berry Républicain – [publié le 18/04/2017]



Figure 12 : Journal La Dépêche – [publié le 03/09/2018]

Figure 13 : Journal Le Berry Républicain – [publié le 18/04/2017] Figure 14 : Journal La Dépêche – [publié le 03/09/2018]



1
AVRIL 2015

Plante & Cité
Ingénierie de la nature en ville

Figure 18 : Magazine Plante & Cité – [distribué le 05/2015]

Figure 19 : Journal Nouvelle République [publié le 07/06/2017] Figure 20 : Magazine Plante & Cité – [distribué le 05/2015]

la Nouvelle République.fr
Mauvaises herbes en ville : l'affaire de tous ?



Publié le 07/06/2017 à 05:35 | Mis à jour le 07/08/2017 à 05:56
Une matinée de désherbage manuel pour les conseillers municipaux qui espèrent inciter les habitants à participer à l'entretien des trottoirs.

Figure 21 : Journal Nouvelle République [publié le 07/06/2017]

Figure 22 : Résultats scientifiques sur les bienfaits du végétal en ville [Réalisé par Sandrine Manusset - Environnement et société] 2010 Figure 23 : Journal Nouvelle République [publié le 07/06/2017]

Il est difficile de comprendre ce qu'ils entendent par « nature sauvage », mais ils la définissent souvent comme une nature autonome.

- Métropolitique : « La nature symbolise alors dans l'imaginaire des hommes la liberté et la beauté [...] qui peut se définir comme l'ensemble des éléments (végétaux et animaux) qui n'ont pas été transformés par l'Homme et qui sont préexistants à lui, et elle a été un espace hostile qu'il s'agissait de dompter »

- Le Monde : “Bref, la nature en ville – nature cosmétique, nature comestible, nature conviviale – laisse de plus en plus de champ à une nature sauvage, plus spontanée, diverse et autonome.”

- Espace-science : « La nature est tout ce qui est spontané, sans intervention de l'homme »

Ainsi, les perceptions et représentations peuvent être également influencées par les médias et ce qu'ils représentent.

1.1.5. Les différentes désignations de la « nature sauvage urbaine »

Nous avons noté lors de nos différentes lectures de nombreux termes désignant la « nature sauvage » en ville, comme « mauvaise herbe », « plantes adventices », « flore envahissante » ou « végétation spontanée ». Ces différentes évocations vont dépendre de l'approche que l'on a envers cette plante.

Le terme flore spontanée est souvent retrouvé dans les revues scientifiques. Elle est définie comme une « *flore qui s'implante et croît sans intervention humaine sur un site, la végétation spontanée concerne les rebords des routes, les friches, les fossés, les bords de chemins, les lisières des haies et tous espaces délaissés* »¹⁶. (Marie-Jo MENOZZI, 2018). Elle est vue comme ambivalente et en opposition à la flore cultivée. C'est un terme souvent utilisé par les personnes étudiant ces plantes.

Mais nous retrouvons également d'autres termes à connotation négative, comme plante adventive, qui est un terme représentant souvent des « *espèces étrangères à une flore et qui y ont été introduites* »¹⁷. C'est une plante indésirable à l'endroit où elle se trouve (Damien PROVENDIER, Caroline GUTLEBEN, 2009). Ou plus répandu, le terme de « mauvaise herbe », qui autrefois, les « mauvaises herbes » ou « herbes au mal », signifiait les herbes qui soignent les maux et les maladies. Ceci s'est ensuite transformé en « *malesherbes* », puis a dérivé vers « mauvaises herbes », dont le sens est désormais néfaste. Elle a été définie par Jack Rodney Harlan en 1987 comme une plante n'étant pas à sa place, faisant préjudice aux cultures agricoles. Marie-Jo Menozzi, rajoute également qu'elle revêt la même définition que la saleté et qu'elle nuit à la qualité attendue des espaces publics (2007). Cette expression a souvent été étudiée par les sociologues, sur les points de vue que l'Homme pouvait porter à cette plante.

L'humain nommera cette plante selon le comportement écologique de la flore et par rapport à son point de vue personnel.

Dans ce mémoire de géographie sociale et culturelle, je parlerai donc de végétation ou flore spontanée ou de « nature sauvage » / « urbaine ». Du fait du comportement de la plante, qui

¹⁶ Définition par Arena-Auximore

¹⁷ GUYOT, 1952 : 32

rappelons-le, évoque un élément de nature et n'étant pas marquée par l'intervention de l'Homme¹⁸ et vivant dans les interstices urbains.

¹⁸ Synthèse de différentes définitions, d'après le Trésor de la langue française informatisé

2.3. ... Au bien-être du citoyen...

Dans une conférence de presse (24 mai 2016), l'**UNEP**¹⁹ rend publique une étude sur la valorisation économique des espaces verts et ce qu'ils rapportent aux citoyens et aux collectivités. Nous citons : « *Alors que plus de 8 français sur 10 souhaitent habiter à proximité d'un espace vert, les municipalités allouent un budget trop limité aux espaces verts en ville : moins d'1% de leur budget annuel. Cette étude démontre pourtant que les espaces verts ont une influence directe sur la santé des citoyens, mais aussi sur l'attractivité des territoires. En un mot : les espaces verts constituent des investissements rentables pour la société* ».

Pour appréhender les représentations et les perceptions citadines de la nature en ville, il nous semblait judicieux de faire l'état des lieux de ce qui est perçu comme le cadre normatif des relations Homme/nature et en particulier sur les effets positifs de la nature sur les individus.

La juxtaposition des discours sociaux (littératures scientifiques, discours médiatiques et publicités) sera notre pied d'ancrage vers le vif de notre sujet. Considérant cet aspect comme le socle introductif des représentations et perceptions citadines de la nature.

2.1.1. La présence des espaces verts en milieux urbains peut-elle être un élément du bien-être du citoyen ?

Le bien-être renvoie d'emblée à une interrogation ontologique sur le vécu d'un équilibre psychophysiologique qui interpelle l'insoluble « *mind-body problem* », mais également à un questionnement gnoséologique sur les liens du sentir et du connaître, puisque le sentiment qualifie à la fois l'action de sentir et l'état de ce qui est senti (**André LALANDE**, 1926, 985)²⁰. Mais en le définissant plus généralement, c'est une « *sensation agréable procurée par la satisfaction des besoins du corps et de ceux de l'esprit* »²¹.

Cette notion est apparue suite à une rapide expansion urbaine qui s'est opérée en Europe au cours du XIXe siècle ; c'est à ce moment que la *politique urbaine* et celle de la santé publique ont évolué de pair. On remarque alors que la notion de bien-être interagit dans la définition de la santé selon l'**OMS**²² (1942) : « *La santé est un état de complet bien-être à la fois physique,*

¹⁹ Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage

²⁰ LALANDE, André. *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*. 1927.

²¹ Référence, PASQUIER, Etienne. *Le Monophile*, 20a, cité par Vaganay dans R. Et. Rab., t. 9, p. 301, page 187

²² Organisation Mondiale de la Santé

mental et social et pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité. Pouvoir bénéficier du niveau de santé le plus élevé possible est l'un des droits fondamentaux de tout être humain, sans distinction de race, de religion, de conviction politique ou de conditions économiques et sociales. ». On retrouve une notion empreinte de subjectivité, car elle est centrée sur la perception de l'individu.

Tout d'abord, la *notion de bien-être* porte à controverse, car elle est de *tendance normative*. A la fin des années 1970–1980, on retrouve une émergence du Ministère de l'Environnement, lors du *Colloque « Urbanisme et liberté »*, avec la notion d'éducation, d'aménagement de la cité. Et depuis quelques années, on note une prise de conscience des effets bénéfiques de la nature en ville. Une recherche qui est dominée depuis le XIXe siècle par la notion d'hygiène et d'insalubrité.

Depuis, il a été démontré dans plusieurs études, tout d'abord le rapport d'étude de l'**UNEP** (2010), quatre bénéfices du végétal en ville : le bienfait social, la qualité de vie, l'écologie urbaine et l'économie. Le bienfait social a un aspect non négligeable sur la santé humaine et le renforcement du lien social ; cette cohésion sociale peut être décrite comme la mesure dans laquelle une communauté est liée à un lieu donné permettant l'interaction, la coopération, l'échange de valeur (**Thomas BECKLEY**, 1995). Ce renforcement se fait par la création d'une vie de quartier, le contact à travers diverses cultures, en encourageant l'utilisation des zones extérieures par les résidents et un renforcement des sentiments d'appartenance aux quartiers, pour donner une appartenance à la communauté. C'est dans un article de **William Sullivan** qu'est explorée l'hypothèse que la présence du végétal puisse être l'une des composantes clés de la vie de quartier. 758 observations d'individus ont été étudiées. Il en résulte que plus les espaces verts sont nombreux, plus l'espace extérieur est utilisé et plus les activités sociales qui ont lieu sont nombreuses (**Sullivan WILLIAN, Kuo FRANCES, Stephen DE POOTER**, 2004). Cela apporte la preuve que la nature joue un rôle important dans la création d'une vie de quartier. Il a été remarqué également une réduction de la violence et la criminalité et donc un sentiment de sécurité. Une étude a démontré « *que les personnes habitant dans des zones plus végétalisées se sentaient plus en sécurité, avaient des comportements plus citoyens, moins agressifs et moins violents. Le travail proposé ici a utilisé les rapports de la police criminelle pour examiner les relations entre la végétation et la criminalité dans les quartiers défavorisés. Les résultats ont montré que plus les immeubles sont entourés de verdure, moins il y a de crimes perpétrés.* » (**Kuo FRANCE, Sullivan WILLIAM**, 2001, p.3).

Deuxième bienfait, le végétal joue sur la qualité de vie et notamment sur la santé, qui est l'un des aspects les plus recherchés dans un environnement urbain. Des études ont démontré son potentiel important pour améliorer le bien-être des citoyens, qui est pourtant difficile à chiffrer.

Il est montré scientifiquement qu'il y a des bénéfices sur le bien-être psychologique, avec la réduction du stress, de la dépression, des troubles de l'anxiété, mais également un rajeunissement des citoyens fréquentant ces lieux. Dans un ouvrage de **Stephen Kaplan**, un chapitre montre que la nature a une capacité particulière à favoriser le rétablissement de l'esprit et de la fatigue mentale. L'importance du potentiel de rétablissement de la nature est révélée par ce qui se passe en son absence : la fatigue mentale conduit à des actes impulsifs et dangereux, à l'irritabilité et la distraction, à l'inconscience des conséquences de ses actions. (**Stephen KAPLAN**, 1995). Il peut également améliorer le bien-être physique ; il a été démontré que vivre à proximité d'un espace vert réduisait la prévalence de nombreuses maladies. Une étude néerlandaise sur les relations entre les espaces verts et la santé, en 2003, pose une hypothèse sur pourquoi « *Les personnes habitant dans des zones vertes sont-elles en meilleure santé que celles habitant dans des espaces moins verts ?* » Cette hypothèse a été testée en combinant des données sur la santé de plus de 10 000 néerlandais avec des données d'utilisation de l'espace sur la quantité d'espaces verts dans leur environnement. Trois indicateurs de santé ont été choisis : le nombre de problèmes de santé relevés dans les 14 derniers jours, la perception subjective de la santé de chacun et le score à un questionnaire général sur la santé en 1972. Les trois ont un lien positif avec l'habitant dans un environnement vert. « *At least three types of mechanisms can be discerned: 1. more greenspace leads to a less polluted environment; 2. more greenspace leads to more frequent or longer contact with, and therefore experience of this greenspace; 3. more greenspace leads to more physical activity, such as walking and cycling.*²³ » (**Sjerp DE VRIES, Robert VERHEIJ et al.**, 2003, p.13).

En outre de nombreuses études ont également démontré les bienfaits du végétal sur l'environnement, « *avec de nombreux avantages pour les citadins* » : une amélioration de la qualité de l'air, une baisse de température extérieure, ou encore une réduction de l'utilisation d'énergie (**John DWYER, Gregory MC PHERSON et al.** 1992). Dans une étude menée sur « *les effets des arbres urbains sur la qualité de l'air* », il a été remarqué que la végétation urbaine pouvait directement et indirectement modifier la qualité de l'air local et régional, en altérant l'environnement atmosphérique. Les 4 principaux moyens par lesquels les arbres modifient la qualité de l'air sont les suivants : baisse de la température, suppression des polluants, émission de composés organiques volatils et réduction de l'utilisation d'énergie par les bâtiments. (**David J NOWAK.**, 2002). Les plus grands arbres peuvent retenir jusqu'à 5,4

²³ « On distingue au moins trois types de mécanismes: 1. plus d'espaces verts conduit à un environnement moins pollué; 2. plus d'espaces verts conduit à des contacts plus fréquents ou plus longs et donc à l'expérience de ces espaces verts; 3. plus d'espaces verts conduit à plus d'activité physique, comme la marche et le vélo. »

tonnes de CO₂ par an, 20 kg de poussières également et réduire la température de 1°C (APUR, 2002).

L'étude réalisée en 2010 par Plante & Cité avec le soutien de VAL'HOR, l'UNEP, l'IDDR et AgroCampus a permis de rassembler 21 résultats scientifiques en faveur de « *plus d'espaces verts, pour plus d'activités physiques, de bien-être et de vie sociale* », et démontré « *que l'accès aux espaces verts et à la nature en ville contribuent directement à la santé publique en réduisant le stress, en favorisant l'activité physique, en améliorant le cadre de vie et l'état de santé ressenti* » (Pauline LAÏLE, Damien PROVENDIER, François COLSON. 2013, p.9). Ainsi, ces indicateurs répondent à la définition de la santé avérée par l'OMS, vue plus haut.

Sandrine Manusset, suite à cette étude, a réalisé un schéma représentant les différents impacts des espaces verts dans l'espace urbain (Environnement et société, 2010). Elle tente de rassembler les connaissances scientifiques déjà acquises à ce sujet. Elle relate dans ce schéma explicatif les effets positifs du végétal en ville. Hormis le sentiment de bien-être déjà relaté plus haut, elle rajoute à cela les impacts positifs sur la santé physique, sur l'écologie,

sur l'économie et sur le social. L'étude démontrant une demande forte de nature par les habitants, ces espaces sont considérés comme un élément de dynamique sociale, consolidant la cohésion sociale d'un quartier. Ceci dirige vers la relation cognitive que chaque individu entretient avec le végétal, montré comme « *une source fondamentale de santé mentale et donc de bien-être* ». (Sandrine MANUSSET, 2012, p.4).

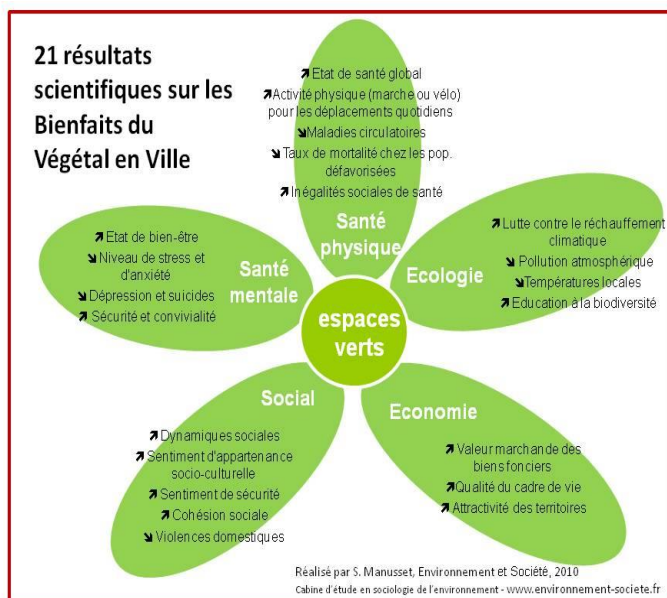


Figure 24 : Résultats scientifiques sur les bienfaits du végétal en ville [Réalisé par Sandrine Manusset - Environnement et société] 2010

2.2.2. *Un consensus social ?*

Au regard, cette fois-ci, d'une étude anthropologique sur les relations Homme/nature, **Stéphanie Chanvallon** évoquait le rôle bénéfique de la nature sur le psychisme de l'individu. La nature est alors, selon l'auteure, perçue comme un lieu de refuge ; ainsi, l'individu soumis à des événements perturbants de sa vie trouve refuge dans la nature. La nature est évoquée comme le « *panseur* » des maux humains ; ainsi, l'état émotionnel de l'individu est susceptible de muter positivement au contact de celle-ci. C'est à partir de cette jonction que s'établit le rapport de bienfaisance, du sentiment de bien-être, tant plébiscité dans la littérature scientifique. D'autres aspects sont évoqués, le rapport instinctif/naturel du « retour aux sources » est abordé par l'auteure comme un « besoin du grand air », comme une cassure de l'ordre normatif du quotidien, un ailleurs qui apparaît comme une friction, une interruption de la quotidienneté. (**Stéphanie CHANVALLON**, 2009).

Par ailleurs, les études faites en psychologie sociale sur la relation entre l'Homme et l'environnement, démontrent en parallèle le caractère stressant de la vie citadine ; la nature apparaît donc comme une fuite de la quotidienneté ; ainsi « *les espaces verts et les environnements naturels procurent non seulement un plaisir esthétique, mais [...] ils ont aussi une fonction de ressourcement et des effets positifs sur la santé* » (**Stephen KELLERT**, 1997, p.43). Outre cet aspect de ressourcement, la nature possède un rôle de stimulateur sensoriel. Le caractère changeant et la mutabilité de l'environnement naturel, par contradiction à l'environnement bâti, lui confère une position d'instabilité et de hasard, suscitant donc « l'attention et la curiosité » de l'individu. A cet égard, un autre point est évoqué, celui d'un « *processus de différenciation d'avec cet environnement* » établi durant la période de l'enfance et qui se caractérise par un profond sentiment affectif ; ainsi les lieux les plus souvent évoqués à l'âge adulte lors de l'évocation des souvenirs d'enfance font souvent référence à des lieux en plein air : ainsi, « *Le ciel, la mer, la végétation, les animaux, le vent, les bruits de la nature tels que les chants des oiseaux, bruits des vagues, de la forêt, le relief et les roches. Ces aspects constituent un ensemble d'attributs environnementaux qui forment une sorte d'empreinte et qui interpellent spécifiquement l'enfant.* ». Certains auteurs comme **Anne Sebba**, suggèrent que les lieux qui restent les plus souvent évocateurs à l'âge adulte sont ceux que « *l'enfant a expérimenté sans médiation de l'adulte* » (**Gabriel MOSER**, 2009).

Au-delà de ces études préliminaires déjà effectuées sur les effets de la nature sur les individus, une enquête a été réalisée sur la ville de Sheffield, dans le nord de l'Angleterre. 312 personnes ont été interrogées ; il s'agissait d'élaborer un lien entre biodiversité et effet psychologique sur les individus. La notion de bien-être a été évoquée au cours de l'enquête. Ainsi il a été démontré que le degré de sentiment de bien-être chez l'individu augmentait considérablement

en présence d'une biodiversité végétative plus riche : plus la diversité végétale est conséquente, plus les bénéfices sur l'état psychologique de l'individu se manifestent. (**Richard A FULLER, Katherine N IRVINE, Patrick DEVINE-WRIGHT, Philip H WARREN, Kevin J GASTON**, 2007).

En conséquence, au travers des articles scientifiques mentionnés à cet égard, il existe bien un consensus scientifique constituant par là même, le cadre normatif des connaissances contemporaines acquises sur les relations Homme/nature. Ce qui peut être relayé, au travers de cela, se situe dans les variations des terminologies employées : les termes « environnement », « milieu naturel », « nature » dépendent largement de l'usage et du sens attribué dans les disciplines. Malgré quelques variations et l'implication d'une représentation relative à chacune des disciplines, notamment dans les explications causales de l'impact positif de la nature en ville sur l'individu, il existe une concordance générale à ce sujet, avec une prise de conscience par les populations de la « crise environnementale ».

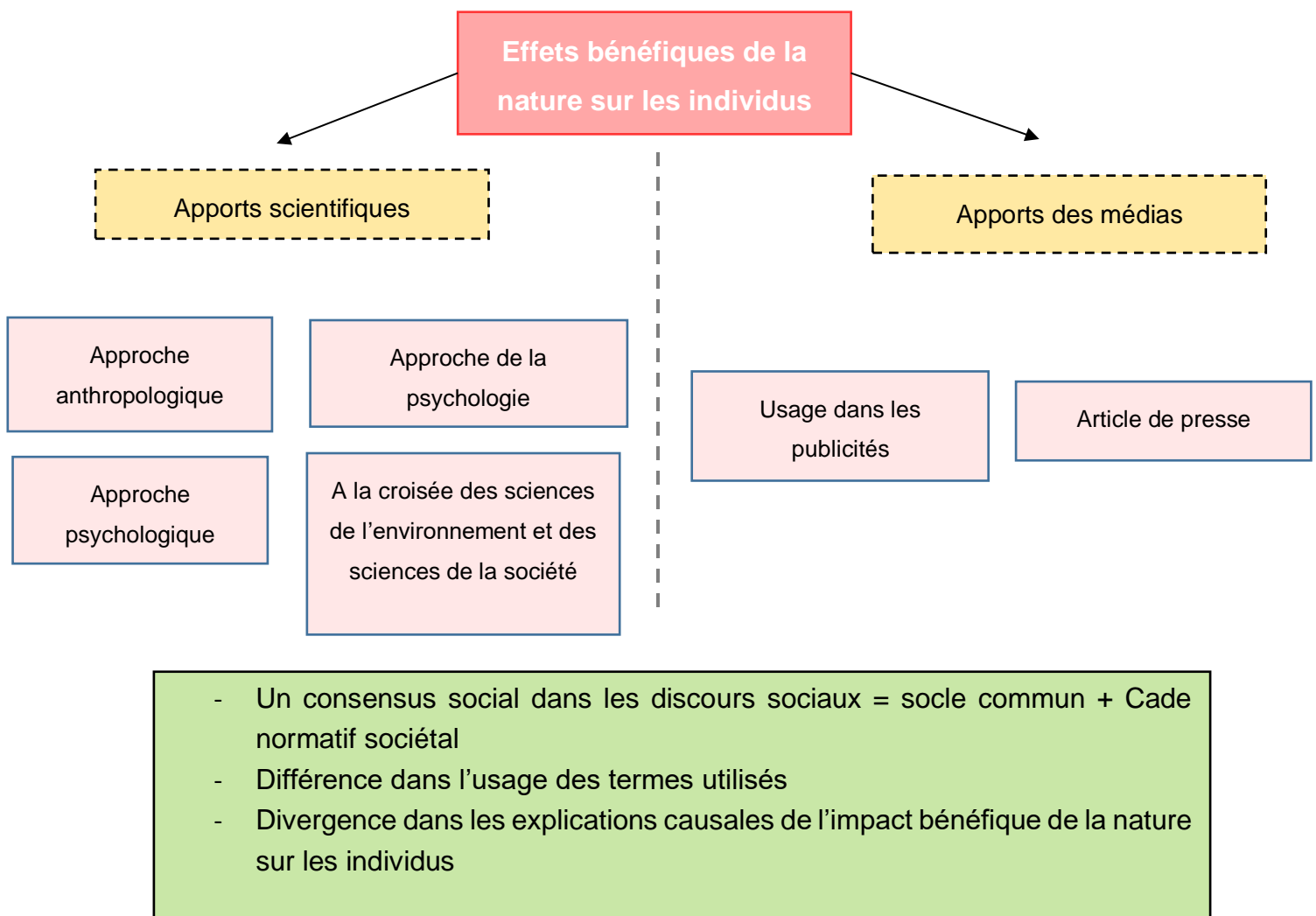


Figure 27 : Schéma des effets bénéfiques de la nature sur les individus

Figure 28 : Schéma des effets bénéfiques de la nature sur les individus

2.3. ... Pour la biodiversité urbaine !

Nous avons vu que la notion de sauvage, n'existe pratiquement plus et encore moins dans les zones urbaines, du fait de l'interaction entre l'Homme et de l'environnement qu'il produit.

Depuis le Sommet de Rio en 1992, des idées émergent sur une ville recueillant de nombreuses espèces adaptées, propres et complémentaires au milieu urbain.

Au vu de ces études nous démontrant les bienfaits de la nature sur l'Homme, celui-ci reconnaît-il la place du végétal en ville ?

2.3.1. Quelle place pour le végétal en ville ?

Selon **Philippe Clergeau**, « ... la ville ne peut évoluer aujourd'hui sans se positionner par rapport à la Nature et sans se préoccuper de son fonctionnement écologique. L'écologie devient un maître mot et les interrogations dépassent les inventaires d'espèces pour se situer clairement dans l'examen des systèmes qui régissent la présence des espèces animales ou végétales » (**Philippe CLERGEAU**, 2007 p. 15). Notre héritage culturel, la ville, est le territoire de l'Homme et est l'antagonisme de la nature. La nature en ville est donc peu étudiée et le mot « urbain » est peu associé à l'« écologie » (**Philippe CLERGEAU** 2007 ; **Sabine BIELSA** et coll. 2009).

La ville est souvent associée à une baisse de biodiversité. Pourtant, l'urbanisation entraîne un remplacement d'espèces spécialistes des milieux naturels par des espèces spécialistes du milieu urbain, auxquelles s'ajoutent des espèces généralistes et des espèces introduites par l'Homme. La perte de biodiversité est donc en réalité souvent compensée. (**Pauline LAÏLLE** et coll. 2013).

La végétation dans le paysage urbain évolue dans le temps et selon les cultures. La ville est d'abord construite en opposition avec la nature, afin de s'en affranchir. (**Georges ROSSI, Véronique ANDRE** 2006). Selon l'ouvrage de **Luc Ferry**, il y a deux différentes traditions intellectuelles qui s'opposent depuis le XVIIe siècle. Tout d'abord le « *classicisme français* », illustré par les Jardins à la Française : des représentations géométriques, la présence du végétal et l'Art du Jardin, une pensée qui est qualifiée de cartésienne, où la nature sauvage est hideuse, car seule une nature maîtrisée et organisée possède la valeur esthétique recherchée. A l'opposé, nous avons « *la tradition romantique* » qui fonde sa valeur sur le sentiment esthétique d'une nature authentique et originelle, une recherche de nature avant l'Homme. L'auteur remarque que le « *classicisme* » est resté longtemps dans les mœurs,

jusqu'aux années 60. Désormais, ce combat d'idées a tourné à l'avantage de la « *conception romantique* », tout particulièrement à partir de la fin des années 90, avec les différentes lois et réglementations sur la préservation de la biodiversité. (**Luc FERRY**, 1992).

Selon le schéma de l'évolution de la prise en compte des espaces végétalisés dans les théories et les pratiques urbaines (du XXe au XXIème siècle), puis l'article de **Lotfi Mehdi, Christiane Weber, Francesca Di Pietro et Wissal Selmi** sur « *l'évolution de la place du végétal en ville, de l'espace vert à la trame verte* » (2014), on remarque que ces changements ont évolué selon les différentes lois mises en place, ainsi que les différentes politiques urbaines. Au début du XXème siècle, une gestion horticole et intensive des espaces verts avait pour rôle de montrer la grandeur et la richesse du lieu, avec une volonté d'en faire ressentir la valorisation auprès de la population concernée. A partir des années 90, de nouvelles méthodes de gestion des espaces verts sont mises en place, plus écologiques pour répondre aux enjeux de développement durable et de préservation de la biodiversité : c'est à cette période-là que se développe « *la tradition romantique* » (**Luc FERRY**, 1992), avec une sensibilisation toute particulière à la préservation de la biodiversité en ville. Avec des programmes de sensibilisation, cette nature est de mieux en mieux acceptée dans les espaces publics. Et de nos jours, nous observons clairement une demande de nature en ville et d'un cadre de vie plus « naturel » de la part des citoyens. (**Philippe CLERGEAU**, 2007).

« *Les conceptions dominantes sur les relations entre la biodiversité et l'homme véhiculent l'idée d'un capital érodé et menacé par les activités humaines [...]* ». (**Georges ROSSI, Véronique ANDRE**, 2006, p. 469) Selon ces auteurs, les idées émises sur la protection de cette biodiversité, peuvent avoir des conséquences importantes sur « *le développement et la vie quotidienne de populations souvent économiquement fragiles.* » (**Ibidem**, p.470). Nous tenterons succinctement d'évoquer quelques problèmes soulevés par les auteurs de cette conception. En la replaçant dans son cadre philosophique et scientifique.

Tout d'abord, il est constaté que la conception des rapports dialectiques entre l'Homme et la nature est toujours fortement marquée dans le monde occidental, « *dans le système de pensée dominant, par l'héritage religieux judéo-chrétien et, plus généralement, sémite* » (**Ibid**). Il propose donc deux visions que nous allons analyser maintenant : premièrement la vision du Jardin d'Eden et en second, l'action de l'Homme perçue comme génératrice de déséquilibre. Selon les auteurs, la culture du Livre donne pour solution « *d'exclure l'homme et de créer des « réserves »* », en s'appuyant sur cet exemple : « *Adam perturbant l'ordre « naturel » doit être chassé du Jardin d'Eden* ». Ces fondements dichotomiques sont donc religieux, et font partie de cette culture. Ainsi, dans le système de pensée occidental, nous entretenons donc avec

notre environnement biophysique une relation essentiellement matérialiste et fonctionnelle. Les auteurs positionnent l'Homme dans la nature comme un élément parmi d'autres, et « *ne pouvant dominer les forces (sur) naturelles qui les régissent, il va, afin de les utiliser pour ses besoins, essayer de s'insérer, d'épouser les dynamiques des écosystèmes qui l'entourent* ». C'est donc bien cette vision occidentale des rapports de l'homme à la nature que les sociétés actuelles « *postindustrielles, politiquement, économiquement et techniquement dominantes* », vont imposer au travers des politiques d'aide et des organismes chargés de les appliquer, « *construisant et gérant de façon différente leurs relations aux ressources* ». (*Ibid*, p.482).

In fine, à travers l'héritage scientifique, les auteurs expliquent les notions centrales des conceptions actuelles dans le domaine de la biodiversité, qui est « l'équilibre » des milieux : « *cet équilibre serait le fait des milieux naturels en l'absence de toute intervention humaine* » ; la biodiversité est donc supposée évoluer plus favorablement sans les Hommes. Ainsi, dans le cadre de la « *théorie des systèmes* », il est avancé que la notion classique d'équilibre « naturel » et son corolaire, le « *déséquilibre introduit par l'Homme, continue néanmoins à imprégner plus ou moins explicitement les conceptions actuelles* ». (*Ibid*, p.473). De plus, un écosystème n'est pas tout à fait stable, pas plus qu'il n'est homogène : or, ce sont les deux conditions nécessaires à sa survie. Comme peut le souligner **Robert Barbault** (2000), « *pour durer, il faut changer, ne durent que les espèces qui évoluent et s'adaptent* ». Un écosystème ne perdure que dans la mesure où il peut se transformer, aussi bien du fait d'interventions externes que sous l'effet de sa propre dynamique ; les auteurs affirment donc que seule la diversité et à la multiplication des interfaces peuvent intégrer le changement et donc résister aux crises.

« *En fait, la biologie nous montre que l'équilibre n'existe que sous forme d'une série d'états dynamiques successifs et temporaires entre des périodes de « catastrophes », c'est-à-dire de changement accéléré (Stephen Jay Gould et Niles Elridge, 1977)²⁴* ». Des études suscitées par ceux des Parcs du Yellowstone et du Yosemite, ont montré que loin d'être la catastrophe écologique annoncée, ils sont nécessaires à la régulation et à la régénération des écosystèmes, au maintien de la biodiversité et, plus encore, à la sélection naturelle. Il est alors constaté que la conservation se heurte à une contradiction insoluble. « *Car, du point de vue biologique, la raison d'être de la biodiversité est de constituer la meilleure stratégie adaptative face à un monde en mouvement. Elle est le résultat d'un perpétuel changement, d'une perpétuelle adaptation à des modifications brutales ou non, considérables ou minuscules. En voulant mettre sous cloche la biodiversité, on risque de la réduire* » (**Académie des sciences**,

²⁴ JAY GOULD, Stephen et ELRIDGE, Niles. *L'équilibre ponctué*, 1977

1995). A travers ses pratiques, les perturbations qu'il apporte, l'Homme n'est qu'un élément, souvent déterminant, de la dynamique du système complexe auquel appartient la biodiversité. De nombreux travaux montrent qu'un écosystème qui co-évolue avec l'Homme depuis des siècles, ce qui est le cas de presque tous les écosystèmes terrestres, ne devient pas plus divers ou plus durable parce que l'on retire les Hommes. Au contraire il perd de sa biodiversité, devient plus sensible à la catastrophe. (**Georges ROSSI, Véronique ANDRE**. 2006).

2.3.2. *Deux perceptions de la biodiversité urbaine à concilier*

La notion de nature est complexe comme nous avons pu le voir, avec une représentation qui varie dans le temps et selon les cultures. Globalement, c'est une éthique anthropocentrée qui domine cette perception de la nature : « *L'homme est au centre de la nature et la domine* ». C'est donc pour l'Homme une ressource à exploiter, une valeur matérialiste et fonctionnelle. (**Fabien MILANOVIC**, 2014).

Dans l'approche scientifique, la vision créationniste domine le système de pensée jusqu'à ce que la théorie de l'évolution se répande à partir du XIXe siècle. « *Dieu a créé toutes les espèces vivant sur terre* », néanmoins elles peuvent disparaître à cause d'actions humaines ou de cataclysmes, mais en aucun cas elles n'évoluent. Une vision d'une nature figée domine donc, et des naturalistes vont tenter de l'inventorier. Ainsi en 1758, **Carl Von Linné** publie un inventaire qui décrit 10 000 espèces de faunes et flores, qui prendra donc le nom de classification linnéenne. Même après l'apparition de la théorie de l'évolution, les scientifiques poursuivront cet idéal d'inventaire (**Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS**, 2009).

Cette perception instrumentale de la biodiversité n'est pas sans conséquence. L'homme a une vision utilitariste / instrumentale de la nature, celle d'une ressource qu'il exploite. La vision manichéenne de l'Homme et de la nature entraîne une approche conservationniste de la biodiversité, en créant des réserves où l'Homme est banni. La conservation consiste selon les auteurs **Georges Rossi et Véronique André**, à maintenir un milieu « naturel » à un instant *T* par la création d'une réserve naturelle. Il s'agit de le préserver d'une dégradation, ou le faire revenir à son état initial, c'est-à-dire celui observé à sa découverte ; nous avons l'exemple de la Forêt Amazonienne, une forêt édénique selon les écrits des premiers colons. Associé à une non-intervention de l'Homme et donc un état idéal, le milieu est « mis sous cloche » et protégé de toutes perturbations anthropiques et/ou naturelles. Pour les auteures **Muriel Maillefert et Céline Merlin-Brogniart**, cette dominance de l'Homme sur la nature « *est considérée comme un réservoir d'objets devenant des facteurs de production. Elle peut devenir une contrainte par*

exemple en cas de raréfaction de la ressource ou d'apparition de règles juridiques en limitant l'exploitation ». (Muriel MAILLEFERT et Céline MERLIN-BROGNIART, 2016, p.39)

Pourtant, nous ne retrouvons pas cette vision dualiste de la nature, ailleurs que dans le monde occidental. Dans la culture animiste, l'utilisation des ressources est culturellement et socialement régulée de façon à respecter l'équilibre de l'écosystème et à ne pas dépasser son seuil de résilience. Leur imposer une conservation à l'occidental revient à leur imposer des pratiques et des modes de gestion différents. Il a donc été observé que la création d'aires protégées est coûteuse et semble jusqu'à maintenant peu efficace dans la majorité des cas, forçant l'Homme à reprendre des techniques ancestrales pour revenir à l'écosystème originel. Ces échecs sont pour certains la preuve que la conservation ne peut consister à protéger une nature aseptisée et la maintenir à un état stable, alors que les écosystèmes sont en perpétuels mouvements, nécessaires au maintien de la biodiversité. (Georges ROSSI et Véronique ANDRE. 2006).

Cette vision instrumentale de la nature est présente dans de nombreux domaines, car elle se retrouve dans la plupart des sociétés qui régissent l'économie mondiale. En Droit de l'Environnement, nous pouvons prendre un exemple basé sur cette vision instrumentale de la nature. Les études d'impacts précédant les aménagements imposent une vision du phénomène instrumentale de la nature. Il s'agit en effet de « *supprimer réduire ou compenser les conséquences dommageables pour l'environnement* ». (Claude GUIRAL., 2013, p.30). En 2000, le **Millenium Ecosystem Essessment** (MEA) a créé la notion de services écosystémiques et en définit trois types : les services d'approvisionnement, les services de régulation et les services culturels. A ces grands types, s'ajoutent les services de soutien qui permettent le maintien des trois autres. Cette notion de services a pour but de donner du poids aux dimensions environnementales pour les bienfaits qu'elles procurent à l'Homme, et ainsi faciliter leur prise en considération au même titre que les dimensions économiques et sociales. De nos jours, les scientifiques s'emparent de cette notion pour tenter de justifier la conservation des écosystèmes, en s'insérant dans le schéma économique mondial.

Nous observons néanmoins des visions opposées. L'Homme fait partie intégrante d'une nature complexe et dynamique. Les éléments de nature ont donc une valeur d'existence en tant qu'êtres et pour leur complexité. Cette perception est basée sur une valeur intrinsèque non instrumentale. Contrairement à la représentation de la nature exposée précédemment, ce sont ici les découvertes scientifiques qui vont entraîner un changement de perception de la nature. A la fin des années 60, l'Ecologie du Paysage met au point deux théories qui vont révolutionner la biologie de la conservation : la théorie de la biogéographie insulaire (1967) et

la théorie des métapopulations (1969). Elles montrent qu'un habitat isolé d'autres habitats similaires dans le paysage va voir sa diversité génétique décliner et est nécessairement condamné à long terme. Les différents habitats doivent donc être connectés les uns aux autres dans le paysage, afin d'assurer les déplacements actifs et passifs des populations. La notion de corridor écologique fait ainsi son apparition, permettant de relier les habitats entre eux au sein d'une nature « ordinaire ». Les déplacements apparaissent, mais le système est toujours stable.

Certains scientifiques affirment que les écosystèmes ne sont ni homogènes, ni stables, mais dans un état d'équilibre dynamique permanent ou temporaire. C'est ce qu'on appelle la théorie des systèmes. La composition et la structure d'un écosystème dépend de perturbations nécessaires à son maintien et même à sa régénération. La diversité permet à l'écosystème d'acquiescer une résistance et une résilience à ces perturbations qui sont donc nécessaires à la sélection naturelle qui entretient la diversité. La prise en compte de cette dynamique entraîne une nouvelle représentation de la biodiversité. (**Fabien MILANOVIC**, 2014). Et pour les auteures **Muriel Maillefert** et **Céline Merlin-Brogniart**, cette nouvelle représentation est un « *Modèle de la cohabitation* », un impact de l'Homme sur la nature qui « *doit s'assurer de l'équilibre de la relation H/N. Il y a donc une question de réciprocité de service. La nature est perçue à travers le bon fonctionnement des systèmes.* ». (**Muriel MAILLEFERT** et **Céline MERLIN-BROGNIART**, 2016, p.39)

Ces différences de perceptions révèlent une pluralité d'univers de justifications. Ces univers dépendent du degré de « naturalité » accordé à la « nature », selon les acteurs. Il est ainsi remarqué qu'il est possible de proposer une prédominance de certains univers de justifications en fonction des deux perceptions repérées par les différents auteurs.

2.3.3. *Quel moyen pour concilier ces perceptions de la nature ?*

Selon **Fabien Milanovic** (2014), la *patrimonialisation* a un rôle à jouer, permettant de trouver une protection de la nature qui convient autant à une logique écocentrée qu'anthropocentrée.

Selon **Michel Rautenberg** (2003)²⁵, le patrimoine apparaît comme « *le produit de la reconnaissance commune par des groupes sociaux que des objets, des lieux, des systèmes de signes, de valeurs sont leur bien propre, au cœur de la construction de leur identité sociale* ». La patrimonialisation consiste donc à donner une valeur patrimoniale à l'élément naturel en l'attachant au sein d'une identité collective.

Maintenant, la protection de la nature ne dépend plus exclusivement des espaces isolés et des paysages pittoresques. La pensée d'un urbanisme affilié à l'action de l'écosystème a été posée avec une réflexion de l'évolution de la place du végétal dans le milieu urbain, de l'espace végétalisé à la trame verte. Depuis cette époque, les regards changent en considérant les espaces verts comme écosystème et plus comme un décor ou un équipement de la ville. Par conséquence, la protection de la faune et la flore en ville peut adopter deux modes de protection : en assignant les espaces verts à une gestion écologique, une gestion différenciée (**Gaëlle AGGERI**, 2004) et en donnant un statut à certains espaces végétalisés urbains comme Réseau Natura 2000, ZNIEFF, etc. (**Mehdi LOTFI, Christiane WEBER, Francesca DI PIETRO et Wissal SELMI**, 2012).

²⁵ RAUTENBERG, Michel. *La rupture patrimoniale*. A la croisée, 2003. Page 173

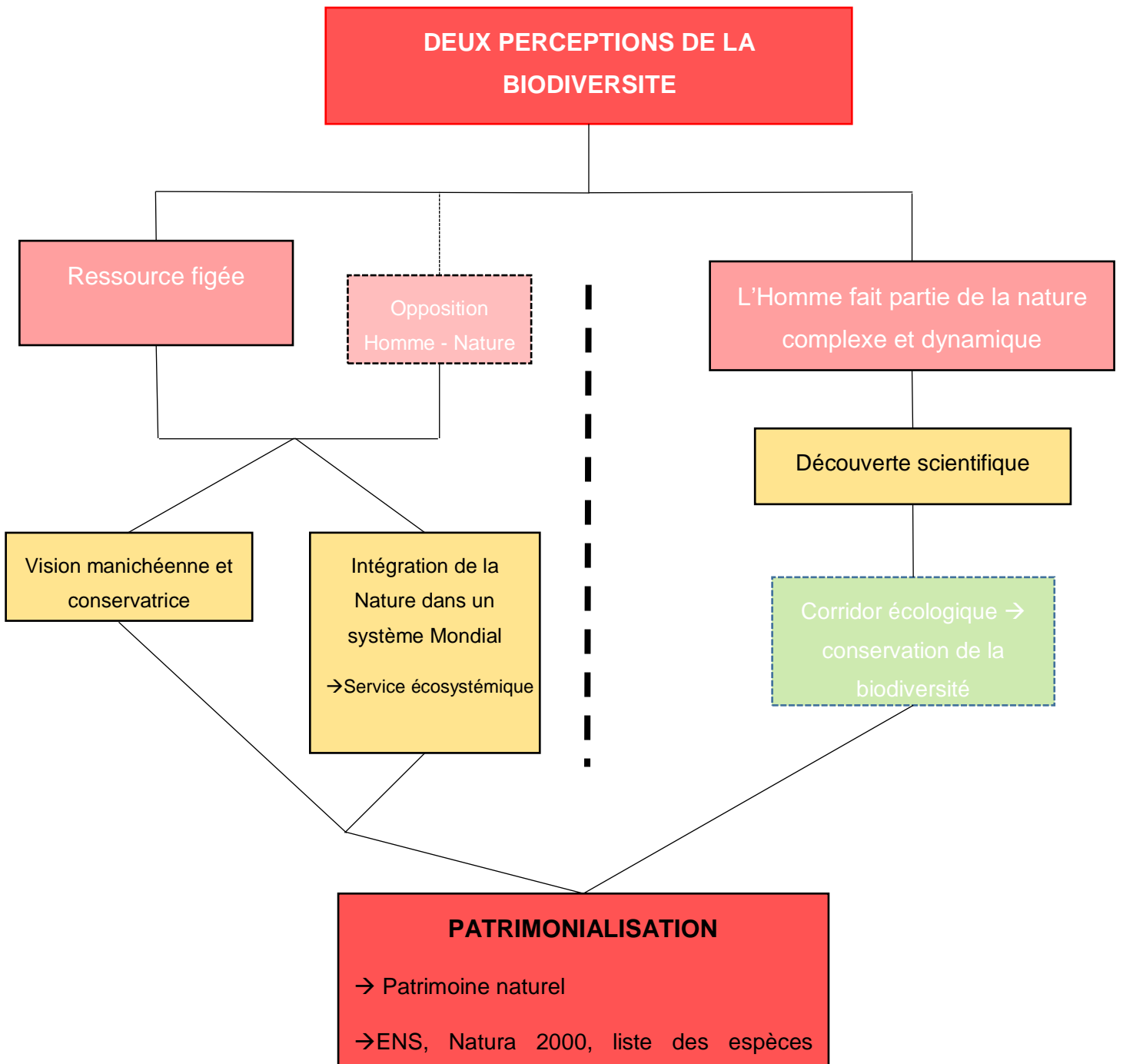


Figure 30 : Résumé des deux perceptions de la biodiversité



2.3.4. Les premières « plantes urbaines »

C'est lors d'excursions naturalistes en ville et en périphérie au XVIIIème et XIXème siècle, qu'est élaboré le premier répertoire de plantes spontanées en ville, qui donneront par la suite la définition de la « flore urbaine ». Le premier atlas de la flore des villes a été écrit à Londres par **Rodney.M. Burton**, en 1983. Les sites bombardés vont constituer les premiers sites d'observation de la végétation en milieu urbain entre le XIXème et le XXème siècle. Ces sites ont favorisé la dynamique de recolonisation de la végétation sur des sols nus. Ce qui a aidé à la composition d'une terminologie dissociant la végétation herbacée selon son origine (**Herbert SUKOPP**, 2002).

La végétation urbaine ne donne pas grand intérêt aux écologues jusqu'en 1970, c'est par la suite que se développe l'écologie urbaine. Et l'UNESCO va jouer un rôle important de la valorisation de cette discipline. Il devait rassembler la préoccupation liée aux développements des populations, la protection de la nature et l'économie locale. Ceci a aidé l'évolution de la perception du patrimoine naturel en ville. C'est à partir de la mise en place de ce programme que la végétation urbaine devient un sujet d'intérêt pour les écologues et les géographes. En 1983, une définition précise est apportée pour définir la végétation urbaine : « *l'ensemble des formations de végétation spontanée et cultivée des villes.* » (**Marie-Jo MENOZZI, Audrey MARCO et Sébastien LÉONARD**, 2011).

. Elles se distinguent par sa grande portée écologique et sa richesse floristique, confrontées à la campagne attenante.

Conclusion

Lorsqu'on considère les perceptions sociales de la nature des individus, celle-ci est analysée selon trois critères : l'expérience de vie et son interaction sociale, l'aspect sensoriel et l'universalité, le sens commun de nature.

De façon générale, nous avons relevé la nouvelle orientation des espaces publics urbains, avec l'émergence de nouvelles formes de nature fondées en même temps que des notions autrefois opposées comme les jardins publics, la forêt, la ville, etc...

Dans un premier temps, nous avons évoqué les différentes notions du « sauvage », pour démontrer les confusions aux sens propre et figuré. Et nous avons remarqué que les formes sauvages relèvent d'une démarche scientifique vaine dans un milieu urbain artificialisé.

Ensuite, les représentations sociales de la nature, entre la notion de **wilderness** et la nature en ville, qui est, elle, inexistante, donnent un contraste entre le sauvage, le no man's land et la nature artificialisée. Cette représentation est également alimentée par les discours médiatiques, et tout particulièrement sur ses bienfaits.

On peut voir que l'objet nature a un caractère universel au sens où il évoque chez chacun la même projection spatiale : ce sont les interprétations et les significations faites de la nature qui diffèrent selon les individus. C'est une dichotomie entre la protection spatiale du milieu environnant socialement construit et les perceptions individuelles.

Nous avons voulu évaluer cette perception et représentation de la contrôlabilité de la nature sauvage en ville, avec l'exemple du désherbage. Nous avons pu constater que les représentations sociales orientent les pratiques et les comportements des individus. Ainsi la contrôlabilité de la nature spontanée est l'émanation d'un sentiment d'incertitude et de la présence potentielle d'un risque, ce qui ne donne pas place à l'imprévisible ou au hasard. Il s'ensuit donc une décision, qui passe par la pratique du désherbage.

Par cette contrôlabilité, la nature spontanée est moins tolérée, car l'individu a le sentiment de ne pas contrôler son environnement et d'avoir moins la possibilité d'adapter son comportement.

Nonobstant, les services rendus par la nature sont un des points importants de convergence.

Nous avons pu constater tout d'abord que les espaces verts en milieu urbain pouvaient être un élément du bien-être du citoyen. Par quatre bénéfices du végétal en ville : le bienfait social, la qualité de vie, l'écologie urbaine et l'économie. On retrouve des impacts psycho-sociaux en

matière de dynamique, de cohésion sociale et de santé humaine. Au-delà des bienfaits sur l'Homme, il a été démontré que la végétation urbaine pouvait modifier la qualité de l'air. Des actions auxquelles le citoyen est de plus en plus sensible et en demande, et pas que dans les espaces verts.

Ensuite, nous avons démontré grâce à différentes études qu'il y a bien un consensus social et scientifique, qui constitue un cadre normatif des connaissances contemporaines acquises sur les relations Homme-nature, et sur la prise de conscience par la population de la « crise environnementale ».

Enfin, après avoir retracé l'évolution de la végétation dans le paysage urbain avec **Luc Ferry**, et selon différents articles évoqués, nous avons remarqué des changements, avec l'avancée des lois mises en place, ainsi que différentes politiques urbaines. Nous avons débuté au XXème siècle, avec une gestion intensive des espaces publics, pour arriver à une gestion répondant aux enjeux de développement durable et à la préservation de la biodiversité à partir des années 90.

Nous avons pu voir dans une approche plus scientifique, qu'il y avait deux perceptions de la biodiversité urbaine. La première est la vision utilitariste de la nature, qui est indirectement liée à l'opposition de celle-ci. Mais en créant la notion de services écosystémiques, cela a permis de donner du poids aux dimensions environnementales pour les bienfaits qu'elles procurent à l'Homme et pour justifier la conservation des écosystèmes. Et en opposition, une vision non instrumentale de la nature, où l'Homme fait partie intégrante de celle-ci. En créant des corridors écologiques, qui permettront de connecter les différents habitats dans le paysage, de pouvoir cohabiter avec la biodiversité urbaine, tout en la protégeant (patrimoine naturel, ENS, Natura 2000, ...) et en adaptant une gestion plus écologique des espaces publics.

Même si les changements en matière de gestion écologique des espaces publics semblent tout doucement s'inscrire durablement dans les politiques environnementales des villes, la végétation spontanée, qui se développe dans ces espaces, reste encore pour un grand nombre de citoyens sans intérêt et n'est pas assimilée à de la nature. Le référentiel lié à l'entretien reste prédominant dans la manière de percevoir cette végétation. De plus, sa représentation est distinguée par la contradiction entre ce qui évoque la nature sauvage et ce qui évoque la nature créée par l'Homme. Cet imaginaire collectif se révèle dans les conceptions médiatiques de la nature.

La deuxième partie, reprendra les sujets du sauvage, du bien-être et de la biodiversité en ville mais avec une perception affinée sur la gestion différenciée, et selon des études scientifiques, sociologiques et psychologiques.

2. Perception et représentation affinée de la gestion différenciée

2.1. L'expression « gestion différenciée » : racine et nuance

Peut-on laisser la nature sauvage se développer dans des interstices urbains, sans intervention humaine ? Cette idée s'est développée dans les parcs et jardins en ville, mais son application dans les autres espaces publics comme trottoir, cheminement, pied d'arbres, etc., semble plus délicat. Au regard des perceptions et représentation, mais également par contraintes de sécurité et d'accessibilité. Cependant la gestion différenciée ou écologique de ces espaces fait partie des objectifs de lutte contre la dégradation de la biodiversité (**Marc BARRA**, 2012). Cette gestion des espaces publics ne se fait pas sans résistances culturelle, car elle implique nos perceptions, nos codes esthétiques et nos habitudes (**Jean-Claude GENOT**, 2008)

La gestion différenciée est apparue lors du colloque de Strasbourg en 1994, qui rassemblait les idées et les expériences en gestion écologique des espaces verts. Maintenant, les villes sont plus en plus préoccupées par leur environnement et mettent en place des politiques de gestion écologique des espaces verts, afin d'optimiser les différents moyens du Service et les aspects environnementaux

La gestion différenciée est un modèle appliqué pour la gestion des espaces verts, mais peut également être appliqué dans tout espace public qui demande de l'entretien. Cette pratique demande des modifications des pratiques et une adaptation du regard sur la nature urbaine, car nous passons de la maîtrise du vivant à l'accompagnement de la nature, voire même aux aménagements naturels. Elle est aussi appelée gestion écologique, gestion raisonnée ou durable (**Laure CORMIER, Marek KENDEREV**, 2013). Elle consiste depuis le 1^{er} janvier 2017 (**loi Labbé**) à interdire aux collectivités territoriales, aux établissements publics et à l'Etat l'utilisation des produits phytosanitaires sur le domaine public (espaces verts, forêts, promenades, espaces accessibles ou ouverts au public), à utiliser des *plantes locales* et mettre en place une *gestion hiérarchisée* des espaces verts (et espaces publics) à l'aune de leur localisation et de leur « prestige » (**Anna ROUADJIA**, 2017). Nous allons observer différents types d'entretiens qui passent de soigné et esthétique, à une gestion alternative, pour un aspect champêtre, et même naturel. Cette gestion une fois mise en place est suivie et peut être réajustée, ce qui donne une méthode évolutive et adaptative, en accord avec les axes du plan Ecophyto II.

Classe	Type d'espace	Définition	Travail du jardinier	Objectifs	Exemples
1	Jardinage très soigné	Espaces horticoles très soignés - Zones de prestige- Jardinières	Lieu de création, d'expression et d'imagination	Réduction et optimisation des espaces sur des sites phares	Abord de Mairie
2	Jardinage +	Espaces jardinés Espaces verts traditionnels	Maintien de la propreté - Entretien régulier	Elimination des intrants Réduction des tontes Désherbage thermique	Aire de jeux
3	Jardinage -	Espaces rustiques à aspect naturels -Espaces verts extensifs et champêtres	Peu de présence	Réduction des tontes - Fauchage raisonné - Acceptation des herbes sauvages	Liaison piétonne
4	Jardinage naturel	Espaces naturels	Le jardinier accompagne la nature	Maintien de la biodiversité de ces espaces - Fauchage raisonné Lutte contre les plantes invasives	Bords de cours d'eau - Prairies - Forêts
« Inclassable »	Adapter l'entretien en fonction de l'espace à entretenir				

Figure 33 : Code appliqué aux sites définis par l'intervention préalable © (I. kozlik, 2010)

C'est dans les années 1970', que le mouvement de « retour à la nature » se développe. D'abord à Paris, Orléans et Rennes, qui sont les villes pionnières dans cette discipline. C'est lors d'un colloque à Rennes en 1993, que le terme « gestion différenciée » est officialisé. (Laëtitia GENDRY, 2014). C'est à partir de là que tout a commencé, et que cette pratique s'est standardisée dans de nombreuses villes.

Mais on remarque qu'il n'y a pas de définition « propre » à la notion de « gestion différenciée », chaque acteur qui l'utilise l'interprétant à sa façon.

Nous allons tout d'abord nous référer aux définitions du **CNRTL** (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales) en séparant les deux termes :

- Gestion : « Action de diriger un service ou d'assurer une fonction effective »
- Différenciée : « Distinguer en faisant ressortir les différences »

Elle désigne donc une action permettant de faire ressortir les différences, mais cette première définition ne nous donne pas le domaine précis de l'action. Je me suis donc référée à la définition de la « Mission Gestion Différenciée », pour en obtenir une plus précise et faire ressortir les objectifs de cette notion.

« La Gestion Différenciée fait évoluer le modèle horticole standard en intégrant à la gestion des espaces verts un souci écologique. Elle permet de gérer au mieux le patrimoine vert d'une ville avec des objectifs précis et en tenant compte des moyens humains. Elle crée de nouveaux types d'espaces plus libres correspondant à une utilisation contemporaine aux fonctions plus variées. »

Grâce à cette définition, on approche la diversité d'applications de la gestion différenciée dans le domaine des espaces verts. On comprend qu'il y a une évolution dans la pratique horticole, une méthode d'entretien plus écologique des espaces verts, en prenant en compte la main-d'œuvre disponible.

Une autre définition plus technique, d'**Yveline Cottu**, ingénieure horticole, va faire ressortir une certaine hétérogénéité des espaces verts.

« Dans l'optique de la Gestion Différenciée, le concepteur paysagiste crée un espace adapté à son milieu (sol, climat, environnement urbain...). Il limite l'entretien et les traitements phytosanitaires, favorise le développement d'une diversité faunistique et floristique, tout en respectant le cahier des charges. »

Elle remarque que la gestion différenciée n'est pas qu'un mode d'entretien, et qu'elle commence dès le début du projet. Elle montre les différentes méthodes et enjeux qui constituent la gestion différenciée, comme la technique de désherbage, en tenant compte de la biodiversité actuelle. Il est donc demandé d'intégrer en amont un travail de réflexion, d'information ainsi qu'un récapitulatif de l'ensemble des pratiques sur l'ensemble des espaces verts, dans un cahier des charges.

Enfin voici une dernière définition du Service Espaces Verts & Propreté de la ville de Nuits-Saint-Georges, où j'ai pu moi-même mettre en place une gestion différenciée en 2015.

« La gestion différenciée des espaces verts et naturels en ville, s'inscrit dans les principes du développement durable. Ce qui permet de répondre à des enjeux de natures différentes.

- Enjeux environnementaux

- Préserver et valoriser la biodiversité des espaces naturels
- Limiter les pollutions : produits phytosanitaires, bâches plastiques, énergies
- Gérer les ressources naturelles : économiser la ressource en eau, valoriser les déchets verts,...

- Enjeux culturels

- Valoriser l'identité des paysages communaux
- Mettre en valeur les sites de prestige et patrimoniaux

- Diversifier et transmettre le savoir-faire et l'art du jardinier

- Enjeux sociaux

- Renforcer le cadre de vie des habitants en diversifiant les espaces
- Sensibiliser le grand public à l'environnement
- Favoriser l'autonomie des agents
- Enjeux économiques
- Faire face à des charges de fonctionnement de plus en plus abondantes et contraignantes
- Maîtriser les temps de travaux
- Plantes adaptées aux différents milieux
- Respect des cycles naturels
- Adapter le matériel (faucheuse, broyeuse, brasse de désherbage,...)

- Enjeu technique

- Technique basée sur des savoirs stricts sur la biologie, la physiologie et l'écologie. »

La différenciation des dépendances vertes en fonction de leurs usages constitue à ce titre une méthode intéressante, car elle permet de proposer des nouveaux modes de gestion, généralement plus extensifs, qui intègrent le souci de l'environnement, tout en s'adaptant aux contraintes liées aux usages et aux usagers. Ces techniques participent donc, autant que possible, à la réduction des pollutions, à l'économie des ressources naturelles et au développement de la biodiversité, tout en assurant une qualité esthétique et les conditions de confort et de sécurité nécessaires à l'accueil du public. La gestion différenciée peut finalement être définie par la complémentarité de ces deux principes : la favorisation autant que possible de la biodiversité et la prise en compte de l'impact des actions de l'Homme sur l'environnement, en essayant de réduire leur portée.

Chaque collectivité interprète la conception et sa mise en pratique de la gestion différenciée selon l'adaptation et les moyens dont elle dispose, ce qui signifie que chaque collectivité a ses propres résultats.

2.2. La gestion à la cote

Le Grenelle de l'Environnement en 2007 puis le Plan Ecophyto en 2008 ont permis d'engager à l'échelon national une politique de préservation de la biodiversité visant à promouvoir une gestion écologique des espaces publics. Face au changement de référentiel, un nombre croissant de villes françaises ont mis en place une « gestion différenciée » de leurs espaces verts et de voirie qui prend en compte différents aspects, comme l'augmentation du taux de végétalisation des espaces urbains et l'abandon de produits pesticides (**Gaëlle AGERRI**, 2010). Mais des réticences persistantes sont exprimées parmi la population, peu habituée à voir de la végétation spontanée coloniser l'espace public, conséquence de ces nouveaux modes de gestion. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir de quelle manière doit-on sensibiliser les usagers de ces espaces sur ces nouvelles formes végétales ? Et ces usagers sont-ils d'ailleurs si réticents que cela, à l'idée de voir pousser de l'herbe sur les trottoirs ou au pied des arbres ?

2.2.1. Une gestion alternative : Le « 0 phyto »

La mise en place de moyens alternatifs aux produits chimiques incite à s'intéresser aux « mauvaises herbes ». Les actions de désherbage de la ville ne se limitent pas à leur dimension technique, mais au contraire aux méthodes de gestion, à la dimension technique et écologique, mais également sociale et culturelle. La modification des techniques employées doit donc être pensée en prenant en compte le contexte global car « *ôter ou laisser des plantes adventices en milieu urbain, ce n'est pas seulement une question de technique.* » (**Marie-Jo MENOZZI**, 2011, p.1).

Nous allons nous intéresser à une étude qui a été réalisée, sur des questionnements entre sociologie, technique et paysage, au compte de la ville de Rennes, dans le cadre d'une demande relative à « *l'adaptation de l'entretien des espaces publics aux exigences de qualité des eaux* »²⁶. Ce projet se situe aussi dans la continuité d'une démarche de « gestion différenciée » adoptée par les Espaces Verts de la ville de Rennes, qui se sont engagés depuis plusieurs années, sur la réduction et même l'abandon des produits phytosanitaires avant même d'adoption de la loi sur la transition énergétique. Cette étude a été faite avant cette mise

²⁶ IDEA RECHERCHE, CERESA. *Adaptation de l'entretien des espaces publics aux exigences de qualité des eaux : diagnostic social et mise en place d'une démarche participative*. Ville de Rennes, 2002

en pratique et va permettre de comprendre les logiques et représentations qui amènent aux méthodes pratiquées et de quelle manière les habitants perçoivent les espaces de proximité qu'ils fréquentent et la manière dont ils sont entretenus. Mais nous nous interrogerons plus particulièrement sur le lien que les populations font entre leur quartier, l'entretien des espaces, les mauvaises herbes et la qualité de l'eau.

Il est tout d'abord intéressant d'observer quelle interprétation politique les habitants de certains quartiers font de la gestion différenciée. Si cette méthode a essentiellement été présentée par ses caractéristiques techniques et écologiques, la dimension sociale en a été occultée. On observe tout de même que les habitants ont du mal à prendre en compte la dimension technique de cette méthode d'entretien, et en donnent volontiers une lecture sociopolitique.

Il faut savoir que Rennes a opéré en gradient concernant son entretien des espaces publics, c'est-à-dire un entretien plus sophistiqué en centre et dit plus « naturel » en direction de la périphérie de la ville. Ce qui est interprété par les habitants de la périphérie comme un désintérêt et un détachement de la part de la municipalité : selon eux, on s'occupe des habitants du centre de la ville, et ceux de la périphérie ont un sentiment de délaissement, pour preuve la présence d'adventices. Les habitants ne vont pas forcément percevoir les espaces de proximité de la même manière, selon qu'ils ont l'impression que c'est entretenu ou non par les jardiniers. Et donc selon l'impression qu'ils ont d'être considérés ou non. Un espace occupé par des plantes adventices sera perçu plus positivement s'il y a le passage d'agents communaux, que si on ne voit personne de l'entretien.

Concernant l'entretien des espaces publics avec des produits phytosanitaires, qui « *fait partie du décor et du paysage des espaces verts de la ville* », selon **M-J Menozzi** (2011, p.9), il est expliqué dans cette étude que voir des Hommes traiter dans les rues de la ville est une image habituelle et anodine. Les citoyens ont donc des difficultés à se sentir concernés par le problème de la qualité de l'eau et de sentir une part de responsabilité : pour les gestionnaires publics « *c'est à cause des «jardiniers du dimanche* » ; pour les citoyens, *c'est à cause des agriculteurs et réciproquement* ». (**ibidem**). Une partie des acteurs entretient aussi une vision fataliste des choses : nous sommes condamnés à vivre dans une pollution croissante. Changer les pratiques, avec l'abandon des pesticides, se heurte aussi à des représentations spécifiques dont ces produits font l'objet, car considérés par de nombreux acteurs comme des produits à la pointe du progrès, et qui n'ont pas d'équivalent au niveau de l'efficacité : « *ne plus utiliser de pesticides, ce serait retourner 50 ans en arrière, vers des temps archaïques* ». (**ibid**). Et la solution qui est avancée, par bon nombre de personnes, est de trouver des produits non polluants, mais tout autant efficaces. Aboutir donc à un abandon des produits

phytosanitaires implique que cette représentation positive, dont les produits phytopharmaceutiques font encore l'objet, évolue vers une représentation qui engloberait aussi les nuisances que ces produits sont susceptibles d'induire envers les éléments de l'environnement. (*Ibid*).

On peut en déduire que la question de la qualité de l'eau suppose d'autres solutions que celles purement techniques. En effet, doivent être prises en compte les représentations dont l'espace urbain est l'objet, les représentations liées aux plantes adventices et aux produits utilisés. L'entretien des espaces de la ville et les modalités mises en œuvre engageant aussi les relations sociales qui sont à l'œuvre au sein de ce territoire.

Une des solutions pour réduire les pesticides dans les espaces publics est l'enherbement volontaire de certains revêtements. Malgré les avantages de cette technique en termes économiques et environnementaux, les acteurs hésitent à utiliser cette solution, par crainte des réactions de la population. Cette enquête devrait permettre d'identifier les réticences et savoir comment amener les usagers à percevoir cette nouvelle méthode de manière moins négative. Pour ce faire, **Valérie Vanparys** a réalisé un projet de l'asbl²⁷ approuvé par la Région Wallonne de Belgique en 2012. Il s'appuie sur l'idée de laisser plus de végétation spontanée dans les espaces publics, suite à la mise en place d'une gestion différenciée, avec l'enherbement volontaire de certains revêtements, pour réduire les produits phytosanitaires dans ces lieux. Onze communes wallonnes ont été choisies et parmi ces communes, certaines appliquent déjà une ou plusieurs méthodes de gestion alternative des espaces publics ou une gestion différenciée. 717 passants ont été interrogés sur sept questions, certaines illustrées de photos, d'autres ouvertes ou fermées.

La première question était composée de trois photos, représentant des niveaux de colonisation par la végétation spontanée dans trois situations différentes (figure 3, 4 et 5) : sur des pavés, sur des chemins en gravier, dans des parcs et dans des cimetières. La question étant « *Trouvez-vous que cette végétation spontanée est acceptable ?* » (**Valérie VANPARYS**, 2012, p.5), les répondants étaient incités à répondre par « oui » ou « non » ; mais des questions plus ouvertes ont également été enregistrées, telles que « ça dépend (où) », « je ne sais pas », « c'est limite » (catégorie « autres » sur les tableaux de la figure 3, 4 et 5).

²⁷ Association Sans But Lucratif



%	1A	1B	1C
OUI	35,6	59,7	10,6
NON	62,5	38,2	88,3
Autres	2,0	2,1	0,6

Figure 34 : Photos et pourcentage de réponse de la question 1 de l'enquête de Valérie Vanparys



%	2A	2B	2C
OUI	68,1	46,3	62,5
NON	29,4	51,9	35,7
Autres	2,5	1,8	1,8

Figure 35 : Photos et pourcentage de réponse de la question 1 de l'enquête de Valérie Vanparys



%	3A	3B	3C
OUI	45,7	17,7	7,4
NON	52,4	80,8	91,1
Autres	1,9	0,6	0,3

Figure 36 : Photos et pourcentage de réponse de la question 3 de l'enquête de Valérie Vanparys

Parmi les trois photos proposées, sur trois zones différentes, les résultats étaient plus ou moins identiques selon les surfaces ; mais c'est la végétation montrant un revêtement homogène et complètement couvert d'une base végétale, qui est la mieux acceptée. Cela suggère aussi que la majorité des citoyens acceptent la technique d'enherbement des pavés, chemins ou cimetières, respectivement 60 à 62 % des répondants. En comparant la moyenne des pourcentages de réponses positives et négatives selon les lieux et les différents niveaux de végétation, il est constaté que c'est sur les chemins en gravier des parcs que la végétation spontanée est la mieux acceptée et dans les cimetières qu'elle est la moins bien appréciée. On en déduit que le niveau de tolérance de la population envers la végétation spontanée varie selon les types d'espace et de revêtement.

Les enquêtrices nous ont fait remarquer que certaines personnes interrogées répondaient aux questions selon ce qu'elles pensaient être l'opinion publique, qui était souvent négative. Cette observation révèle que l'opinion « supposée » être majoritaire a une influence considérable dans l'esprit des citoyens.

Lors de l'analyse des résultats à la question suivante : « *Qu'est-ce qui vous dérange dans la végétation spontanée ?* » (*Ibidem*, p.11), on observe qu'un tiers des citoyens n'est pas dérangé par la végétation spontanée et que 36% n'y prêtent même pas attention ; mais ce qui dérange le plus souvent, c'est l'impression de négligence, de manque d'entretien, ou bien l'impression de saleté.

En effet, la végétation spontanée est souvent associée à la présence de débris, dans la réalité et dans l'esprit de la population. Mais il est énoncé qu'il est important que le public fasse la distinction entre la lutte contre les « mauvaises herbes » et contre les débris. Or, maintenir les espaces publics parfaitement dépourvus de débris paraît difficile, du moins à court terme. Pour les communes inscrites dans un plan de réduction des pesticides, il convient donc à la fois de renforcer la lutte contre les déchets et d'expliquer aux citoyens que les herbes ne sont pas sales, contrairement aux pesticides et débris qui sont sources de pollution importante pour l'environnement et la santé publique.

Dans la mise en place d'une gestion différenciée, l'utilisation des produits phytosanitaires est très réglementée, avec des réductions de dose ou même l'abandon total de ces substances sur les espaces publics. Lorsque l'on interroge les individus sur l'ambition de réduire ou d'abandonner les herbicides chimiques dans les espaces communaux, presque 4 personnes sur 5 souhaitent une réduction, voire même un abandon de ces produits ; certains individus enquêtés sont bien conscients qu'il existe des méthodes alternatives pour entretenir sans herbicide. A contrario, 78 personnes sur le panel de 717 ont répondu « non », en expliquant que selon elles, les pesticides sont nécessaires pour gérer les espaces publics : principal

argument une repousse de la végétation spontanée trop rapide, mal gérée si elle est entretenue manuellement, ou encore certains se posent la question de « comment faire sans ? ». La plupart des personnes ayant répondu « non » semblent donc ne pas connaître d'alternative aux pesticides, et d'autres ne sont pas satisfaites de leur efficacité. Néanmoins, ces réponses laissent à penser qu'une grande majorité des citoyens devrait bien accueillir l'abandon progressif des produits phytosanitaires dans les espaces publics, mais ils expriment le souhait que les espaces restent entretenus.

S'ensuit une question de projection concernant la loi sur la transition énergétique mise en place depuis le 1er janvier 2017, stipulant l'interdiction d'utiliser des produits phytopharmaceutiques dans les espaces publics ; concernant l'acceptation que certains espaces prennent un aspect plus naturel, suite à la mise en place de cette loi, seuls 12% des répondants sont contre l'idée de voir certains espaces prendre un aspect plus naturel et veulent que ses espaces restent « propres » et entretenus.

Des pistes d'action sont donc proposées pour réduire l'utilisation d'herbicides, comme sensibiliser et informer les citoyens, ce qui pourrait permettre de changer le regard sur la végétation spontanée et démontrer qu'entretenir sans herbicide est possible. Il est proposé également de gérer en priorité les espaces minéralisés comme les cimetières et les trottoirs, et de limiter la hauteur pour les autres espaces. La mise en place d'une signalétique indiquant que les espaces sont entretenus de manière différente est envisagée : *in fine* en réaménageant les espaces existants, en concevant de nouveaux aménagements, en engazonnant une partie des revêtements semi-perméables ou en favorisant les revêtements végétalisés. (*Ibid*, 2012).

En conclusion de cette enquête, il ressort que l'ensemble des répondants accepte la végétation spontanée, si celle-ci est contrôlée, pour qu'ils n'aient pas de sentiment d'abandon et que cela reste « propre ». La mise en place d'une gestion différenciée, plus écologique, peut être mieux appréhendée par les habitants, grâce à leur sensibilisation à la protection de l'environnement et de la santé publique, mais également aux différents dispositifs d'aménagement et de communication que peuvent proposer les municipalités.

Au-delà de la perception ou non d'un risque, la prise en charge de la « problématique phytosanitaire » se heurte, aussi et avant tout, à une représentation dominante de l'espace urbain, dans lequel la « nature sauvage » n'a pas sa place. Ainsi, toutes « mauvaises herbes » doivent être refoulées en dehors de la ville, afin de garantir le « bon ordre des choses ». La

nature doit être maîtrisée et pour cela, les produits phytosanitaires semblent souvent constituer pour les services techniques l'unique ressource permettant le maintien de la « propreté ».

Néanmoins, des initiatives témoignent qu'une gestion écologique, c'est-à-dire qui donne une nouvelle place à la nature sauvage en ville, est réalisable si elle est accompagnée d'un important travail de sensibilisation qui vise l'appropriation de nouvelles normes par l'ensemble des agents, des élus et du public. D'autres démarches, plus facilement acceptées à ce jour, consistent à gérer le risque en améliorant les pratiques existantes (respect de la réglementation, pratiques raisonnées, méthodes complémentaires, etc...) sans pour autant bouleverser la représentation de l'espace urbain et ses pratiques d'entretien. Le « plan de désherbage communal » fait partie des outils-supports d'une telle conduite de changement. On retiendra donc qu'il existe bien plusieurs voies permettant la « réduction des pesticides ».

Une étude réalisée par **Sébastien Léonard** en 2008, sur l'élaboration d'un programme d'action en faveur de la réduction de l'emploi des pesticides par les collectivités en Poitou-Charentes, permet de nous éclairer sociologiquement sur les représentations liées à la problématique phytosanitaire. Nous nous concentrerons sur une partie de l'étude, qui concerne les contraintes culturelles générant l'incompréhension du citoyen. En effet l'incompréhension des administrés et de certains acteurs de la commune est systématiquement mise en avant. La végétation spontanée est jugée indésirable en ville et doit donc être éliminée. Elle ne répond pas aux critères attendus dans les espaces urbains : l'ordre et la propreté. Les herbes qui poussent dans le cimetière, les haies laissées trop libres, etc. sont autant d'éléments qui bouleversent les représentations dominantes de l'espace urbain.

Les articles que nous avons pu recueillir pour ce chapitre étant plus ou moins obsolètes, car désormais certaines pratiques sont déjà mises en place pour « lutter contre les mauvaises herbes » et approuvées, j'ai voulu savoir s'il existe encore de véritables points de blocage sur le passage au « zéro phyto » pour les gestionnaires d'espaces verts. En effet, selon **Maxime Guérin** « *la principale difficulté n'est pas d'ordre technique, mais elle repose sur l'acceptation sociétale* »²⁸. Ainsi, **Sylvie Luneau** explique dans son article qu'il n'est toujours pas évident de faire accepter à certains habitants le développement d'adventices, perçues encore négativement, même après de nombreuses tentatives de sensibilisation. Pour cette raison, les

²⁸ Citation de Maxime GUERIN dans l'article « zéro phyto : quels sont les points de résistance ? » paru le 22 janvier 2016, dans la gazette des communes, par Sylvie LUNEAU.

cimetières et les terrains de sport où les difficultés sont les plus marquées, ne sont pas concernés par l'interdiction de l'utilisation de pesticides dans les espaces verts publics du 1er janvier 2017. La transition culturelle que nécessite ce passage y est en effet plus importante.

Surtout sur des sites symboliques comme les cimetières. Cependant, plusieurs collectivités ont déjà franchi le pas, comme Rennes ou Versailles, depuis plusieurs années.

Les villes qui ont réussi la mise en place de leurs projets de gestion différenciée ont su expliquer leurs gestes environnementaux, en reliant concrètement leurs choix de gestion à leur souci de préservation de la santé publique, qui prend en compte le bien-être des usagers. Ils ont su faire changer le regard sur les « mauvaises herbes » en expliquant les répercussions dangereuses de l'emploi des produits phytosanitaires, ou en promouvant un nouveau type de paysage naturel en ville.

Comme nous avons pu voir au fil du mémoire, il y a une vision disparate de la nature en ville par les usagers urbains. Et malgré la forte demande de nature en ville, les gestionnaires rencontrent des difficultés liées au peu de connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes et sur les termes techniques (gestion différenciée, développement durable, biodiversité, etc.), qui sont peu pertinents pour les habitants.

2.3. La gestion du bien-être

On assiste désormais à un verdissement de la société, qui s'explique par une prise de conscience globale des effets de notre développement sur notre environnement, que nous rappelle notamment la multiplication des catastrophes naturelles. Le verdissement des villes serait une réponse à l'idée de la finitude des ressources. Pour répondre à cette inquiétude, des accords internationaux se multiplient, comme les Plans Climats ou les Agendas 21.

Lors du premier colloque international, présidé par le Comité d'Organisation sur le « bien-être en ville : regard croisés nature-santé », le 11 juin 2014, avec **Lise Bourdeau-Lepage**, celle-ci présentait une enquête qu'elle a conduit et qui s'intéressait aux désirs des citoyens lyonnais. La problématique des travaux présentée est la suivante : « *Comment la nature devient-elle l'objet de désir du citoyen ?* » (**Lise BOURDEAU-LEPAGE**, 2014)

Tout d'abord, le désir des citoyens préoccupe l'ensemble des acteurs urbains ; voici la première question posée : Comment peut-on rapprocher les notions d'urbanité, de bien-être et de nature ? On remarque que la nature pèse dans le choix de localisation des individus. L'environnement constitue une aménité pour les Hommes. Ainsi, l'environnement est dans certains classements locaux et permet de distinguer les villes où il fait bon vivre. Par ailleurs, en ville, un marketing du « vert » se développe depuis quelques années. Des labels se mettent en place, comme par exemple le Label Ecojardin, qui nécessite de respecter des techniques de production, comme éviter les pesticides ou utiliser une technique écoresponsable.

Mais selon **Antoine Bailly**, l'Homme ne cherche pas à satisfaire seulement son bien-être matériel et immatériel, mais fait également de la satisfaction de son désir de nature et de la préservation de son environnement un élément de son bien-être, qui devient un objet de désir pour l'urbain. (**Antoine BAILLY**, 2014). Cependant, ce désir de nature n'est pas homogène à travers la société ; il existait déjà au cours de la deuxième révolution industrielle, comme en atteste le mouvement hygiéniste. Et les Français semblent plébisciter les villes vertes. En 2008, 72% déclarent prendre en compte la « verdure » dans leur choix d'habitation. (**Antoine BAILLY, Lise BOURDEAU-LEPAGE**, 2011). Ainsi, au sein des villes, on assiste à un déploiement des éco-quartiers, à l'installation de murs végétalisés... etc. Un autre phénomène très médiatisé est celui des ruches, qui se trouvent sur les toits des immeubles ou dans des parcs et jardins communaux.

L'enquête de **Lise Bourdeau-Lepage** sur les désirs des citoyens lyonnais va essayer de répondre à deux questions : Quels éléments sont constitutifs du bien-être citoyen ? Et comment qualifier ce désir de nature ?

150 personnes ont été interrogées à Lyon, et l'enquête démarre par une question ouverte : « *Selon vous à quoi correspond la nature en ville ?* ». Pour un tiers des enquêtés, la nature en ville concorde avec un « *sentiment agréable* » ; pour un peu plus d'un quart des personnes questionnées, la nature en ville est assimilée à une nature diffuse ; pour un autre quart, elle est identifiée aux différents espaces verts de la ville. Pour plus de la moitié des personnes interrogées, elle correspond à un besoin vital, quand 17% l'interprètent comme un désir et 5% comme un rêve. 97% des personnes considèrent que la présence des espaces verts contribue au bien-être en ville et qu'elle est donc importante, tout comme l'eau. Enfin, 43% des personnes interrogées jugent « indispensable » de passer du temps dans les parcs.

A la question « *Quels sont selon vous les trois équipements que doit comporter un espace vert ?* », les enquêtés ont évoqué « des pelouses », « des espaces accessibles », et des allées entretenues toute l'année. Il y a donc une intention de mise en scène de la nature, et non « libre ». Les espaces verts doivent garder leur rôle de nature, tout en ayant leur fonction sociale.

En conclusion, **Lise Bourdeau-Lepage** rappelle que la nature est un facteur de bien-être et d'amélioration de la santé, avec ses fonctions thérapeutiques. Concernant la relation nature – bien-être, celle-ci est décrite comme une évolution de l'habiter en ville, qui permettrait de réduire les effets défavorables de l'urbanisation en conciliant ville et nature. Mais elle mentionne également la place autorisée à la nature dans la relation ville et nature, car elle le rappelle, même si la nature a longtemps été perçue comme hostile, elle est aussi l'équivalent de liberté. Aujourd'hui selon l'auteure, la nature doit être agréable, avec des fonctions d'utilité et instrumentalisée. Elle est vue comme « *un moyen de repenser le mode d'habiter, de réduire les effets environnementaux, et de corriger les défauts de la ville.* » (**Lise BOURDEAU-LEPAGE**, 2014).

2.3.1. Nature, santé, bien-être ?

« Parmi les multiples facteurs qui déterminent la santé humaine et le développement des pathologies, la qualité des milieux (air, eau, sols...) déterminée par les contaminants (biologiques, chimiques, physiques) et les nuisances (bruits, insalubrité...) qu'ils véhiculent, ainsi que les changements environnementaux (variations climatiques, biodiversité...) jouent un rôle fondamental. En effet, il est avéré que certaines pathologies sont aggravées, voire déterminées, par l'environnement. » Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable, 2007.

L'enquête sur la perception de la nature en ville de **Lise Bourdeau-Lepage** nous apprend que la nature est un élément essentiel du bien-être des citoyens (**Lise BOURDIN-LEPAGE**, 2013), et qu'elle possède des vertus thérapeutiques par sa simple présence (**Christophe ANDRE**, 2012) comme précédemment dit. Nonobstant, nous savons que la ville est porteuse de risques sanitaires liés à l'altération du milieu et aux nuisances urbaines et industrielles, qui peuvent engendrer des pathologies, dites environnementales, ou fragiliser les états de santé. Ainsi après le choléra au XIX^{ème} siècle, la tuberculose au début du XX^{ème} siècle, les risques sanitaires aujourd'hui sont les maladies chroniques issues en partie de la dégradation du milieu. Selon l'OMS, en France, il y aurait 30 000 décès prématurés par an imputables à la pollution atmosphérique. De même, les allergies respiratoires ont doublé depuis 20 ans et 20% des cancers auraient pour origine des facteurs environnementaux (selon l'OMS). Ces risques pour la santé appellent donc un « nouvel hygiénisme », que l'on retrouve au cœur des réflexions sur la santé environnementale et la ville durable, dans laquelle la nature peut être sollicitée à des fins sanitaires.

A cet égard, de nombreuses études signalent l'existence d'une relation entre l'état de santé d'une personne et la proximité d'éléments naturels, comme l'étude de Roger Ulrich, qui démontre comment le fait d'avoir une chambre donnant sur un parc accélère la convalescence des patients hospitalisés après une intervention chirurgicale. (**Roger ULRICH**, 1984).

Une autre étude menée par **Richard Fuller** et **Katherine Irvine**²⁹, montre les avantages cette fois-ci psychologiques acquis par les usagers des espaces verts, qui augmentent avec le niveau de richesse en espèces faunistiques et floristiques.

²⁹ FULLER, Richard A., IRVINE, Katherine N., DEVINE-WRIGHT, Patrick, et al. *Psychological benefits of greenspace increase with biodiversity*. *Biology letters*, 2007, vol. 3, no 4, p. 390-394.

Cette enquête a été menée sur sept types d'habitats différents : les espaces d'agrément, les prairies fauchées, les prairies non fauchées, les espaces buissonnants, les espaces boisés, les surfaces en eau et imperméables ; chaque espace a été répertorié dans un quadra de 1m², qui a été placé aléatoirement. Par la suite, les entretiens ont été conduits in situ avec 312 individus enquêtés. Des questions fermées ont été posées pour explorer le bien-être psychologique et les perceptions de la richesse des espèces. Les mesures sur le bien-être se sont concentrées sur les espaces verts comme source de restauration cognitive et de lien émotionnel positifs. Les réponses ont été faites sur une échelle de Likert sur cinq points (« d'accord » à « pas d'accord »). Cinq autres questions ont mesuré la probabilité de rétablissement de la fatigue mentale et dix-huit ont exploré l'attachement émotionnel et l'identité personnelle de ces espaces.

Les résultats indiquent que les usagers entourés de formes urbaines, ne sont pas complètement détachés sur la sensibilisation à la biodiversité, mais que leur capacité de percevoir la richesse des différentes espèces ambiantes varie à travers des groupes taxonomiques. L'augmentation du bien-être psychologique se fait grâce à l'augmentation de différentes espèces de biodiversité. Et ce niveau de richesse s'opère vraisemblablement par un certain mécanisme de procuration. Les résultats indiquent également la considération de la qualité des espaces et l'aspect naturel qui peut assurer une augmentation de la biodiversité, fournissant des services liés à l'écosystème, créant des améliorations sur le bien-être psychologique.

Cette étude montre que les bénéfices psychologiques des espaces verts urbains tendent à augmenter avec la richesse des espèces de ces espaces verts. Cependant, elle montre que les utilisateurs des espaces verts peuvent plus ou moins justement percevoir cette richesse. Enfin, les résultats indiquent qu'une bonne gestion des espaces verts urbains devrait davantage s'appuyer sur la complexité biologique, pour améliorer le bien-être humain en plus de la biodiversité.

2.3.2. Cela suffit-il ?

Pour **François Guet**, la seule présence de la nature ne suffit pas à générer du bien-être, elle doit remplir une double fonction, pratique et symbolique, et être accessible à tous. (**François GUET**, 2011). Les cartes des niveaux de « bien-être » en Île-de-France de **Lise Bourdeau-Lepage et Elisabeth Tovar** (2011), montrent également qu'il ne suffit pas de résider à proximité d'un espace naturel remarquable pour ressentir un « bien-être » durable. Le Parc

Départementale de la Courneuve particulièrement soigné peine à tirer l'image d'une commune marquée par la construction de la cité 4000, dont « l'espace déshumanisé » angoissait déjà en 1961 le paysagiste de l'opération, Jacques Sgard. Le Parc Départemental de la Fosse-Maussoin, le Parc de Bellevue et la pelouse au centre-ville, ou encore la coulée verte, entretenue de façon écologique, n'apportent pas de sentiment de « bien-être » aux habitants, pour une partie relégués dans des cités aux espaces verts « *aussi abondants qu'inutiles* ». (**Lise BOURDEAU-LEPAGE et Elisabeth TOVAR**, 2011). Effectivement, considérer la nature en ville uniquement comme un ornement est une faute. (**François GUET**, 2011). Organiser les villes ou quartiers autour de ses cours d'eau, de ses parcs et jardins d'agrément ne suffisent pas à les rendre désirables. Prendre en compte les usages des habitants en composant avec la nature en ville serait la première étape d'une démarche vertueuse qui conduit à la création de valeurs par la sensation retrouvée de « bien-être » collectif et individuel.

2.3.3. Quelle nature en ville pour le bien-être du citoyen ?

Il s'agit de concilier deux désirs de l'Homme, celui de l'urbanité et celui de la nature. Un second élément rend cette action délicate, c'est celui de la complexité même de l'idée de nature. En effet, il est très difficile de saisir ce que les citoyens entendent par « Nature », et donc de définir précisément leur désir en la matière. Il s'agit de comprendre ce que les urbains souhaitent entre une nature vierge, une nature exploitée par l'Homme pour satisfaire ses besoins, ou une nature magnifiée (**John DIXON HUNT**, 1996)³⁰. Le mot nature fait souvent référence pour le citoyen à une nature domestiquée, transformée, car peut-être est-ce essentiellement la nature qu'il connaît. Et lorsqu'on l'interroge sur la possibilité de laisser de la place à une nature non domestiquée dans les espaces verts, ou tout autre espace public, avec la mise en place d'une gestion différenciée, pour favoriser la biodiversité, il répond favorablement. Mais dans le même temps, il souhaite disposer de pelouses accessibles et bien entretenues. (**Lise BOURDEAU-LEPAGE et al**, 2012). Selon **Lise Bourdeau-Lepage**, la question reste ouverte.

Il a été démontré par beaucoup d'enquêtes, que la nature en ville était l'un des facteurs de bien-être du citoyen. Mais la nature « jardinée », ou semi-nature, la notion de contrôlabilité font partie du bien-être et de la sécurité. Les usagers restent tout de même sensibles à la nature « sauvage » dans les espaces publics, car ils ont été informés de l'importance de laisser cette

³⁰ Typologie de John DIXON Hunt, 1996

biodiversité floristique dans nos espaces verts, mais peu de recherches abordent le sujet du bien-être hors des espaces jardinés.

2.4. La biodiversité pour « sauver la planète »

La question de la biodiversité et de sa préservation n'est pas considérée comme un réel objectif, mais plutôt comme un concept secondaire. Mais depuis les différentes conférences et congrès comme le Grenelle de l'Environnement, la protection de la biodiversité perd peu à peu ce caractère annexe pour devenir une réelle priorité, ainsi qu'un sujet médiatique efficace, car l'année 2010 a été consacrée à la biodiversité par les institutions.

Ce fort intérêt est sans doute dû aux programmes de science citoyenne, comme « *sauvage de ma rue* », où des chercheurs dévoilent la richesse faunistique et floristique des milieux urbains. Cette nature non planifiée (particulièrement dans les espaces en friche) dans un milieu urbain a intéressé des chercheurs en sciences sociales, qui se questionnent sur les délimitations de cette nature avec celle des humains, et comment celle-ci participe à la construction de la ville (**Steve. HINCHLIFFE et al.**, 2005 ; **Steven HINCHLIFFE et Sarah WHATMORE**, 2006)

La présence des espèces naturelles en ville peut être perturbée par le contact avec la population dense, par les activités industrielles, sociales et commerciales du milieu urbain, par les changements climatiques, ou encore par la pollution (**Isabelle BOUCHER et Nicolas FONTAINE**, 2010). Ainsi, plusieurs difficultés liées à l'état précaire des éléments naturels en ville et à la présence humaine peuvent y limiter la réussite de projets de restauration des écosystèmes originaux. Mais certaines villes essaient tout de même de se donner des objectifs de restauration, comme par exemple dans le quartier de Bonne à Grenoble, ou encore dans plusieurs quartiers de Nantes.

2.4.1. Les facteurs de restauration pour la biodiversité urbaine

Une étude de cas multidisciplinaire a été menée sur les pratiques qui facilitent la réussite de l'implantation de techniques de restauration de la biodiversité en ville, présentée par **Boutaina El Jai et Diane Pruneau** (2015). L'objectif de la recherche était d'identifier les différents types de facteurs qui favorisent la réintégration de la nature et la biodiversité en ville. Pour atteindre cet objectif, des entrevues semi-dirigées individuelles ont été menées auprès des leaders de quatre projets de restauration de la biodiversité en ville : la naturalisation des berges de la rivière Saint-Charles au Québec, la construction de passages fauniques au-dessus du boulevard Robert-Bourassa au Québec également, le projet de verdissement « *Aménager des îlots de fraîcheurs et aménager les espaces de vie* » à Montréal ainsi que l'aménagement du Jardin Panet. Les questions étaient ouvertes et les participants ont été invités à partager leurs expériences sur le terrain, comme la réussite du projet, quels éléments techniques ou facteurs assurent cette réussite, etc. Au cours de l'analyse des données des entrevues, « *cinq catégories de facteurs ont émergé, soit les facteurs sociaux, politiques, écologiques et autres facteurs.* » (**Boutaina EL JAI et Diane PRUNEAU**, 2015).

Les facteurs sociaux, qui, selon les enquêtés, font la réussite de leurs projets, sont favorisés par « *l'aménagement des sites de restauration loin des activités humaines, la multiplication des usages des lieux, l'acceptabilité sociale, l'éducation et la sensibilisation de la population à la biodiversité, l'engagement citoyen, l'appropriation des lieux par la population et enfin la pression médiatique et l'implication des ONG.* ». Selon eux, il est donc essentiel de bien choisir les lieux où la restauration sera réalisée, de trouver des usages variés, pour attirer un grand nombre de citoyens, mais également avec des activités d'animation ou des ateliers pour sensibilisation. Les facteurs sociaux jouent donc un rôle primordial dans la réussite des projets de restauration de la biodiversité, le plus « *important étant l'acceptabilité sociale qui représente un outil de pression pour les responsables des décisions.* ». Ces résultats rejoignent les propos de **Steven W. Peck et al.** (1999)³¹ pour qui un projet de végétalisation ne peut fonctionner sans le soutien et la participation des usagers.

Le deuxième facteur concerne l'appui politique qui favorise également la réalisation de projets de restauration de la biodiversité en ville, grâce à l'engagement des élus et le soutien du Ministère de l'Environnement, qui permet d'obtenir des subventions gouvernementales, assurant le financement du projet (en répondant à tous les critères demandés).

³¹ PECK, Steven W., CALLAGHAN, Chris, KUHN, Monica E., et al. *Greenbacks from green roofs: forging a new industry in Canada*. CMHC, 1999.

En troisième lieu, nous retrouvons les facteurs techniques, avec l'expertise technique et scientifique qui est très utilisée lors des actions sur le terrain.

Enfin, les facteurs écologiques sont déterminants, tels le choix des végétaux, du type de sol, de l'analyse du milieu environnant, l'ajout d'habitats pour la faune, etc. Selon les biologistes étudiant les différents cas, la connaissance des plantes influe sur la réussite d'un projet de restauration de la biodiversité, pour que celui-ci soit adapté au sol, réponde aux contraintes climatiques, à l'exposition, etc. Mais il ne faut pas non plus oublier d'intégrer la petite faune urbaine, qui joue un rôle essentiel dans l'amélioration de la biodiversité ; elle permet de maintenir un équilibre et le fonctionnement des écosystèmes.

Ce cas d'études multiples souligne l'importance de consulter les citoyens, mais également de connaître les caractéristiques environnementales du projet pour une meilleure adaptation. (**Boutaina EL JAI et Diane PRUNEAU**, 2015).

2.4.2. *Avons-nous une sensibilité à la biodiversité ?*

Une autre étude, portant cette fois-ci sur la perception de la biodiversité, a été menée par des étudiants de la formation Environnementaliste (Institut Supérieur d'Agriculture Faculté Libre des Sciences et Technologies), le laboratoire Environnement & Santé de la FLST et l'Institut du Développement Durable et Responsable de l'Université Catholique de Lille, en partenariat avec la ville de Lille. Ce projet a pour « *objectif de déterminer le degré de connaissance et de sensibilité à la biodiversité à l'échelle de la métropole lilloise* ». (**Cédric DEVIGNE**, 2010).

L'enquête était constituée de 23 questions, qui ont été posées dans 27 communes de la métropole lilloise, pour un résultat de 328 répondants majoritairement âgés de 18 à 35 ans (50%) et de lillois (40%). Lors des résultats, l'enquête a permis de faire ressortir la connaissance du terme biodiversité de la part des sondés. Cela s'est retrouvé dans la question « *Qu'évoque pour vous le terme biodiversité ?* » : 85 % des enquêtés répondent, 51 % citent la diversité faunistique et floristique, et pour 15% ce terme n'évoque rien. Concernant la préoccupation environnementale, 70% répondent la pollution ou le réchauffement climatique, mais peu indiquent la disparition de la biodiversité, ce qui est peut-être dû à la médiatisation selon **Cédric Devigne**. Tout de même un manque de communication est relevé : en effet 60% des sondés avouent ne pas être au courant des activités menées par leurs communes pour aider le développement de la nature, et seuls 21% connaissent la gestion différenciée. « *En l'état actuel de l'analyse des questionnaires, ce dernier point ne permet cependant pas de*

déterminer s'il s'agit d'un réel manque de connaissances des actions menées par les communes ou s'il s'agit plutôt d'un manque de connaissances générales de ces pratiques ou de ces notions », selon **Cédric Devigne**. Mais seulement 57% des enquêtés souhaitent davantage d'informations concernant les activités « nature » de leur commune. Mais il est également constaté que 48% des personnes interrogées ne savent pas où s'informer concernant les activités écologiques, ou encore les informations concernant la nature et la biodiversité.

L'information principale de cette enquête met en avant la communication mise en place par les communes ne semble pas toucher tous les citoyens. Il est observé aussi un manque de connaissances sur la gestion de la nature qui pourrait fausser la perception de cette nature en ville, car près de la moitié des personnes interrogées sont insatisfaites de l'entretien des parcs et jardins de la métropole, alors que leur gestion n'a jamais été aussi écologique. (*Ibidem*).

La communication est donc un outil à ne pas négliger pour faire connaître les nouvelles directives en termes d'écologie. Elle en facilite la mise en place et réduit les phénomènes de mauvaise interprétation ou d'ignorance.

La nature prend une nouvelle dimension dans la ville, introduisant sciemment de la biodiversité. Une gestion écologique des espaces verts urbains s'impose pour la nature dans la ville. D'autre part, la notion de Services Ecologiques avec objectif donne lieu à des actions singulières qui s'ajoutent aux effets indirects positifs, générés par les actions précitées. La ville sort de ses murailles que sont les rocade et voies périphériques pour devenir une ville-territoire ; les projets d'urbanisme prennent en compte cette évolution et intègrent la dimension paysagère. Une telle disposition serait un moyen d'assurer l'éducation à l'environnement et au développement durable au plus grand nombre. La nature s'impose dès lors comme un moyen efficace pour modifier le style de vie et les comportements des citoyens.

Le terme biodiversité, relativement jeune dans la langue française, fait difficilement sens pour les habitants. La caractérisation des espèces végétales et animales composant la biodiversité de leur espace de vie est tout autant complexe. La biodiversité reste une préoccupation secondaire pour les habitants, face à des enjeux environnementaux plus globaux. Peu d'évolutions dans les populations animales et végétales sont remarquées par les habitants localement, comme si la biodiversité « se portait bien ». La seule menace sur la biodiversité qu'ils identifient concerne les espaces de nature « sauvage », une position influencée par les médias. Enfin, l'analyse du discours révèle de véritables attentes de nature qui se traduisent par la volonté d'une proximité du vert avec l'habitation.

L'Homme co-évolue avec son environnement depuis les millénaires en modifiant les biocénoses selon ses besoins et ses pratiques. La plupart des milieux « naturels » sont donc le produit d'une longue coévolution entre l'Homme et la nature. « *L'homme fait partie de la nature et en est un facteur structurant* ». (**Simon LAURENT**, 2006). Retirer l'Homme du système revient à réduire la capacité de résistance et de résilience de l'écosystème, à diminuer la biodiversité. L'Homme doit être pris en compte dans ces écosystèmes ; la conversation devient pluridisciplinaire : les sciences sociales viennent compléter les sciences de la vie et de la terre.

Conclusion

Peu de données et d'études ont été réalisées sur la gestion différenciée, ce qui a limité les pistes réflexives sur la perception et représentation de celle-ci.

Nous avons vu que la perception peut être influencée par la gestion politique des espaces publics selon les communes. En effet, l'antériorité des politiques de gestion différenciée et de leur communication auprès des habitants reflète une divergence sur l'approche de la nature en ville. Le passage à la gestion différenciée impose des changements d'habitude plus ou moins importants.

Il est remarqué tout d'abord que les usagers se sentent peu concernés par la mise en place de la gestion différenciée, et par ce que celle-ci peut engendrer. Ils trouvent cela quand même important pour « sauver la planète », mais aimeraient que leur paysage urbain ne change pas. Ils sont tout de même ouverts pour la plupart à l'utilisation de nouvelles techniques, pour contrer l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires, comme par exemple l'enherbement des chemins en gravier des parcs, qui est plutôt bien accepté, mais nous restons encore dans un espace vert et avec une végétation tout de même contrôlée.

Des villes ont tout de même su sensibiliser les citoyens en jouant la carte du souci de la santé publique, qui prend en compte le bien-être des usagers. Ce facteur dominant, recherché et approuvé par les citoyens, correspond pour la moitié à un besoin vital et est perçu tout de même comme la liberté.

Il a également été constaté que la communication est un outil à ne pas négliger ; il facilite la connaissance et la sensibilité sur le sujet et réduit les phénomènes de mauvaise interprétation ou d'ignorance. C'est donc un levier pour faire évoluer les représentations sur la végétation spontanée, mais également celles liées à la qualité de vie.

Dans le cadre de cette démarche, depuis quelques années, des groupes de sciences participatives relatives à la nature en Ville se développent fortement, comme le mouvement de la « Guerilla Gardening », « Sauvage dans ma rue », ou plus récemment les permis de végétaliser, grâce auxquels les citoyens portent un regard positif sur la biodiversité urbaine et en accroissent la connaissance. Ces mouvements participatifs généreront une meilleure acceptation des nouvelles gestions écologiques, de plus en plus souhaitées.

**PARTIE 2 : ETUDE SUR LA PERCEPTION ET LA
REPRESENTATION DE LA VEGETATION SPONTANEE
URBAINE EN VILLE**



1. Problématique et hypothèses d'étude

Pendant longtemps, les termes « ville » et « nature » ont semblé antinomiques et perçus comme renvoyant à deux réalités opposées (**Lise BOURDEAU-LEPAGE**, 2013). L'oxymore originel semble cependant, aujourd'hui, dépassé. La crise de la modernité et l'éveil d'une conscience écologique ont conduit à une réévaluation de la place de la nature dans et aux marges de la ville, au point que la ville contemporaine cesse de paraître « contre-nature ». En France, le Plan « Restaurer et valoriser la Nature en ville », inscrit dans le prolongement du Grenelle de l'environnement, invite à « penser la ville avec la nature et la nature avec la ville » (**Grenelle de l'environnement**, 2010).

De plus en plus de communes laissent donc la végétation reprendre ses droits sur l'urbain, surtout depuis l'application de la loi Labbé en 2017 qui interdit l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces publics. Certaines communes pionnières ont opté pour des méthodes d'entretiens plus écologiques et économiques de leurs espaces. En parallèle, elles ont communiqué et sensibilisé leurs populations, progressivement et sur le long terme.

Mais nous observons tout de même des réticences parmi les habitants. Certains ne sont pas habitués à voir cette végétation urbaine s'approprier les espaces publics. Cela est particulièrement marqué dans les communes qui n'ont pas su anticiper cette nouvelle loi.

Pour mieux appréhender celle-ci, je souhaite réévaluer les perceptions et représentations de l'utilisateur vis-à-vis de la végétation urbaine dans l'espace public, depuis la mise en place d'une gestion écologique. Cela me permettra de déterminer les facteurs dominants de cette perception et représentation encore négatives. Les questionnements qui orienteront la seconde partie sont les suivants :

- Quels sont les facteurs qui influencent la vision de cette végétation ? Est-ce l'âge, le sexe, la catégorie socio-professionnelle, le patrimoine environnant, ou encore la communication mise en place par la commune ?
- Comment la végétation est-elle représentée et appréhendée ? Quels sont les impacts de la gestion écologique des espaces publics et de sa communication sur l'acceptation de la végétation urbaine ? Et a-t-elle permis l'évolution des perceptions et représentations ?
- Une personne ayant habité dans un espace à dominante rurale accepte-t-elle plus facilement la flore spontanée dans l'espace public ?

A partir d'un travail de recherche bibliographique, effectué dans la première partie et de ces questionnements, j'ai pu émettre plusieurs hypothèses :

- Les personnes ayant connu les prestations régulières d'un Service Espaces Verts dans leurs communes ont plus d'appréhension et de réticences face à cette végétation urbaine spontanée.
- Les habitants des communes détenant un patrimoine culturel dominant ont plus d'appréhensions face à cette végétation urbaine spontanée.
- La mise en place d'une gestion écologique précurseur induit une perception et une représentation moins négatives de la plante spontanée sur la commune.
- Une personne habitant ou ayant habité dans une commune rurale accepte plus facilement la végétation spontanée.
- Les personnes ayant des enfants sont plus favorables à l'interdiction des produits phytosanitaires et à l'acceptation de la flore spontanée.
- Les personnes ayant bénéficié d'actions de communication sur le sujet de la végétation « sauvage » l'acceptent plus facilement.

C'est à partir de ces questionnements, des hypothèses posées et des stages effectués dans différents Services Espaces Verts (Ville de Blois, Ville de Paris et Ville de Nuits-Saint-Georges) que j'ai pu élaborer ma grille d'observation et mon questionnaire.

2. Méthodologie et matériels

En amont de mes enquêtes par questionnaire, j'ai effectué des observations pour visualiser l'entretien des espaces publics de chaque commune, ainsi que la communication mise en place concernant l'entretien écologique de ces espaces. Cela m'a également permis de cerner les différents espaces publics où nous sommes en présence de végétation spontanée : les trottoirs, les cheminements et les cuvettes d'arbres. Ces trois espaces me serviront de micro terrain d'étude dans l'élaboration de mon questionnaire.

Concernant la période d'enquête, celle-ci s'est déroulée en deux phases. Premièrement, mes observations ont été effectuées sur 1 à 3 jours (en fonction de la taille du site) au printemps 2018, car c'est le début de la période de pousse de la végétation spontanée. Deuxièmement, l'enquête par questionnaires s'est déroulée sur la saison estivale 2018, car cette période optimise la présence d'usagers dans l'espace public, et donc le nombre potentiel d'enquêtés sensibilisés à répondre au questionnaire. De plus, c'est également l'époque où les Services Espaces Verts des villes (selon mes observations dans mes structures de stages), reçoivent le plus de réclamations concernant la présence de la végétation spontanée. On peut donc poser l'hypothèse que la présence de la végétation spontanée est plus remarquée pendant cette période, du fait que les usagers sont plus souvent dehors qu'à d'autres moments de l'année.

En termes de mode de passation, j'ai choisi d'enquêter en ligne. Cette méthode permet de réaliser les enquêtes sur mes trois terrains en même temps, et assure l'obtention d'un quota de réponses significatif pour l'analyse. Il n'y a pas de facteur-temps car l'enquêté a tout le temps qu'il souhaite pour lire et comprendre les questions. Egalement, les réponses peuvent être plus sincères, car ils peuvent oser dire ce qu'ils pensent, plus facilement derrière l'écran de l'ordinateur plutôt que devant l'enquêteur, où il réfléchira plus sur la manière de donner sa réponse (**Didier FRIPPIAT, Nicolas MARQUIS, 2010**). La présence de l'enquêteur peut aboutir à des réponses moins honnêtes et plus socialement acceptables. Enfin, ce mode de passation permet au répondant d'avoir un ressenti totalement anonyme.

Néanmoins, ce mode de passation risque d'entraîner quelques problèmes, puisque l'enquêté pourrait mal interpréter diverses questions, réciproquement pour l'enquêteur. De plus, certaines classes d'âge sont plus difficiles à atteindre par internet ; mais cela n'a pas été le cas lors de cette enquête, car toutes les classes d'âge ont répondu.

Le mode de passation demande plusieurs précisions. Les enquêtes ont été diffusées par des journaux locaux en ligne ou les sites officiels des communes selon les autorisations. Mais

l'enquête reste contrôlée : le public visé concerne seuls les habitants de la commune actuellement d'un âge minimal de 18 ans, sans limite d'âge maximum.

2.1. Préparation des observations

Les observations vont permettre de définir quel entretien des espaces publics est mis en place. Pour ce faire, je vais m'appuyer sur les cartographies déjà établies par les communes (sauf pour la Ville de Blois qui n'a pas établie de cartographie) et sur les codes d'entretiens des espaces verts, car j'émetts l'hypothèse que ces derniers influencent les règles propres aux espaces publics autour d'eux. Ces observations vont se concentrer sur les trois micro-terrains suivant :

- Les surfaces en stabilisé
- Les surfaces pavées
- Les cuvettes d'arbres

Ce sont les trois zones où j'ai remarqué la présence plus ou moins importante de la végétation spontanée dans chacune des communes. J'ai noté ceci lors d'observations personnelles pendant des travaux universitaires ou encore lors de mes différents stages.

Ces observations permettront de relever également la présence ou non de communication, de sensibilisation et d'information, mises en place par les communes, concernant la présence de cette végétation « sauvage ».

Lors des observations je serai munie de la cartographie des codes d'entretiens des espaces verts de la ville, ainsi que d'une carte de la ville quadrillée, afin de noter la présence ou non de végétation spontanée selon mes micros-terrains et l'existence d'une communication.

Mais avant toute observation, il est nécessaire de se renseigner sur chacune des villes pour comparer leurs caractéristiques propres, concernant le paysage environnant, la sensibilisation de la commune face à la nature en ville, les codages d'entretien de leurs espaces publics et la communication mise en place in situ. Par la suite, cela permettra de faire un lien entre mes observations et l'analyse de mon enquête et d'identifier des facteurs de sensibilisation.

2.2. Construction du questionnaire

Pour l'élaboration du questionnaire, j'ai tout d'abord fait appel à mes propres questionnements que j'ai pu émettre lors de mes différents stages effectués depuis 2010 ; de plus, ces stages ont été réalisés dans différentes communes au sein des Services Espaces Verts et Propreté, tant sur le terrain qu'en bureaux d'études. Ensuite, j'ai utilisé les résultats des enquêtes élaborées sur le même thème dans le cadre de du cours « Regards des sciences humaines et sociales sur l'environnement » présenté par Sandrine Depeau, chargée de recherches en psychologie environnementale, en 2017. Enfin, mes observations permettront de diriger la construction du questionnaire.

Dans un second temps, je me suis inspirée du questionnaire de l'« *Enquête sur la perception de la végétation spontanée par les citoyens Wallons* » rédigé par le Pôle Wallon de gestion différenciée ASBL en 2012³² (questions formulées par le sociologue Jacques Valentin). De même, je me suis appuyée sur l'enquête « *Evaluer les perceptions des mauvaises herbes par le public* » réalisée par la commune de Brech en Bretagne³³.

2.2.1. Le questionnaire

Le questionnaire dure environ 15-25 minutes, selon les personnes interrogées. J'ai tenté de trouver un équilibre entre les questions fermées et les questions ouvertes. Ces deux types de questions qualitatives et quantitatives permettent de cerner les appréhensions, les perceptions et les représentations du sujet étudié par l'enquêté. Le questionnaire est réalisé de façon anonyme et chaque question pouvant empiéter sur l'intimité du répondant est suivie d'options « *je ne sais pas* » ou « *sans avis* ». Pour détailler les questions fermées, on utilise le recours aux options « *autre(s)* » et « *pourquoi* ».

Le questionnaire est découpé en cinq parties. Viennent d'abord deux premiers blocs, un sur les connaissances des enquêtés sur le sujet, et un sur leurs seuils de tolérance. La troisième porte sur les connaissances des personnes sondées concernant les produits phytosanitaires. La quatrième partie questionne la communication de la commune. Et enfin, la dernière partie concerne le profil de la personne interrogée.

³² Pôle Wallon de Gestion différenciée. *Enquête sur la perception de la végétation spontanée par les citoyens wallons*. 2012

³³ Pôle Wallon de Gestion différenciée *Évaluer les perceptions des mauvaises herbes par le public*. 2012

- Détails sur les questions posées

Une première question introductive permet d'écarter les individus extérieurs à mes trois zones d'études.

Les questions de la première partie recensent les synonymes que les répondants émettent sur le thème. Cela permet de visualiser les représentations de l'enquêté sur le sujet.

Puis, j'évaluerai les limites de tolérance des enquêtés sur le niveau d'enherbement. Cela définira ce qui représente une difficulté ou non pour l'enquêté, vis-à-vis de l'esthétique des espaces publics, le déplacement piétonnier, ou encore la sécurité. Cela me permettra de situer les niveaux ressentis de nuisance ou de gêne face aux plantes adventices.

Ensuite, le questionnaire se précise, avec des photos à l'appui représentant 3 niveaux de colonisation par la végétation spontanée dans les trois situations différentes d'espaces publics quotidiens choisies. En questionnant les répondants à leur sujet, ces photos amèneront à déterminer le niveau d'enherbement que l'enquêté est prêt à accepter dans les espaces publics. Ce bloc est accompagné de six questions sondant le niveau d'enherbement de la commune de la personne questionnée, dans six situations différentes :

- Proximité d'un monument administratif, historique ou emblématique
- Sur les trottoirs
- Dans les cuvettes d'arbres
- Les allées de parc ou jardin
- Les abords de mobilier urbain ou d'habitation
- Les cimetières

Ces questions demandent une justification, afin de mettre en lumière certaines perceptions de leur commune.

La troisième phase d'enquête déterminera si l'individu est conscient des risques liés aux produits phytosanitaires et comment il en a eu connaissance.

La quatrième partie porte sur la communication mise en place par la commune. Je cherche à savoir si l'individu a été informé, sensibilisé au sujet et aux nouvelles lois concernant la

transition écologique. Cela me permettra de déterminer si la communication est liée à l'acceptation de la flore spontanée ou non.

Enfin, la dernière partie de l'enquête rapporte les données générales de l'enquêté qui nous seront utiles pour étudier les profils des répondants.

Un total de cent questionnaires, avec une équité entre les communes, est souhaité pour permettre un traitement significatif des résultats.

3. Récolte des données

Les observations ont été réalisées pendant deux à quatre journées de mi-mai à début juin 2018 :

- Rennes du 4 au 7 juin 2018
- Blois du 23 au 25 mai 2018
- Nuits-Saint-Georges du 15 au 16 mai 2018

L'enquête a été mise en ligne à partir du 13 août et jusqu'au 25 septembre 2018 sur les différents journaux locaux en ligne des communes et/ou le site officiel :

- Rennes : « Rennes Ville et Métropole », « Ma ville Rennes » et « Rennes autrement »
- Blois : Le site officiel de la Ville de Blois
- Nuits-Saint-Georges : « Le Petit Nuitons » et le site officiel de la commune

3.1. Les observations : trois communes comme supports de l'enquête

Le choix de ces trois communes à étudier a été déterminé à partir de leur situation géographique, de leur nombre d'habitants, du paysage environnant, de la sensibilisation de la commune face à la nature en ville et de l'année de mise en place d'une gestion écologique de leurs espaces publics. Tout d'abord, j'ai voulu retenir trois villes dans trois régions différentes, de l'Ouest à l'Est de la France. Par la suite, je pourrai faire une comparaison avec l'enquête de **Marie-Jo MENOZZI**, et *al.* sur « *La perception de la végétation spontanée* », en 2012.

J'ai choisi premièrement Rennes, que je considère comme une grande ville (>100 000 habitants), avec 207 000 habitants. Ville urbaine et étudiante (30% de la population Rennaise est étudiante³⁴), mais avec un paysage rural grâce à sa ceinture verte, qui favorise une certaine sensibilité à l'environnement. Effectivement en 2016, Rennes est élue Capitale française de la Biodiversité³⁵, en récompense des actions investies depuis longtemps pour la valorisation de la gestion écologique de ses espaces verts. Depuis, la ville a établi ses documents d'urbanisme sur la base de trames verte, bleue et noire (espaces non illuminés la nuit). Elle est également une des villes pionnières de la mise en place d'une gestion écologique de ses espaces verts.



Figure 37 : Cartographie des 3 communes – [Source : © Comersis.com - Réalisation personnelle]

Comme deuxième lieu d'étude j'ai choisi une ville moyenne (entre 10 000 et 100 000 habitants), à savoir la ville de Blois en région Centre-Val-de-Loire, avec 48 000 habitants. Située entre les plaines agricoles de la petite Beauce et le domaine forestier de Chambord, tout en longeant la Loire, elle bénéficie donc d'un paysage varié au patrimoine historique très riche (les Châteaux de la Loire : Blois – Chambord). De plus, elle accueille l'École Supérieure de la Nature et du Paysage, qui lui donne une certaine sensibilisation à l'environnement. La ville a commencé à gérer ses espaces verts de manière écologique à partir de 2009, et a adopté l'agenda 21³⁶ en 2013.

Enfin, le dernier terrain est une petite ville (< 10 000 habitants) bourguignonne, Nuits-Saint-Georges, comptant 5 500 habitants. Avec un patrimoine et un paysage viticole, elle est l'une des villes emblématiques de la route des vins. Très attachée à son image esthétique, elle accorde une grande importance à son environnement. Elle a mis en place une gestion différenciée de ses espaces publics en 2015, mais avait commencé à sensibiliser les plus jeunes à la biodiversité grâce à différentes activités proposées par la commune au sein des écoles élémentaires de la ville.

34 Chiffre obtenu par l'INSEE pour l'année 2018

35 Concours organisé par le centre de ressources national sur la nature en Ville Plante & Cité et par l'agence régionale pour la biodiversité en Ile-de-France Natureparif, avec le soutien de la mission d'installation de l'Agence française pour la biodiversité

36 Programme d'actions menées localement en faveur du développement durable d'un territoire

En définitive, nous avons trois villes avec chacune des caractéristiques bien différentes qui vont permettre de mettre en évidence les facteurs de sensibilisation de chacun (Tableau 1).

Tableau 1 : Récapitulatif des caractéristiques des trois terrains

3 VILLES aux caractéristiques DIFFERENTES			
	Rennes	Blois	Nuits-Saint-Georges
Région	Bretagne	Centre-Val-de-Loire	Bourgogne
Nbrs . de population	207 000	48 000	5 500
Environnement environnement	Rural	Forestier, agricole, fluvial et patrimonial	Viticole
Sensibilisation	Ceinture verte, Capitale française de la biodiversité 2016, ville pionnière de la gestion différenciée	Ecole Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage	Pas de sensibilisation particulière
Date de mise en place de la gestion différenciée	1981	2009	2015
Représentation	Ville étudiante	Ville à valeur patrimoniale (Château de la Loire)	Ville étape de la Route des vins

Pendant ces temps d'observation, j'aurai pour objectif de m'imprégner du terrain, afin de restituer les différents espaces des communes et de leur environnement, sous ses formes visibles et sensibles, complétés par les informations recherchées sur chaque ville. Je vais donc plutôt utiliser la notion de « regards », car j'exprime mon ressenti et mes sensations personnelles envers les communes étudiées.

Afin d'orienter mes « regards j'ai formé une liste d'hypothèses à étudier lors de mes investigations sur le terrain :

- **Hyp.1** : L'entretien des espaces publics s'adapte aux codes d'entretiens appliqués à l'espace vert qui l'entourne.
- **Hyp.2** : Le niveau d'entretien des espaces publics est différent entre le centre-ville et les périphéries de la ville.
- **Hyp.3** : La végétation spontanée est inexistante dans le centre-ville.
- **Hyp.4** : La végétation est laissée plus libre sur mes micro-terrains que sur le reste de l'espace public.
- **Hyp.5** : Les pieds d'arbres sont végétalisés avec des plantes vivaces.
- **Hyp.6** : Nous avons la présence d'éléments de communications explicatifs à l'endroit où la végétation spontanée est présente, en particulier sur les lieux patrimoniaux et administratifs.
- **Hyp.7** : La ville de Rennes est moins exigeante sur la suppression de la flore spontanée que les deux autres communes.

3.1.1. Ville de Rennes : siège de la biodiversité

Rennes, capitale de la région Bretagne, comprend 215 366 habitants intra-muros et fait partie des 11 grandes métropoles françaises³⁷. Ville jeune et étudiante, on dénombre 72517 individus âgés de 15 à 29 ans, soit la tranche d'âge la plus représentée (34%). Concernant les étudiants, élèves ou stagiaires non rémunérés, la part s'élève à 24%.

Depuis 1950, la ville essaie de garder un contrôle sur le développement et l'extension urbaine. Elle s'est développée à la confluence de la Vilaine et de l'Ille. En termes d'urbanisme, elle a occupé tout l'ensemble de l'intra-rocade. Mais nous retrouvons des zones agro-naturelles, riches en biodiversité. Classées Villes et Pays d'Art et d'Histoire³⁸, la ville offre une grande diversité d'éléments patrimoniaux, avec de nombreux édifices classés Monument Historique, et y compris des bâtiments très contemporains. Dans cette ville où il fait bon vivre³⁹, nous retrouvons aussi une diversité sociale importante.

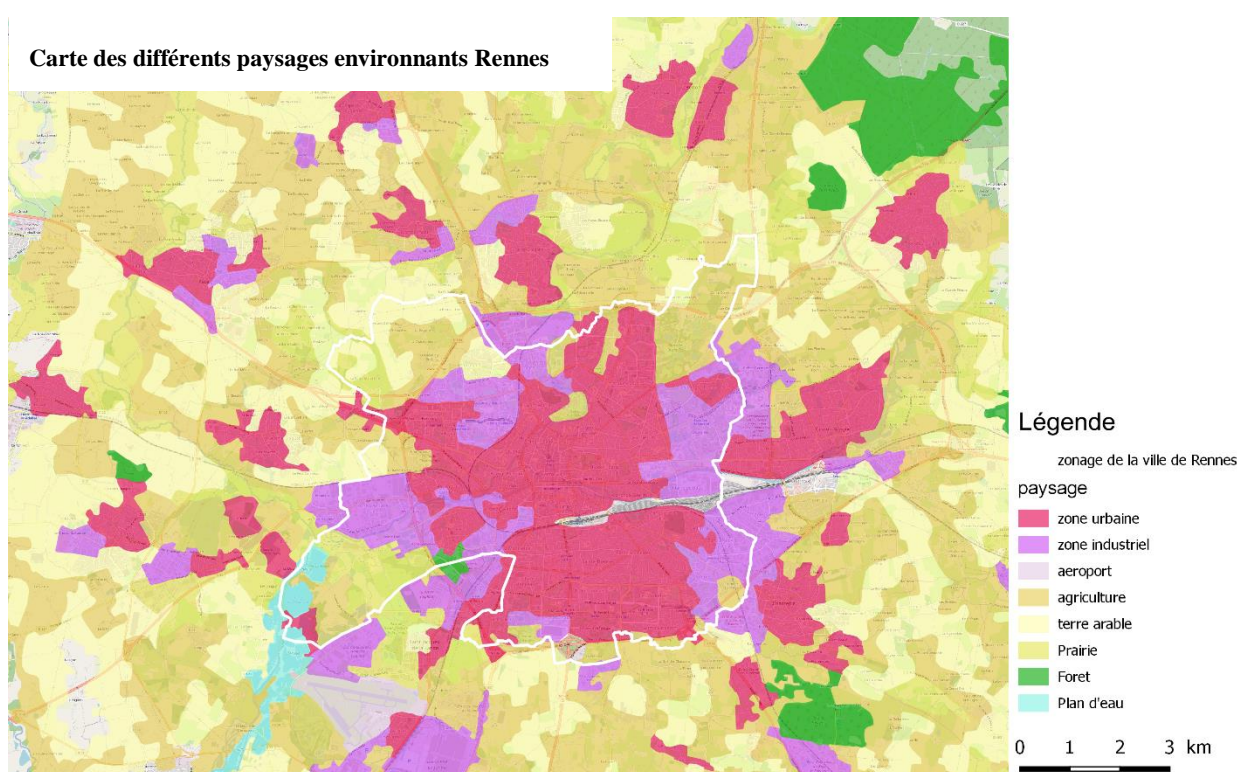


Figure 38 : Carte des différents paysages environnants Rennes - Réalisation personnelle - 2019

Source : Corine Land Cover 2012

³⁷ Chiffre de l'INSEE sur la « Taille des communes les plus peuplées » en 2015

³⁸ Le label des Villes et Pays d'Art et d'Histoire est décerné par le ministère de la Culture (actualisé en 2017).

³⁹ Enquête réalisée en 2018, par le magazine « l'Express », sur les 100 villes les plus peuplées de France, comparées avec la notion d'aire urbaine, afin de cerner le mieux possible le bassin de vie

- **Patrimoine urbain**

Ville qui change et se transforme sans cesse, ce qui crée souvent des polémiques au sein de ses habitants. Elle lie modernité (figure 17) et conservation des traces de son passé architectural (figure 18).

- Couvent des Jacobins, ancien édifice religieux, construit en 1369, classé Monument Historique. Il est depuis 2018, devenu le centre des congrès de Rennes Métropole.

- Parlement de Bretagne, achevé en 1655, il est l'un des symboles forts de l'Histoire de Bretagne.

- Opéra de Rennes, inauguré en 1836. Architecture originale, qui s'adapte à la forme de l'hôtel de ville de Rennes, qui se situe en face. Il est également classé et inscrit aux Monuments Historiques.

- Les Horizons est le plus haut immeuble de Rennes, construit en 1970 par l'architecte Georges Maillols.

- Les Champs Libres, est une installation culturelle construite en 2006 par l'architecte Christian de Portzamparc. Il regroupe la bibliothèque de Rennes Métropole, le musée de Bretagne, et deux associations, l'espace des sciences et son planétarium ainsi que la cantine numérique rennaise.

En 2004, Rennes compte 90 édifices incluant au moins une protection des monuments historiques. Il comporte certains monuments historiques prestigieux, mais également des édifices religieux, des hôtels, ou encore immeubles et maisons.



Figure 40 : Quai de la Vilaine à Rennes [photo personnelle] juin 2018

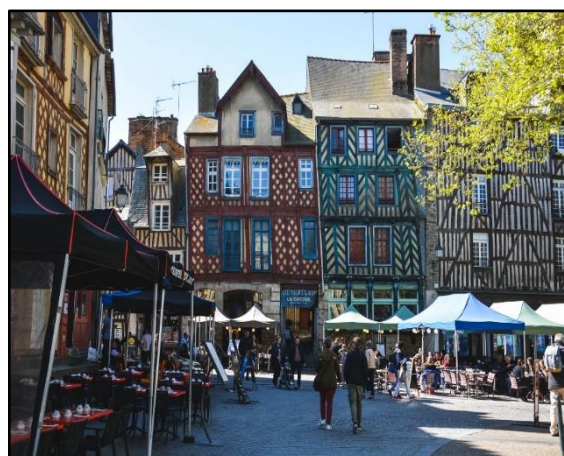


Figure 39 : Centre-ville ancien de Rennes, [photo personnelle] juin 2018

- **Patrimoine vert**

Rennes est une ville qui a su garder son lien avec la campagne, par sa répartition territoriale en archipel et sa ceinture verte. De plus, elle offre de nombreux espaces de nature en pleine ville, avec plus de 871 hectares d'espaces verts et les rivières de la Vilaine et de l'Ille qui traversent de part et d'autre la commune, soit 17% de sa superficie⁴⁰.



Figure 41 : Vue d'ensemble sur la ville de Rennes [Ouest France] 2018

La zone urbanisée compte 76% de la surface totale, mais intègre des espaces naturels et végétalisés qui prennent 38% de cette surface urbanisée. On y retrouve des espaces verts mais également des jardins privés qui couvrent 60% de cette nature, alors que les espaces verts publics représentent 42,7%⁴¹ (figure 20).

⁴⁰ ROUX Laurence. « *La gestion différenciée à Rennes* ». Séminaire « *Journée Ecologie et Environnement Urbain* », ZA-ARMORIQUE & OSUR. 09.11.2018, Université Rennes 1 - OSUR

⁴¹ Rapport Audiar. *Nature en ville à Rennes*. Décembre 2015

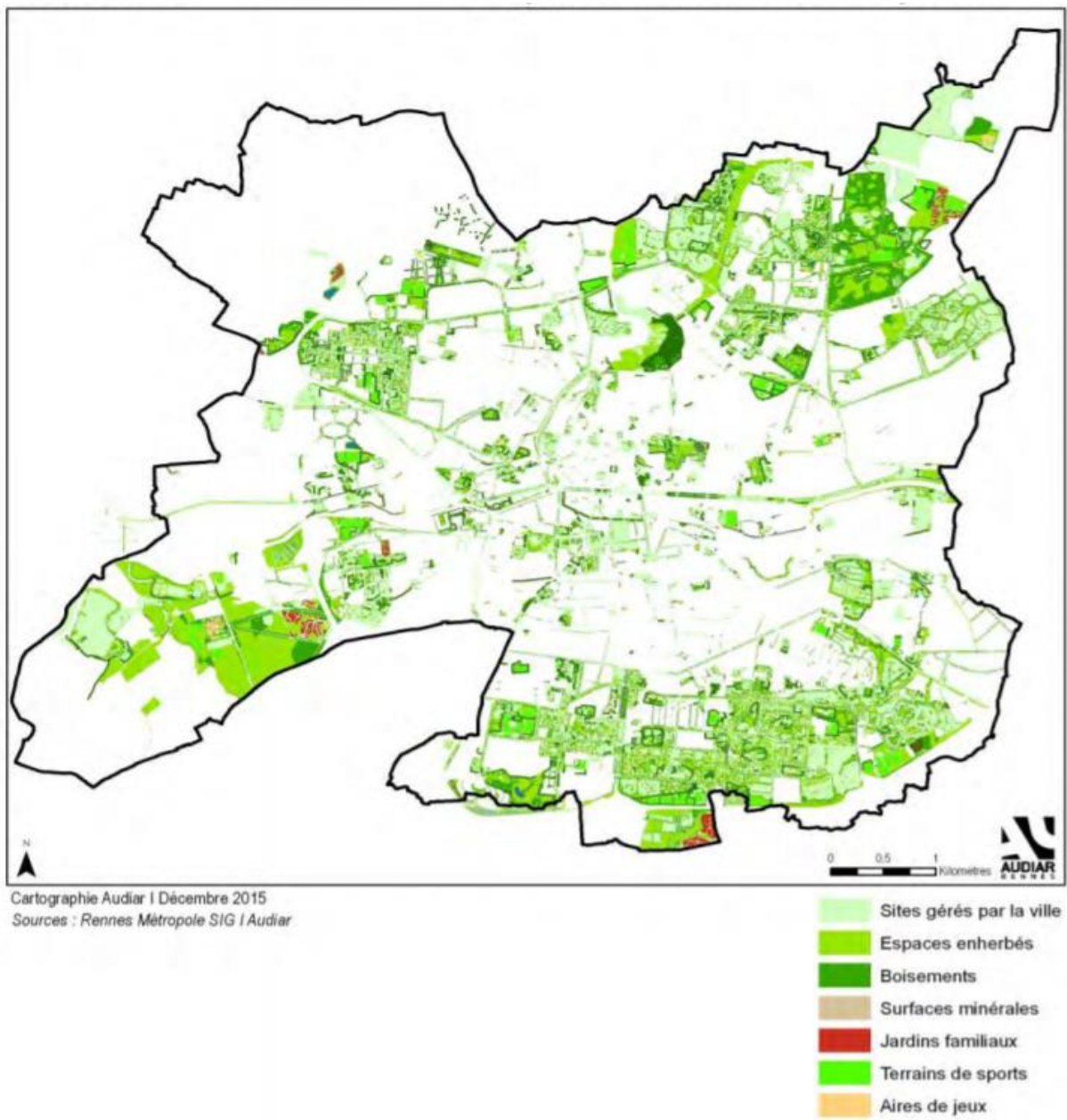


Figure 42 : Cartographie des espaces verts publics de la ville de Rennes [Audiar] Décembre 2015

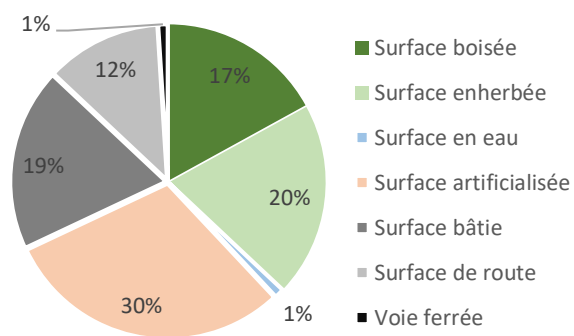


Figure 43 : Pourcentage de surface publique par typologie à Rennes [Source : Rennes Métropoles SIG AUDIAR] 2015

- **Gestion différenciée**

- Quelle politique mise en place ?

La ville de Rennes applique une gestion différenciée sur tous ses espaces publics gérés par le Service Espaces Verts. Le protocole a été rédigé par la Direction Générale des Services techniques de la ville. Elle a été l'une des premières à adopter cette nouvelle méthode d'entretien. La surface entretenue par le service est de plus de 400 hectares ; c'est à partir de là que la ville a procédé à la mise en place du système nommé « Code Qualité »⁴², en 1981.

Le Service Espaces Verts s'engage donc vers une gestion dite plus « naturelle » de leurs parcs et jardins, dirigée par **J. Le Rudelier**. Il explique qu'au début des années 80, le service des jardins de la Ville de Rennes s'oriente vers « une gestion plus naturelle » de ses espaces verts : « *Vers les années 80, est née l'idée d'une nouvelle conception de l'entretien des espaces verts, l'objectif étant de moduler cet entretien en abandonnant pour certains espaces les pratiques horticoles traditionnelles de façon à accorder la plus grande place à la nature en favorisant la présence de plantes sauvages entraînant de ce fait même un enrichissement de la faune*⁴³ ».

Les services techniques de la ville de Rennes vont collaborer en 1987 avec Denis Papin et Pascal Meiller, ingénieurs écologues pour apporter leur réflexion scientifique. A cette même date, la ville était déjà bien avancée sur le sujet, avec de fortes motivations de nouvelle mise en place de cette pensée paysagère.

Depuis la ville se soucie d'autres problématiques, qui sont la préservation de la qualité de l'eau, de l'air et de la biodiversité. La commune a donc mis en place le projet de l'objectif « Zéro phyto », depuis 2005 dans toute la ville (et en 2012 dans les cimetières).

Une étude avait déjà été menée sur la perception des plantes spontanées dans les quartiers de la Touche et de Bourg – l'Evêque par **Marie-Jo Menozzi**, peu après le lancement du projet « Zéro phyto » : « *À l'époque, "zéro phyto" était à l'essai dans les quartiers de la Touche et de Bourg-l'Evêque* », se souvient-elle. Elle interroge les habitants sur leur ressenti à partir de photographies de pieds d'arbres et d'espaces verts où des « mauvaises herbes » poussent. Beaucoup perçoivent l'endroit comme négligé et sale, ces herbes ne sont pas jugées être à leur place, même si certains apprécient le côté sauvage. Selon la sociologue, ces réactions

⁴² Direction des Jardins de Rennes, 2012 : *La gestion différenciée à Rennes --- Guide de maintenance*, p. 38

⁴³ LE RUDELIER Jean. *Présentation de l'expérience de Rennes*. In Actes du colloque européen,

s'expliquent par notre relation à la nature. « *La nature est tout ce qui est spontané, sans intervention de l'homme* » (**Maryse CHABALIER**, 2012).

Pionniers dans l'innovation et la préservation de l'environnement, ils ont su mettre en place différents projets pour la sauvegarder dès les années 1980, comme le témoigne cet historique :

- **1981 : La « gestion différenciée des espaces verts »**
- 1990 : Recherche à améliorer la biodiversité dans ces espaces verts
- 1993 : Séminaire des collectivités locales : la différencie écologique, à Rennes
- 2000 : Expérience « zéro phyto » sur le quartier La Touche - L'Evêque visant à supprimer totalement le désherbage chimique, avec une approche technique mais aussi sociale et culturelle pour faire évoluer les regards et les pratique.
- **2006 : Objectif zéro pesticide, et adoption du plan de désherbage**
- 2010 : Plan « restaurer et valoriser la Nature en ville »
- **2016 : Capitale française de la biodiversité**
- 2017 : Top 1 des villes à la pointe des techniques d'entretien des espaces verts⁴⁴
- 2017 : Dans le top 10 des villes les plus vertes de France
- 2018 : Top 1 des villes où il fait bon vivre⁴⁵

C'est en 2005, qu'un cahier des charges des prescriptions générales de l'espace public a été composé par la Direction Générale des Services techniques de la ville de Rennes. On va y retrouver un livret technique où sont répertoriés les espaces verts avec leur codification adaptée par cinq codes. Ces derniers prennent en compte la nature et l'entretien à effectuer sur ce site, qui a également été cartographié (figure 22)⁴⁶.

⁴⁴ Selon l'Observatoire Unep-Hortis

⁴⁵ Selon L'Express

⁴⁶ Direction des Jardins de la Ville de Rennes. *La gestion différenciée à Rennes, guide de maintenance*. Rennes, 2008. p 6.

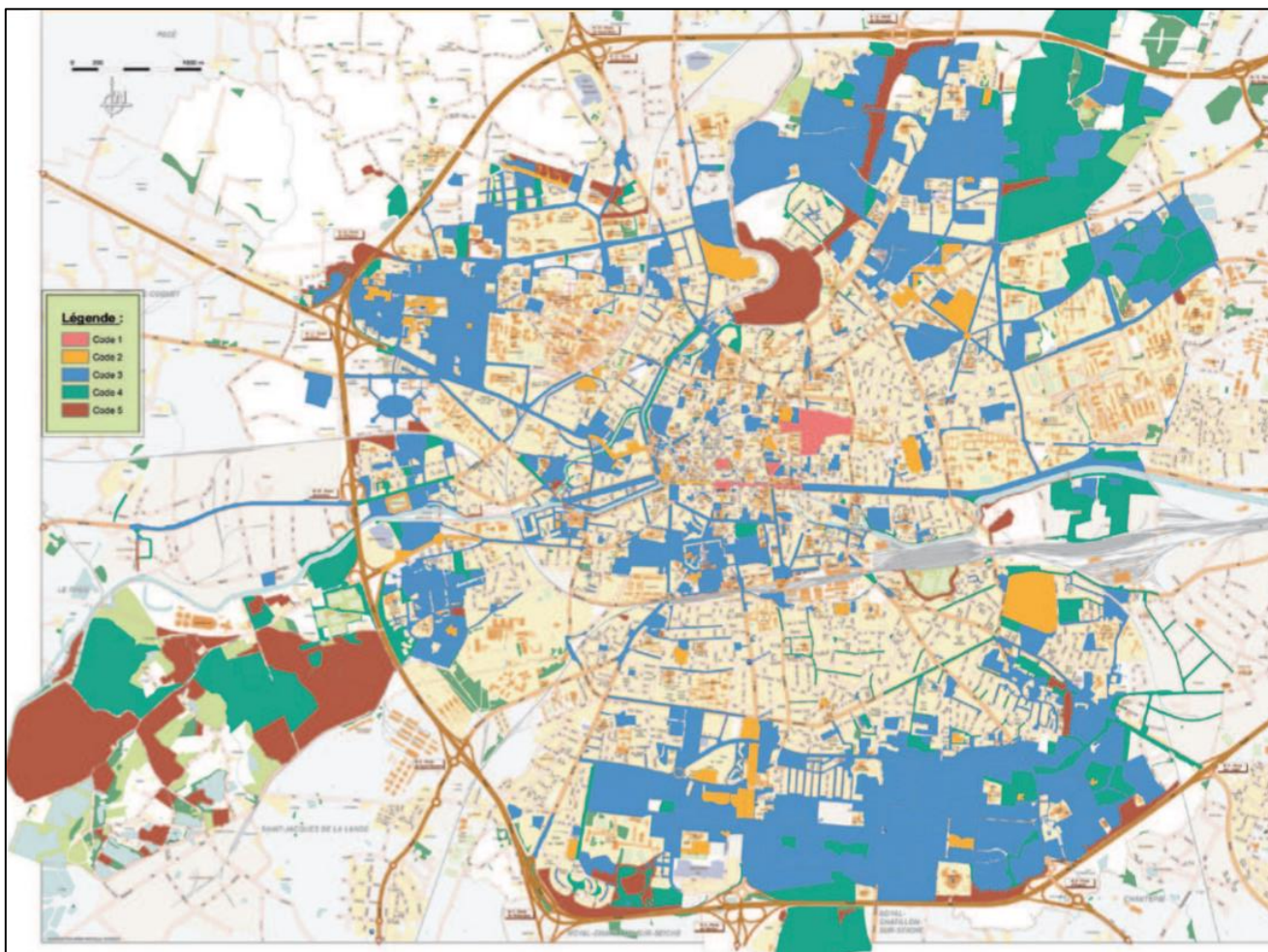


Figure 44 : Cartographie des codes d'entretiens des espaces verts de la ville de Rennes [Source : © Direction des Jardins de la Ville de Rennes] 2008

Code 1. Jardins structurés très fleuris



Figure 45 : CODE 1 : place de la République et palais du Commerce de Rennes [© Pline] 2008

Code 2. Jardins structurés

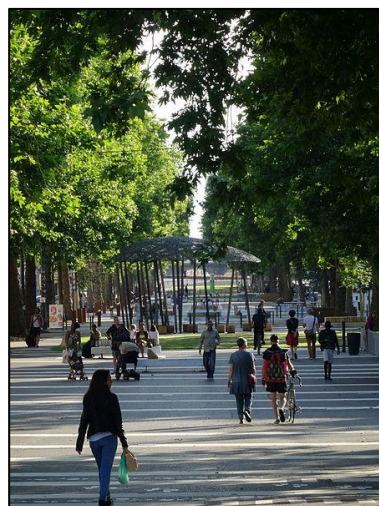


Figure 46 : CODE 2 : Mail François Mitterrand à Rennes – [photo Personnelle] 2017

Code 3. Jardins d'accompagnement



Figure 48 : CODE 3 : Parc de Maurepas à Rennes – [photo personnelle] 2018

Code 4. Jardins champêtres



Figure 47 : CODE 4 : Canal Saint Martin à Rennes – [photo personnelle] 2018

Code 5. Jardins de nature

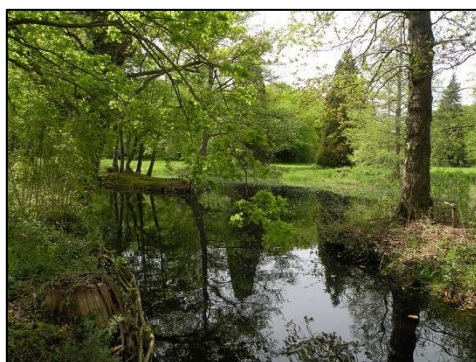


Figure 49 : CODE 5 : Marais du Parc de Brequigny à Rennes – [photo personnelle] 2017

- Quid des espaces publics ?

Cette codification et cette cartographie, comme expliqué précédemment, concernent les espaces verts de la ville et leurs cheminements. Mais aucune publication publique n'a été éditée sur l'entretien des espaces publics hors espaces verts. Mes observations m'ont permis de faire ma propre interprétation de l'entretien des espaces publics, afin de comparer l'entretien des espaces verts à celui des voiries, pour savoir s'ils suivent l'entretien spécifique par code.

J'ai ainsi remarqué que l'entretien de l'espace public peut suivre l'entretien des espaces verts. Surtout concernant les codes 3, 4 et 5. Les codes 1 et 2 des espaces verts que l'on retrouve particulièrement en centre-ville, peuvent être moins stricts concernant l'entretien de l'espace public. Par exemple, nous pouvons retrouver de la végétation spontanée en phase de floraison, aux abords de bâtiments administratifs et patrimoniaux sur les surfaces pavées principalement. Comme au Parlement de Bretagne, le long de l'espace vert (figure 28), qui est en code d'entretien 1.



Figure 50 : Présence de végétations spontanées aux abords du Parlement de Bretagne de Rennes [photo personnelle] juin 2018

Ou encore, les pieds d'arbres de l'avenue Henri Fréville, qui est en code d'entretien 2, jardin structuré (que nous jugerons plutôt en code 4 : jardin champêtre, car nous retrouvons une tonte différenciée, la présence principalement de graminées et de vivaces, et également une flore spontanée fleurie (figure 30).

A contrario, nous ne retrouvons que très peu la présence de cette végétation en centre-ville, au niveau des pieds d'arbres (figure 29) et sur les cheminements, très peu nombreux hors des parcs et jardins.



Figure 51 : Pied d'arbre Esplanade Charles de Gaulle à Rennes [photo personnelle] juin 2018



Figure 52 : Présence de végétation spontanée aux pieds des arbres avenue Henri Fréville à Rennes [photo personnelle] juin 2018

- **Communication**

La communication passe dans un premier temps par les agents d'entretien qui sont formés en continu sur le sujet tous les ans. La commune forme également des techniciens d'autres collectivités. Ce qui démontre la forte implication de la commune à partager son savoir-faire et sa sensibilité vis-à-vis de la protection de son environnement.

La communication auprès des citoyens (annexe 1 : La communication de Rennes) a aussi été au rendez-vous pendant ces changements. On peut retrouver tous les documents sur le site de Rennes Métropole⁴⁷.

- 1995 : **Opération « Jardinons nos rues »**. Opération revalorisée en 2017, permettant aux Rennais de végétaliser tout espace public hors parcs et jardins municipaux.
- 1999 : **Opération « Embellissons nos murs »**. : Permet aux particuliers de végétaliser les murs et les abords de leurs habitations.
- 2008 : **Plaquette - L'entretien des espaces verts à Rennes** : Explication de la gestion différenciée dans la ville.
- 2010 : **Plaquette - Rennes lutte contre les pesticides** : Plan de désherbage de la ville de Rennes.
- 2016 : **Plaquette - Rennes, ville sans pesticides** : Plan de désherbage de la ville de Rennes.
- 2016 : **Plaquette - Objectif zéro pesticide** : concernant les cimetières.

Mais je n'ai remarqué que très peu de communication directement in situ (présente dans les parcs et jardins, mais peu dans les autres espaces publics).

⁴⁷ Site officiel de Rennes métropole : <http://metropole.rennes.fr>

3.1.2. Ville de Blois - Ville d'art et d'Histoire

Blois, ville à « taille humaine » de 46 351 habitants, se présente comme jeune et vivante à son échelle. Effectivement, elle est composée à 21% par une population entre 15 et 29 ans, et à 29% par des ouvriers. Avec 14% d'étudiants, la ville veut conforter sa place dans l'enseignement supérieur grâce à ses différentes grandes écoles, comme : l'Ecole Nationale d'Ingénieur, l'Ecole Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage, le Conservatoire National des Arts et Métiers ...

Elle ne cesse d'évoluer pour renforcer son attractivité touristique, qui est forte et reconnue. Tout d'abord, par sa situation géographique et son paysage, positionnée le long de la rive droite de la Loire, entre la petite Beauce et la Sologne. Ensuite par son histoire avec la présence des châteaux royaux de Blois et de Chambord.

Carte des différents paysages environnants Blois

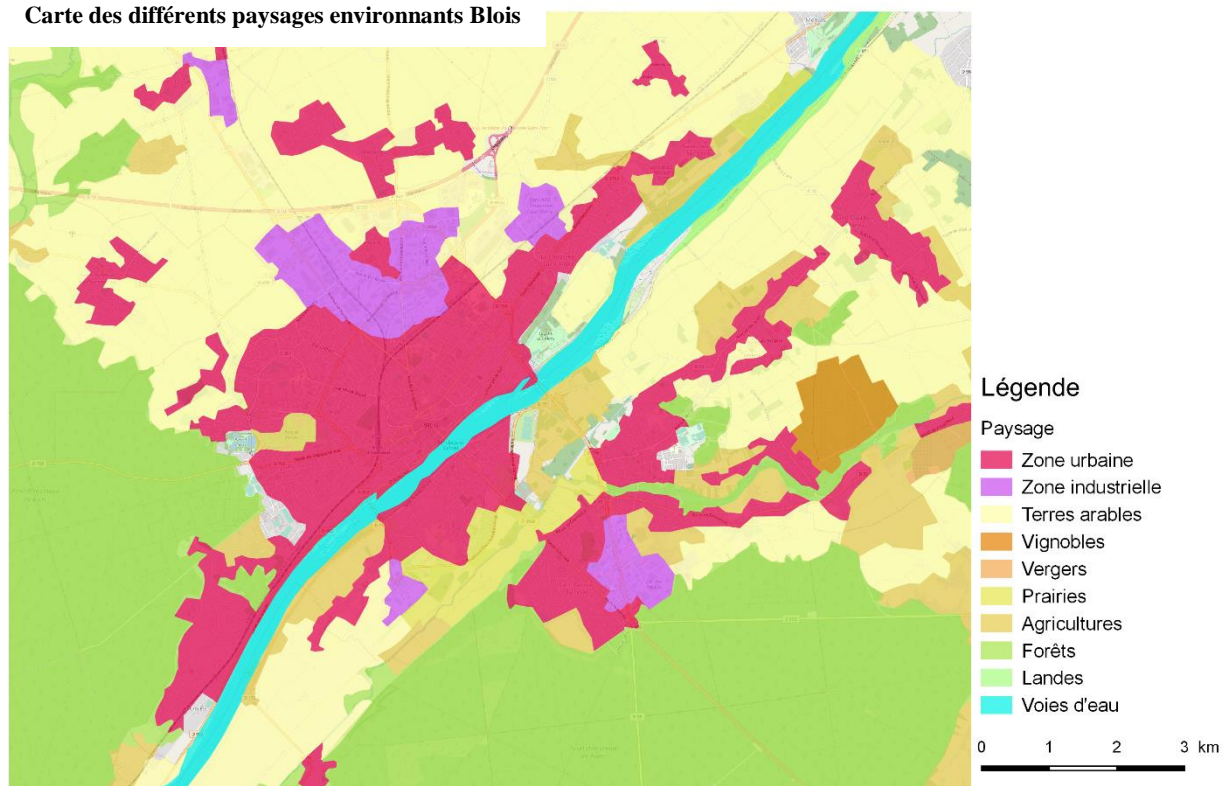


Figure 53 : Carte des différents paysages environnants la ville de Blois - Réalisation personnelle, 2019

Source : Corine Land Cover 2012

- **Patrimoine urbain**

Un environnement naturel (figure 32) et architectural riche (figure 33) lui vaut d'être classée au Patrimoine Mondial de l'Unesco au titre de « Paysage culturel ». Elle s'est vu également attribuer par le Ministère de la Culture, le label « Ville d'Art et d'Histoire ».

Château royal, construit au XVIIème siècle et classé Monument Historique, il fut la résidence privilégiée des rois de France.

Cathédrale Saint-Louis de Blois, érigée en 1697 et également classée Monument Historique

L'ancienne chocolaterie Poulain construite en 1892, et inscrite aux Monuments Historiques, ensuite réaménagée en 1993, pour accueillir l'Institut National des Sciences appliquées.

La Halle aux grains, construite en 1849, également inscrite aux Monuments Historiques. Elle est désormais le Palais des Congrès et de la Culture, où elle accueille la Scène Nationale de Blois.



Figure 55 : Bord de Loire à Blois [photo personnelle] 2018



Figure 54 : Rue du centre-ville de Blois [photo personnelle] 2011

- **Patrimoine vert**

Nous observons à Blois à la fois un aspect urbain et un maintien d'une activité agricole et sylvicole. La ville soutient une politique d'agriculture péri-urbaine biologique ou raisonnée. De plus, son objectif est de valoriser le patrimoine paysager et naturel de la ville, ainsi que son patrimoine bâti (figure 34). Et elle veille à la qualité des espaces de transition et des espaces publics, tout en renforçant l'attractivité touristique. La ville de Blois a reçu le Label quatre fleurs depuis 1997 et également obtenu le label « Fleur d'or » et le prix de « la participation du citoyen au jardinage » en 2009. Elle est reconnue pour le fait de mettre en valeur son patrimoine vert, tout en respectant l'environnement et le développement durable.



Figure 56 : Roseaie du jardin de l'évêché à Blois (photo personnelle) 2018

- **Gestion différenciée**

- Quelle politique mise en place ?

Blois et son agglomération se sont orientées vers un « projet de territoire durable », en plaçant son Agenda 21, depuis 2009, avec un plan d'action en 10 objectifs modifié en 2014, qui compte un axe sur « poursuivre l'opération zéro pesticide sur l'ensemble de la ville ». Car depuis 2010, la ville est passée au zéro produit phytosanitaire, dans les jardins et parcs, mais également sur les voiries (routes, places, parkings, etc.) en 2012.

Les Blésois semblent sensibles à leur environnement. Selon l'enquête menée par la Ville de Blois et Agglopolys, en 2011⁴⁸, 75% des enquêtés (3356 répondant) habitant en maison avec jardin « *n'utilisent plus de désherbant chimique et privilégient principalement le désherbage manuel par arrachage, le désherbage thermique ou biologique [...]... Ou plus de désherbage du tout !* ». Et sur la question « *Seriez-vous favorable à quelques herbes en plus dans votre rue afin d'éviter d'utiliser les pesticides ?* », 82% répondent positivement. Il a été remarqué lors de cette enquête que plus l'âge augmente, plus le taux de réponses positives diminue.

⁴⁸ Enquête « *Quel projet de territoire durable pour demain ?* », Ville de Blois, Agglopolys, 2011

Aussi, les personnes les plus tolérantes sont majoritairement des femmes sondées dans le centre-ville de Blois.

- Et pour les espaces publics ?

Lors de mes observations dans la ville de Blois, on distingue clairement les différents zonages d'entretien. Le bord de Loire est laissé au « naturel » avec des tontes différenciées, au bord des balades et les chemins en stabilisé sont rognés par la végétation. Ce lieu est très fréquenté par les locaux toute l'année, ainsi que par les touristes.



Figure 57 : Bord de la Loire à Blois [photo personnelle] mai 2018



Figure 58 : Centre-ville de Blois [photo personnelle] mai 2018

Le centre-ville est assez aseptisé et très minéral. Toute végétation est close, et aucune spontanéité n'est perçue dans les rues ou autour des pieds d'arbres.

En revanche, dans les faubourgs et périphéries de la ville, la végétation reprend ses droits. Nous retrouvons de la végétation urbaine assez développée sur les trottoirs le long des murs, ainsi qu'aux pieds des arbres. La fréquentation de ses rues est importante, mais peu de touristes y passent.



Figure 59 : Faubourg de la ville de Blois [photo personnelle] mai 2018

- **La communication**

La communication a été faite dès les premiers changements, avec l'aide du CDPNE (Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement). Il s'agit d'une association qui aide au développement des actions éducatives au sujet de l'environnement.

Il y a eu tout d'abord une sensibilisation des services de la ville de Blois en juillet 2009, et ensuite celui du grand public avec (annexe 2 : La communication de Blois) :

- 2009 : Un stand, animation et sortie sur le sujet « A la rencontre des herbes folles dans des quartiers de Blois »,
- Une exposition « zéro pesticide », lors de la journée au jardin, au parc de l'Arrou
- 2012 : Affiche semaine sans pesticide, pour indiquer que la Ville de Blois désherbe désormais sans pesticide l'ensemble des espaces publics,
- 2012 : Opération semeurs urbains, la ville de Blois propose aux jardiniers « amateurs » de désherber et semer des graines de fleurs dans la ville. Les habitants ont également reçu une brochure zéro pesticide et des sachets de graines,
- 2012 : Mise en place de la charte zéro pesticide : Trottoirs fleuris. Permet aux habitants de venir retirer en mairie un kit comprenant un sachet de graines, un panneau « trottoir fleuri » et une brochure zéro pesticide. Ils s'engagent à fleurir entre leur propriété et le trottoir, et à entretenir leur espace sans produit phytosanitaire.

Toutes les démarches communicationnelles sont visibles par tous sur le site internet⁴⁹ de la commune.

⁴⁹ Agenda 21. *La Ville de Blois vous en dit plus*, [consulté le 05 juin 2018], disponible sur le web : Agenda 21, disponible sur le web : <https://www.blois.fr/474-agenda-21.htm>

3.1.3. Nuits Saint Georges : Ville de l'œnotourisme

Lors de mes études antérieures dans le domaine de l'aménagement paysager, j'ai pu mettre en place un programme de gestion écologique des espaces publics, sur la commune de Nuits-Saint-Georges, qui était également ma structure d'apprentissage en 2015 pour la durée d'une année. Enquêter sur cette commune, dans le cadre de mon mémoire, me permet de comprendre et de voir l'évolution de la perception et de la représentation depuis mon travail.

Nuits-Saint-Georges est une petite ville Bourguignonne de 5700 habitants au centre de la côte des grands vins. Elle est représenté par une population entre 30 et 59 ans travaillant dans le milieu du vin.

Cette commune est réputée pour ses vins, mais aussi pour son art du bien-vivre et la cordialité de son accueil. A mi-chemin entre Dijon et Beaune, elle conjugue l'intimité et le pittoresque d'une cité ancienne avec la modernité de ses entreprises principalement axées vers les produits dérivés de la vigne et de l'agro-alimentaire.

La ville multiplie les efforts pour garder son image à la hauteur de la réputation internationale par son œnotourisme.

La commune accueille des touristes internationaux venant découvrir le terroir et le vin. De plus, elle héberge des industries profitant de la localisation des axes routiers et de grands vignobles. Les Nuitons ont eu l'habitude de bénéficier d'une ville « propre », sans aucune végétation spontanée dans les espaces publics. Les touristes ont l'image d'une commune fleurie et typiquement bourguignonne; et les industriels considèrent Nuits-Saint-Georges comme une destination connue et facile d'accès avec sa sortie sur l'autoroute A31 et la départementale reliant Dijon à Beaune.



Figure 60 : Environnement côte de Nuits [photo personnelle] - septembre 2016

Carte des différents paysages environnants Nuits-Saint-Georges

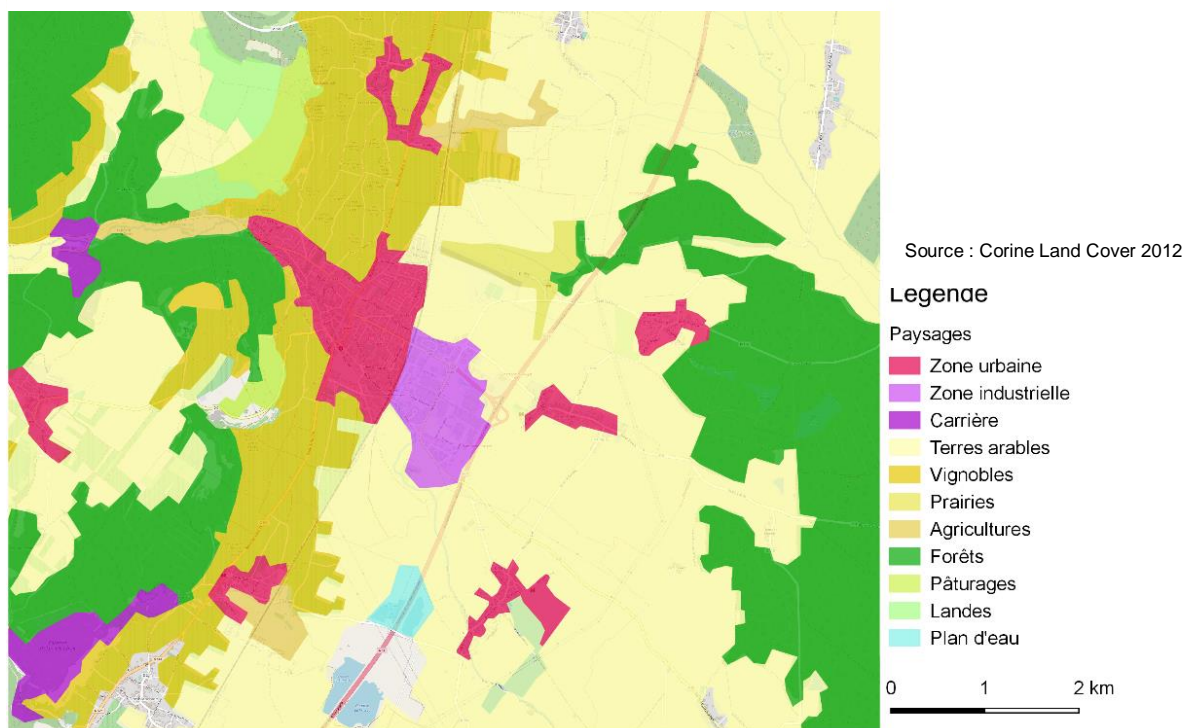


Figure 61 : Carte des différents paysages environnants Nuits-Saint-Georges – Réalisation personnelle, 2019

• Patrimoine urbain

On retrouve typiquement le paysage des villages viticoles de la côte. Hormis les coteaux et leurs vignes, on relève des collines et des vallées avec des plantations de pins ou des chaumes sur les hautes côtes. Nuits-Saint-Georges possède un patrimoine architectural riche et diversifié. On peut découvrir :

- Le beffroi, bâtiment emblématique construit en 1610, est situé au cœur de la vieille ville et est classé Monument Historique.
- La maison Julie Godemet, construite en 1717, a été inscrite à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.
- Le château d'Entre-deux-Monts, construit au XVIIe siècle, est situé sur les hauteurs à l'extrémité du ban



Figure 62 : Centre-ville de Nuits-Saint-Georges [photo personnelle] juin 2017

de la commune. Il est lui aussi inscrit aux Monuments Historiques. Le site a été la propriété des Ducs de Bourgogne du XII^{ème} au XIV^{ème} siècle.

- La commune est également riche de deux sites archéologiques : les trous-légers du magdalénien et de la station antique des Bolards de l'époque gallo-romaine.



Figure 63 : Peinture représentant Nuits-Saint-Georges [G. Dodet]

- **Patrimoine vert**

Le Service Espaces Verts a été créé en 1987 par le sénateur Bernard Barbier. A partir de cette époque, le fleurissement a pris de l'importance sur la ville. Depuis, chaque nouvelle infrastructure est systématiquement pourvue d'un espace de verdure. Conscient que le fleurissement et la propreté forment un tout, Xavier Dufouleur, Maire de Nuits-Saint-Georges, avait alors décidé de faire fusionner les deux services. Alain Cartron, Maire actuel de Nuits-Saint-Georges, a élargi encore les missions du service. Il lui a confié également l'aménagement d'aires de jeux et d'un parcours naturel accessible aux personnes à mobilité réduite.

La ville de Nuits Saint Georges comprend :

- 20 ha d'espaces verts à aménager et entretenir
- La gestion du fleurissement

- La gestion et l'entretien du mobilier urbain et des aires de jeux
- La gestion des fontaines et des bassins
- 24 ha de voiries à entretenir (balayage, ramassage papiers et corbeilles à papier, contrôle de l'affichage sauvage, désherbage, ...).

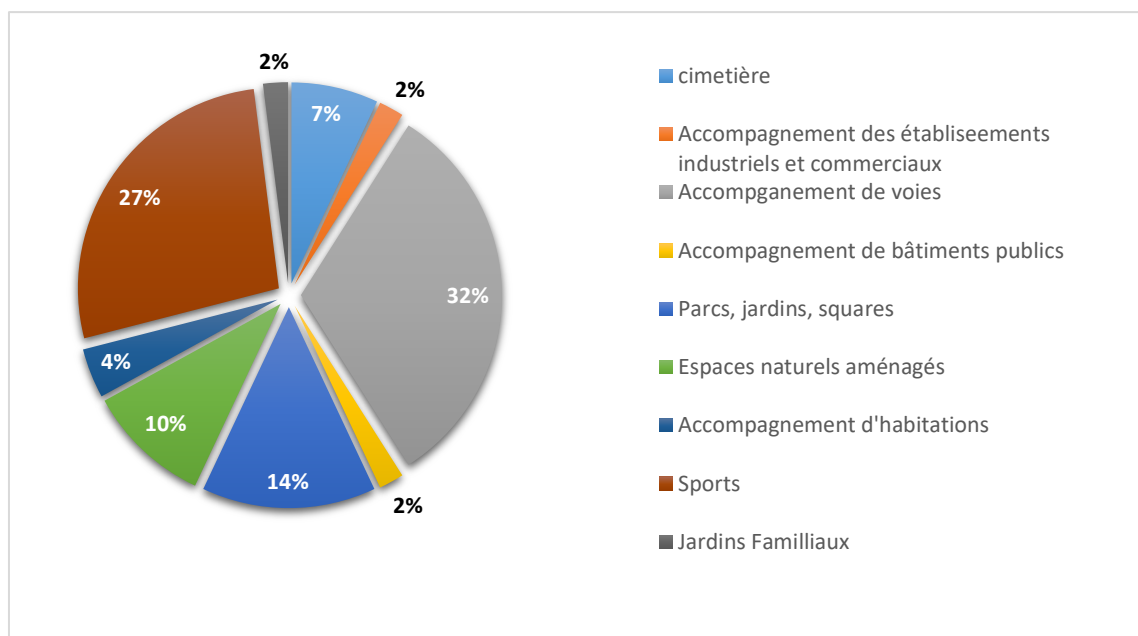


Figure 64: Pourcentage de surface publique par typologie à Nuits-Saint-Georges - 2016

La typologie établie par l'Association des Ingénieurs des Villes de France, que j'ai reprise et adaptée, permet de bien définir le patrimoine vert de la commune, en s'adaptant à chaque cas :

- Parcs, jardins et squares : lieu de séjour à caractère horticole
- Accompagnement de voies : toutes voies de communication
- Accompagnement de bâtiments publics : espace ayant pour fonction l'accompagnement
- Espaces naturels aménagés : surfaces naturelles dont le mode d'entretien est sommaire
- Accompagnement d'habitations : HLM municipaux, résidences pour personnes âgées.

Au vue du graphique (figure 42) et de mes observations sur le terrain (juillet et août 2017 et mai 2018), j'ai pu constater que la plupart des voies étaient fleuries ou accompagnées d'un

espace vert, ce qui représente la plus grande partie de ces espaces de la ville (32%). La différenciation spatiale est peu marquée, c'est-à-dire que les routes en périphérie ne sont pas sans intérêt et sont donc aménagées pour conférer un cadre de vie similaire à celui du centre-ville. Cependant, il y a plus d'espaces verts en zone péri-urbaine qu'au centre-ville, mais la méthode d'entretien est différente.

La ville dispose d'espaces naturels aménagés couvrant la 4ème plus grande surface (figure 42), après les parcs et jardins. Ceci indique que la commune a intégré officiellement une gestion différenciée.

- **Gestion différenciée**

- Quelle politique mise en place ?

C'est depuis 2015, que le service espaces verts a commencé à assimiler cette notion de gestion différenciée dans ses pratiques d'entretien. Notamment grâce à l'implantation d'un verger conservatoire qui se veut le plus naturel et écologique possible. Il comporte des essences fruitières et des arbustes locaux, un fauchage tardif, des hôtels à insectes et depuis peu la mise en place d'un rucher. Ce verger a été bien accepté par les habitants et particulièrement par les plus jeunes qui viennent régulièrement s'y retrouver et se promener ; de plus, on a pu constater qu'il y avait peu de dégradation. C'est à partir de ce constat que le service espaces verts a voulu engager ses espaces publics dans la gestion différenciée.

Il faut rappeler que Nuits-Saint-Georges a une réputation de ville fleurie, « propre », au cadre de « vie agréable⁵⁰ » ; aussi, l'acceptation de cette nouvelle gestion a été compliquée à intégrer pour les populations locales.

Nuits-Saint-Georges est une petite ville, 4 codes suffisent à définir ses espaces publics (figure 43). Le nom de chaque code est un synonyme de l'aspect que la municipalité souhaite donner aux lieux.

50 Souvent revendiqué par les Nuitons

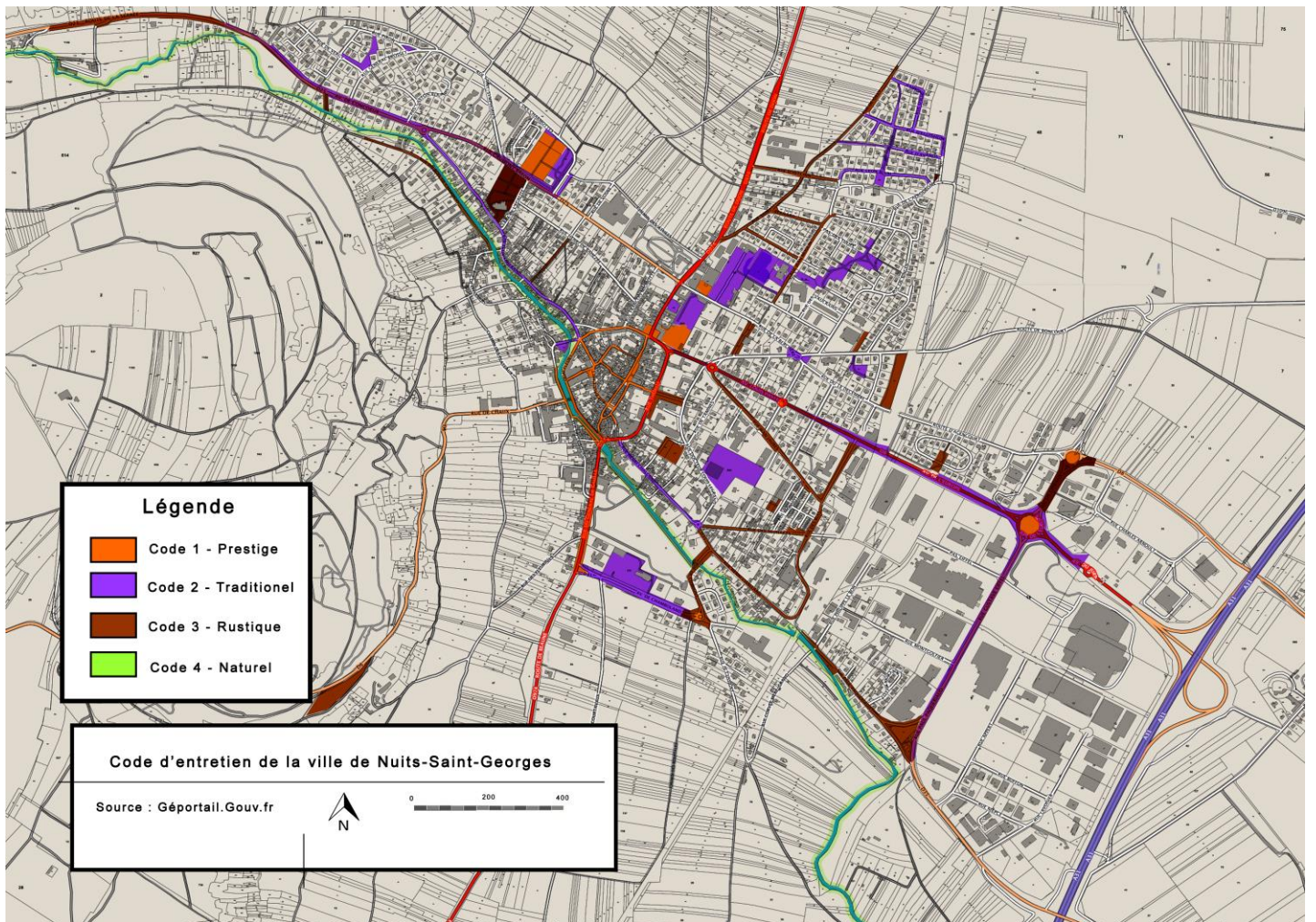


Figure 65: Codification des espaces publics de Nuits-Saint-Georges. Réalisation personnelle. 2016

Code 1 : Prestige



Figure 67 : Centre-ville NSG [photo personnelle] octobre 2016



Figure 66 : Place de la Mairie de NSG [photo personnelle] octobre 2016

Code 2 : Traditionnel



Figure 69 : Avenue Caumont Bréon NSG [photo personnelle] septembre 2016

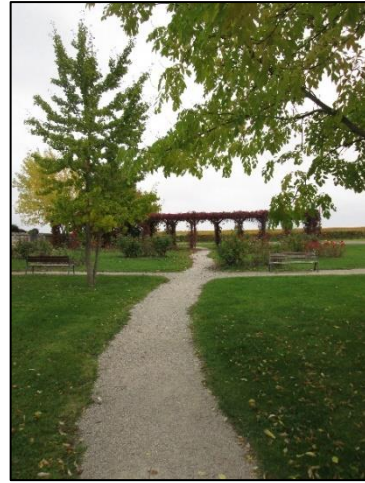


Figure 68 : Jardin Caumont Bréon NSG [photo personnelle] septembre 2016

Code 3 : Rustique



Figure 71 : Chemin de l'avenue de l'Europe NSG [photo personnelle] mai 2017



Figure 70 : Massif maison de NSG [photo personnelle] septembre 2017

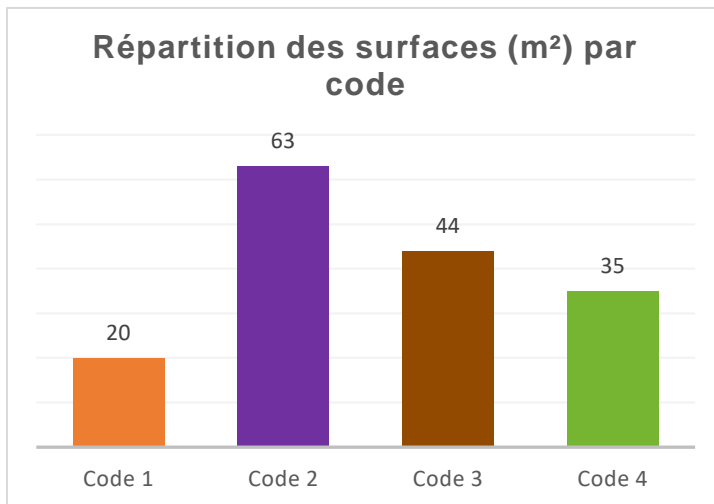
Code 4 : Naturel



Figure 72 : chemin des plateaux NSG [photo personnelle] mai 2017



Figure 73 : Le belvédère NSG [photo personnelle] octobre 2016



Le code 2 est le plus présent sur une superficie de 63 m². Il s'agit des espaces dits « traditionnels » de la ville. Cela nous amène à dire que la commune ne fonctionne pas par « favoritisme », mais qu'elle encourage un entretien plus durable et adapté. Les trois autres codes sont moins présents.

Figure 74: Aires de chaque code en m²

- Quid de l'espace public ?

Sur mes 3 terrains étudiés, seule la commune de Nuits-Saint-Georges prend en compte l'entretien de tout l'espace public dans sa gestion différenciée à travers le codage.

Nous observons donc que les espaces de « prestige » se trouvent au centre de la ville, sur la route départementale qui relie Dijon à Beaune, ainsi qu'à chaque entrée de ville (les ronds-points). Ce sont des espaces très fleuris et vus par tous, qui ont pour vocation de valoriser l'image de la ville. Nous ne trouvons donc aucune présence de végétation sauvage sur les pavés ou aux pieds des arbres.

Le code 2 est incarné par les routes et les lieux secondaires, mais il est également important pour la réputation de la commune. Ce sont des espaces de vie et de passage fréquent. La végétation spontanée est très peu présente et éliminée dès que possible.

Le troisième code d'entretien correspond à des espaces de passage, des lieux moins fréquentés par les touristes, mais plutôt destinés aux locaux. C'est à partir de ce code que nous allons retrouver notre flore spontanée le long des pieds d'arbres, mais cela reste très homogène, de même sur les surfaces pavées.

Et enfin, le dernier code désigne des zones où la végétation est libre. On le situe sur le bord de la rivière et au niveau des lieux destinés à la sensibilisation à la biodiversité, dans les nouveaux quartiers où sont logées de jeunes familles.

- **Communication**

Le changement de méthode pour l'entretien et le fleurissement dans la plupart des espaces publics risquait donc d'être difficile à accepter : j'ai donc mis à disposition une communication pour convaincre les habitants et les touristes que « la ville ne change pas ». Il est simplement question de notre vision, et d'accepter « la nature urbaine ».

La communication est l'un des piliers de la réussite de la gestion différenciée. Elle suppose la considération, et surtout la participation de tous. Il s'agit davantage de convaincre que de réglementer, de créer une dynamique sociale plutôt que de fermer quelques espaces protégés. C'est une volonté d'éco-citoyenneté et de cohésion de service. La communication vers les habitants est un travail d'équipe entre élus et agents municipaux.

- L'engagement des élus

La gestion différenciée s'inscrit dans une perspective de développement durable ; elle émane d'une volonté politique. Pour que les élus soient sensibilisés à cette nouvelle pratique, j'ai conçu un dossier, comprenant les principes de la gestion différenciée, l'élaboration de l'étude, la définition et l'attribution des codes d'entretiens et les actions qui seront menées (à partir de 2016).

- La connaissance des agents

La gestion différenciée est une remise en cause des pratiques standardisées. L'intégration des préoccupations écologiques nécessite une adaptation du savoir-faire, une diversification et un développement de compétences spécifiques.

Les agents du service prennent en considération la gestion différenciée en l'expliquant aux habitants qui les questionnent sur le sujet. La participation, en amont, et l'adhésion du plus grand nombre des agents constituent une garantie de dynamisme et d'évolution.

- La sensibilisation des habitants

Il est nécessaire et même primordial de sensibiliser les habitants à la gestion différenciée, car les espaces extensifs peuvent facilement choquer par leur aspect « naturellement négligé ».

Pour y remédier, j'ai voulu mettre en place une stratégie de communication.

J'ai monté un dossier subventionné par un appel à projet régional⁵¹, pour financer 75% du coût des supports de communication. J'ai grâce à cette aide, pu créer des panneaux et une brochure explicative, validés par la DRAAF⁵².

- Panneaux explicatifs

J'ai réalisé 8 panneaux sur 4 thématiques différentes : la fauche tardive, la biodiversité en ville, la gestion différenciée et la nature dans nos cimetières (annexe 3 : La communication de Nuits-Saint-Georges). Ils ont été disposés dans les espaces les plus aptes au changement. Ils sensibiliseront les habitants du quartier, mais aussi les visiteurs.

- Dépliant sur la gestion différenciée

J'ai créé un dépliant de 6 pages, pour expliquer et informer que la ville de Nuits-Saint-Georges modifie ses pratiques d'entretien de ses espaces publics pour la préservation de la nature (annexe 3 : La communication de Nuits-Saint-Georges). Il a été distribué début septembre 2016 à chaque foyer de la ville pour sensibiliser le maximum de personnes. Il comprenait 4 thématiques :

- Les nouvelles pratiques de gestion des espaces verts
- La gestion des arbres de la ville
- L'enherbement des surfaces minérales
- La suppression de produits phytosanitaires

Après avoir échangé avec certains habitants, ces derniers sont dans l'ensemble satisfaits d'avoir des nouvelles du service et de comprendre pourquoi il y avait tant de changement dans les modes d'entretien.

51 Validé, pour une aide financière de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques : par des crédits issus de la redevance pour la pollution diffuse attribués au financement du plan Ecophyto.

52 Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

3.1.4. Bilan des recherches et des observations

Les observations, les recherches et l'analyse sensible faite sur ces terrains ont permis de relever des divergences ou des similitudes, en plus des caractéristiques déjà notées avant les investigations (Tableau 1). Ces caractéristiques sont leur localisation, le nombre d'habitants, la surface de la ville ou encore le paysage environnant, qui sont très différents les uns des autres.

En revanche, nous pouvons également noter qu'il existe des similitudes à propos des politiques d'entretiens des espaces publics concernant la végétation spontanée.

Effectivement, les trois communes ont un plan de gestion écologique de leurs espaces publics, mis en place à des années différentes. Rennes pionnière dans ce domaine en instaurant un plan appelé « gestion différenciée des espaces verts » en 1981, suivi d'un plan de désherbage 25 ans après, des espaces publics. En 2009, la commune de Blois met en place l'agenda 21 et l'instauration de la trame verte comme outil d'aménagement. Et Nuits-Saint-Georges instaure un plan de gestion différenciée sur l'ensemble de l'espace public en 2015, en prévention de la loi sur la transition énergétique de 2017. Elle interdit les produits phytosanitaires dans les espaces fréquentés par le publique. Le maillage de l'entretien des espaces publics suit globalement le plan de gestion écologique des espaces verts. C'est-à-dire que l'entretien sera plus fréquent dans les centres villes qu'en périphérie et que lorsque l'entretien des espaces verts des alentours est un entretien dit « naturel », les espaces publics étudiés suivent cette même logique. Mais Rennes va plus facilement « laisser faire » la végétation spontanée dans le centre-ville, le long de bâtiments administratifs, alors que les deux autres villes étudiées suivent leurs zonages.

Les plus fortes divergences sont marquées par les différentes communications mise en place par les communes. La ville de Rennes étant pionnière dans ces démarches de « retour à la nature », a pu mettre en place différents types de communications, qui sont les panneaux explicatifs in situ, les brochures informatives, aux activités de sensibilisation. Toutes les brochures peuvent être retrouvées sur le site officiel de la ville de Rennes. Les activités de sensibilisation sont présentes particulièrement pour les plus jeunes en période scolaire. Mais je n'ai pas eu l'occasion lors de mes observations de remarquer des panneaux explicatifs sur des zones où la végétation spontanée était présente. De même pour la ville de Blois, je n'ai pas remarqué de panneaux explicatifs, mais nous retrouvons deux brochures informatives sur leur site internet et des activités de sensibilisation sont proposées pour les enfants. Seule la commune de Nuits-Saint-Georges a la présence de panneaux explicative des démarches mise en place sur les espaces sujets à une forte présence de cette flore. Des activités de

sensibilisation sont également proposées dans les écoles. Enfin, une brochure a été distribuée à chaque Nuits mais celle-ci n'est pas présente sur le site internet de la commune.

Avec cette partie d'observations et de « regards », nous allons pouvoir essayer de répondre aux hypothèses présentées en amont :

Hyp.1 : L'entretien des espaces publics s'adapte aux codes d'entretiens appliqué à l'espace vert qu'il l'environne.

→ Globalement l'espace public adopte l'exigence d'entretien de l'espace vert l'environnant, et s'imprègne également de l'ambiance du quartier. Nous pouvons remarquer une végétation spontanée plus présente proche des codes d'entretiens « naturels ». Cela se remarque en particulier au niveau des pieds d'arbres et des surfaces pavées. Seule la commune de Nuits-Saint-Georges a des codes d'entretiens de ces espaces publics. Rennes et Blois ne l'ont, soit pas rendu publique, soit pas mis en place.

- Hyp.2 : Le niveau d'entretien des espaces publics est différent entre le centre-ville et les périphéries de la ville.

→ Le niveau d'entretien est plus exigeant au centre-ville, qui est également plus minérale. Et devient plus naturelle au bord de la périphérie de la ville ou proche d'un espace naturel (forêt, zone humide, prairie, ...). Ce qui est également remarqué avec les codes d'entretiens des espaces verts, où l'entretien est en code prestige ou traditionnel au centre-ville et champêtre et naturel en périphérie. Cette observation est valable globalement sur l'ensemble des trois villes.

- Hyp.3 : Une végétation spontanée inexistante dans le centre-ville

→ Comme nous venons de le dire dans l'hypothèse 2, plus on se rapproche du centre-ville, plus l'entretien de l'espace public est « strict », donc nous relevons peu la présence de végétation spontanée. Si elle est présente, nous la remarquons au stade de plantule. Elle est d'ailleurs *quasi* inexistante dans le centre-ville de Blois et Nuits-Saint-Georges, mais nous la retrouvons plus facilement à Rennes sur les surfaces pavées à différents niveaux de son cycle de vie.

- Hyp.4 : La végétation est laissée plus libre sur mes trois micro-terrains que sur le reste de l'espace public

→ La quantité en surface de flore spontanée et sa strate, varie en fonction du site où elle s'implante. Elle sera plus présente au niveau des pieds d'arbres avec une strate haute, en la laissant fleurir. On peut l'observer dans les faubourgs de la ville jusqu'à la périphérie. De même pour les surfaces pavetées, avec une strate basse à moyenne (pas de floraison). Mais elle sera très peu présente sur les surfaces en stabilisé sablé. Donc nous avons bien sur place une végétation spontanée sur les trois micro-terrains de chaque ville, même si elle n'a été peu existante sur les surfaces sablées. Ce qui est également le cas sur les trottoirs, les caniveaux ou encore les parkings, où nous la retrouvons que très peu, avec une strate moyenne voir basse.

- Hyp.5 : Les pieds d'arbres sont végétalisés avec des plantes vivaces

→ Les pieds d'arbres sont souvent végétalisés par des plantes vivaces, pour une impression d'espace non délaissé. Souvent observé dans les faubourgs et périphérie, elle a été remarqué rue Pasteur à Nuits-Saint-Georges ou rue du square de la Dauphiné dans le quartier de Villejean à Rennes. Sinon, les pieds d'arbres au centre-ville sont souvent recouverts d'une grille ou de sable, ou encore recouverts de goudron.

- Hyp.6 : Nous avons la présence de communications explicatives à l'endroit où la végétation spontanée est présente, en particulier sur les lieux patrimoniaux et administratifs.

→ Peu de panneau de communication ont été remarqué lors des observations sur les espaces publics où la végétation spontanée pouvait être présente. Il n'y a qu'à Nuits-Saint-Georges que des panneaux explicatifs ont été vu, dans le centre-ville et dans le quartier de Gilly, ainsi qu'au cimetière Caumont Breon. Ce sont des endroits où la végétation spontanée peut ne pas du tout être accepté.

Cette première phase nous a permis de nous imprégner le sujet, ainsi que de voir et de comprendre les disparités de chaque terrain entre les caractéristiques morphologiques, les politiques de gestion écologique des espaces publics et de leurs communications mise en place. Nous pouvons alors effectuer la deuxième phase d'étude, qui est l'enquête par questionnaire en ligne.

3.2. Résultat de l'enquête

L'échantillon étudié se compose de 110 répondants répartis sur nos trois villes sélectionnées. Les questionnaires ont été rentrés sur le logiciel *Sphinx*, afin de permettre une analyse statistique de l'ensemble des résultats. Nous aurons recours à des tris à plats permettant de différencier des réponses en fonction de différents facteurs. Parallèlement, nous effectuerons des tris croisés révélant des résultats issus de questions combinées. Les résultats analysés seront présentés à l'aide de graphiques.

3.2.1. Présentation de l'échantillon de l'enquête

En matière de répartition, Blois et Rennes sont équilibrées. Mais si l'on fait le comparatif par rapport au nombre d'habitants, Blois, qui rappelons-le, est une ville de taille moyenne, a eu une bonne réactivité face au questionnaire. En revanche, nous avons eu 15 répondants pour la commune de Nuits-Saint-Georges, qui a été plus difficile à atteindre et moins sensible au questionnaire en ligne (figure 53).

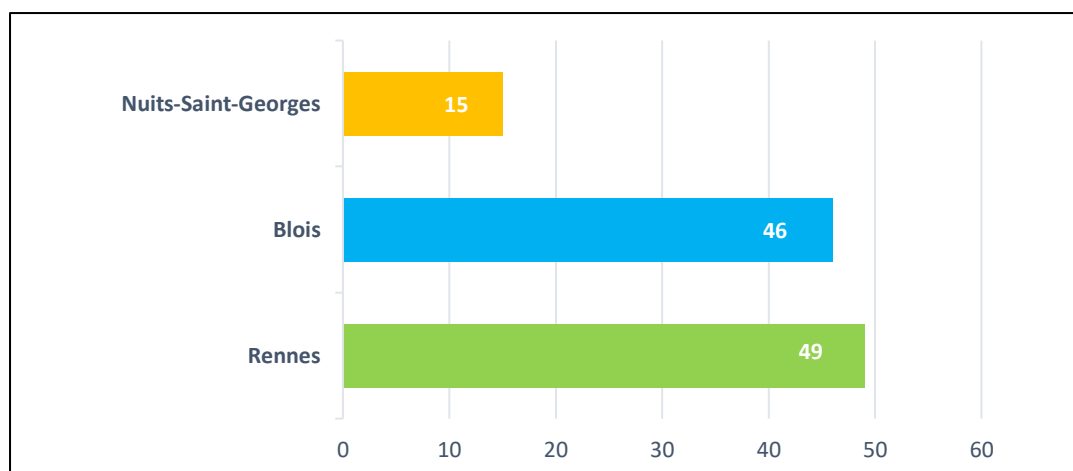


Figure 75 : Effectif par commune – Valeur absolue

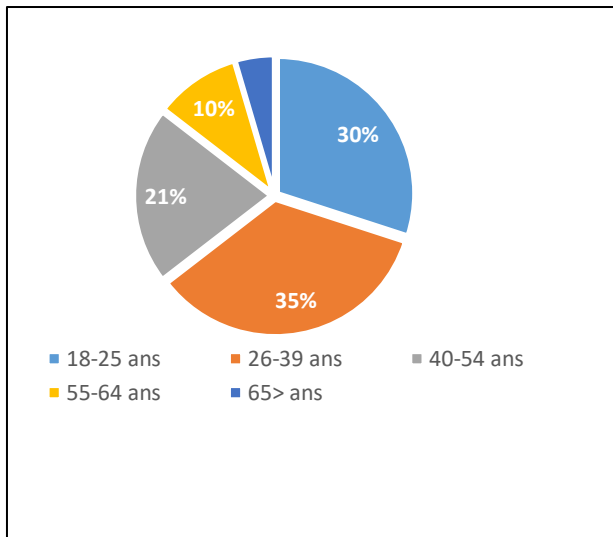


Figure 76 : Représentation de l'échantillon par âges

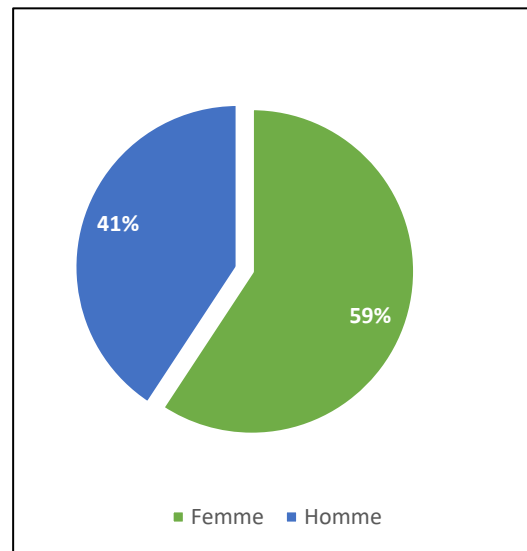


Figure 77 : Représentation de l'échantillon par sexe

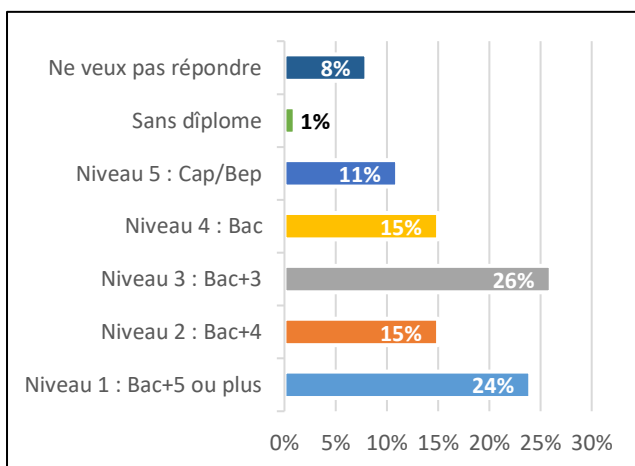


Figure 79 : Représentation de l'échantillon par le niveau d'étude

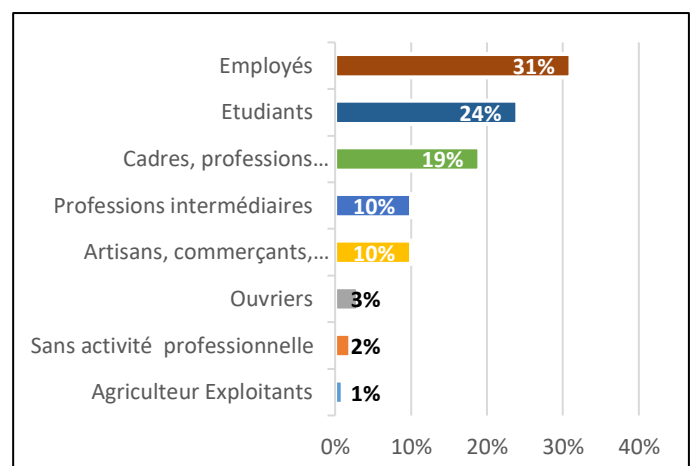


Figure 78 : Représentation de l'échantillon par CSP

Nous trouvons une tranche d'âge entre 18 et 54 ans (figure 54), qui sont les personnes les plus actives sur les réseaux sociaux (comparé à la tranche d'âge de plus de 55 ans). Egalement, ce sont, à priori, les usagers les plus sensibles au sujet. La disparité femme-homme (figure 55) peut s'expliquer par ce même argument, c'est-à-dire que les femmes sont possiblement les plus sensibles à ce sujet (59% de femmes dans l'échantillon).

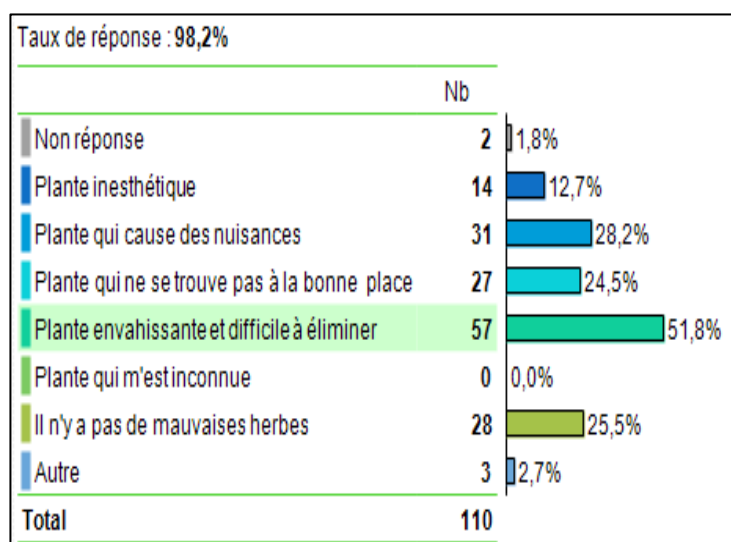
L'échantillon est composé de tous les niveaux d'études (figure 57), ainsi que de toutes les catégories socioprofessionnelles (figure 56), même si certaines sont sous-représentées.

Plus de la moitié des répondants sont diplômés de niveaux égaux et supérieurs à bac +4 ou 5 et diplômés de niveau bac +2. Nous avons par contre seulement une seule personne sans diplôme, ce niveau ne sera donc pas représentatif. A l'instar des agriculteurs exploitants, des ouvriers et des enquêtés sans activité professionnelle.

3.2.2. Perception et représentation de la végétation spontanée urbaine

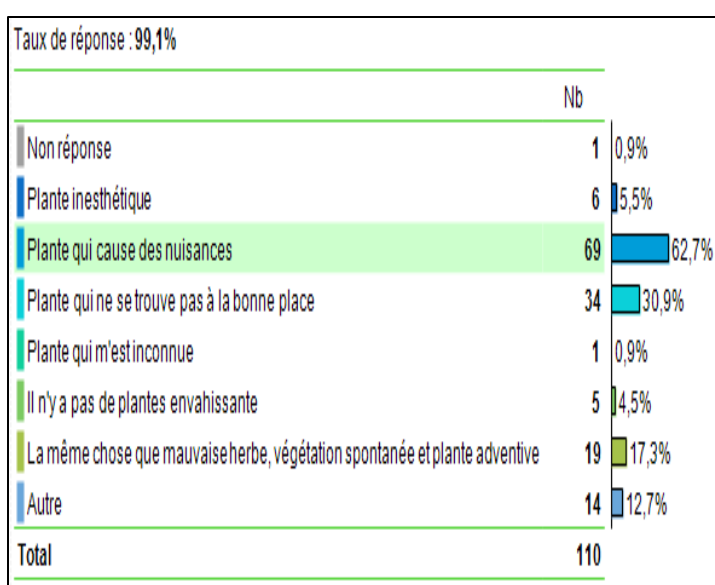
- **Evocation de la végétation urbaine**

La première question qui va être traitée porte sur ce qu'évoquent les différents « synonymes » utilisés pour dénoncer la végétation urbaine. Nous avons tout d'abord une question fermée « Qu'est-ce que pour vous une ... », mauvaise herbe ? Végétation spontanée ? Plante envahissante ? Plante adventice ?



Sur la plupart des réponses, cela reste négatif. Pour commencer, l'expression « mauvaise herbe » (figure 59) est encore souvent utilisée pour désigner la végétation qui n'est pas la bienvenue dans un lieu selon l'utilisateur. Elle est représentée pour plus de la moitié des enquêtés comme une « *plante envahissante et difficile à éliminer* », mais également comme une « *plante qui cause des nuisances* » et qui ne se trouve pas à la bonne place. Mais un quart des usagers indique qu'« *il n'y a pas de mauvaises herbes* ».

Figure 81 : Représentation de "mauvaise herbe"



Les résultats pour la représentation de plante envahissante (figure 58), est-elle considérée comme nuisible et ne se trouvant pas à la bonne place pour deux tiers des répondants. Elle est comparée pour 17% de l'échantillon, à de la « mauvaise herbe » et à de la végétation spontanée.

Figure 80 : Représentation de plante envahissante

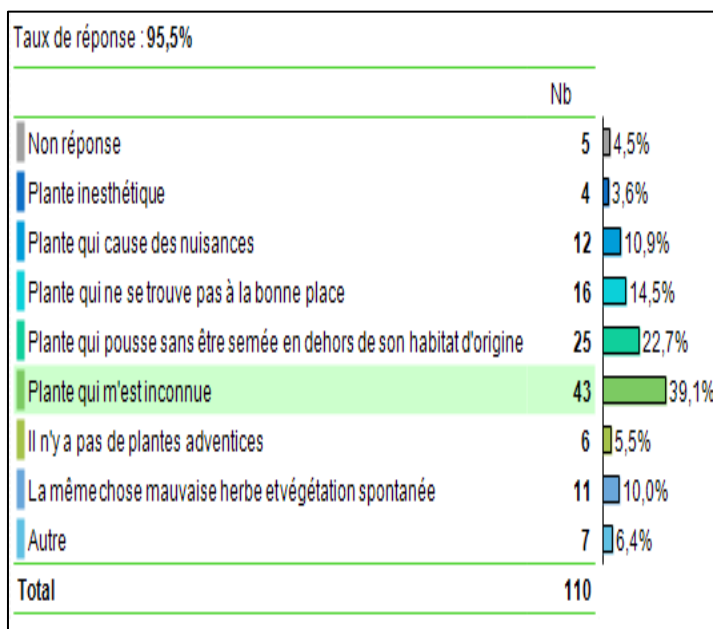


Figure 82 : Représentation de plante adventive

En ce qui concerne les plantes adventives (figure 61), elles n'évoquent rien pour 39% des enquêtés ; c'est une plante qui leur apparaît comme inconnue. Ce qui peut être compréhensible, car cette notion est utilisée particulièrement par les professionnels, et non dans le langage courant. Mais c'est aussi une « *plante qui pousse sans être semée en dehors de son habitat d'origine* » pour 23% des répondants, ou encore une plante qui « *ne se trouve pas à la bonne place* » (15%).

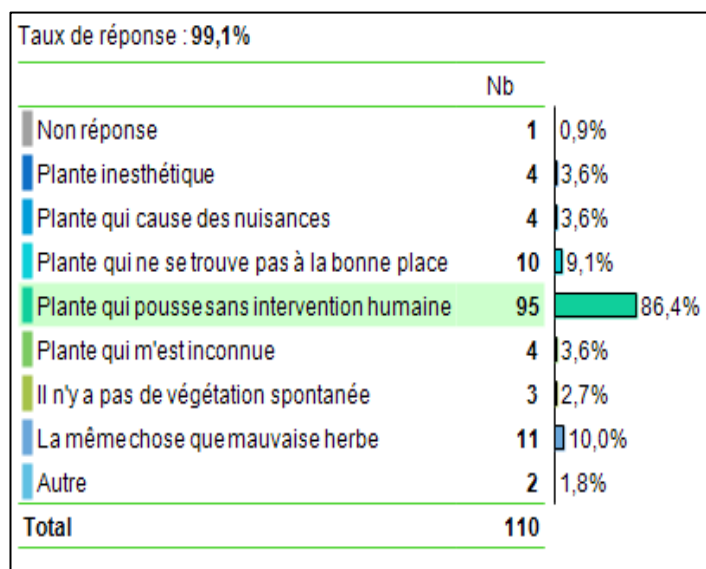


Figure 83 : Représentation de végétation spontanée

La végétation spontanée est représentée comme une plante neutre (figure 60), car une grande majorité (86%) de répondants déclare que c'est une « *plante qui pousse sans intervention humaine* ». Une notion qu'ils ont l'air de connaître car nous avons un taux de réponse de 99% pour cette question. Ainsi, la notion de plante spontanée apparaît comme moins négative.

Pour affiner les réponses, les enquêtés devaient donner des adjectifs de ces quatre notions. Pour « mauvaise herbe », plante adventive et envahissante, le mot le plus évoqué est « *envahissante* », qui se suit par « *nuisant* » et « *sauvage* ». Nous retrouvons « *indésirables* » et « *coriace* » pour « mauvaise herbe », « *imprévue* » pour les plantes adventives et « *parasite* », « *étouffante* » et « *incontrôlable* » pour les plantes envahissantes. Nous retrouvons très peu d'adjectif neutre et/ou positif.

Tandis que pour la notion de végétation spontanée, nous retrouvons en majorité les mots comme « libre », « naturelle » et « sauvage », ou encore « inattendue » et « jolie ». La notion paraît moins déroutante, même si on retrouve en minorité le mot « envahissante ». (.annexe 4 : Nuages de mots).

3.2.2. Limites et tolérances de la végétation urbaine

- **Limites et tolérances**

Pour la seconde partie du questionnaire, nous allons évaluer les limites et la tolérance face à la végétation urbaine par les enquêtés. Pour cela, nous avons listé différents éléments qui peuvent arriver au quotidien, afin de faire ressortir les éléments gênants (et la raison de cette gêne) et les éléments non gênants (figure 62). Je voulais faire ressortir en particulier si les éléments liés à la végétation urbaine étaient perçus comme plus ou moins nuisibles ou gênants en comparaison avec d'autres éléments.

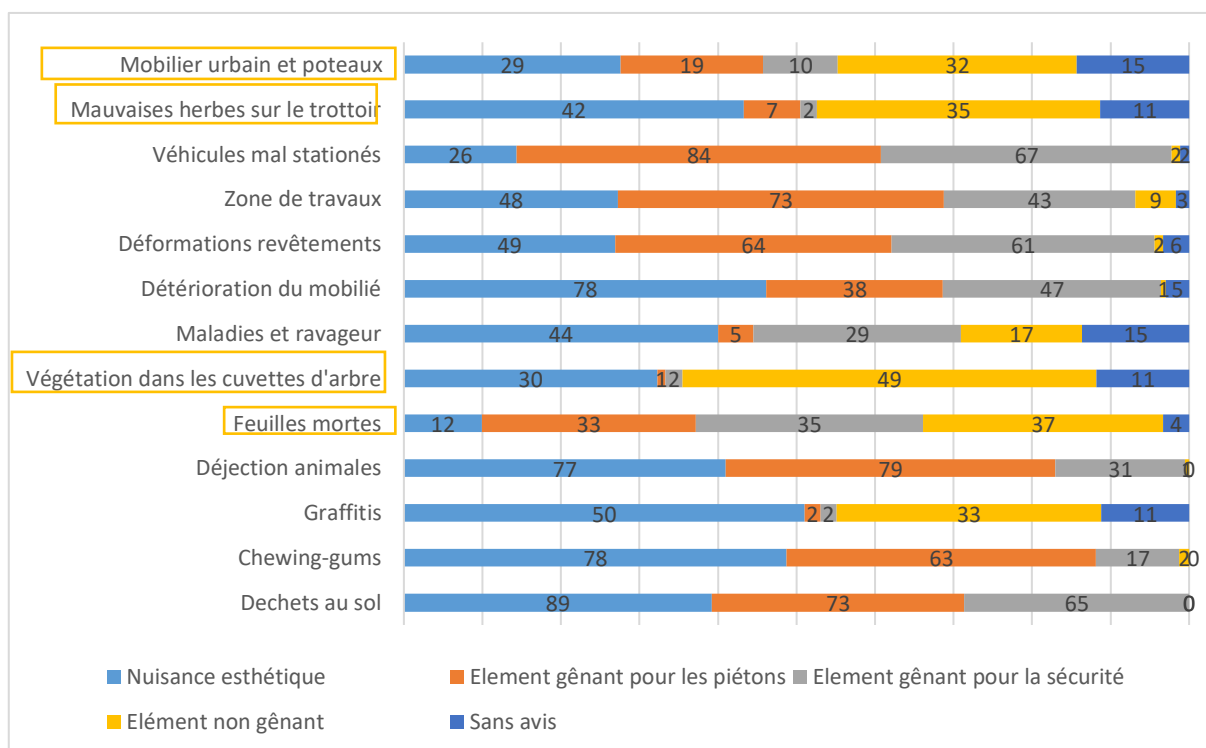


Figure 84 : Elément du quotient gênant, nuisant ou non

Nous apprenons que les éléments non gênants, sont premièrement « la végétation dans les cuvettes d'arbres », « les feuilles mortes » et « les « mauvaises herbes » sur le trottoir », suivis par le « mobilier urbain et poteaux » et les « graffitis ».

Les nuisances esthétiques sont représentées par les « déchets au sol », dont les « chewing-gums » et les « déjections animales ». En ce qui concerne les gênes, ce sont les « déjections animales », les « véhicules mal stationnés », les « zones de travaux » et les « déchets au sol », qui gênent les piétons. Enfin, ce sont les « véhicules mal stationnés », les « déchets au sol », et les « déformations du revêtement » qui sont les éléments gênants pour la sécurité.

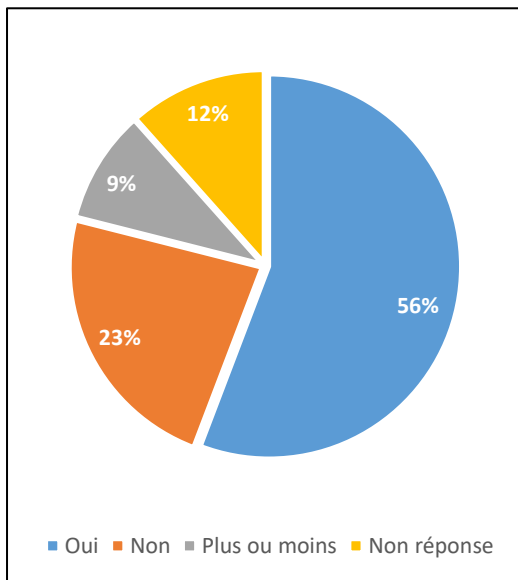


Figure 85 : Réponses à la question "De manière générale, prêtez-vous attention à la végétation spontanée ?"

Une question ouverte est posée ensuite, afin de renseigner si les participants font attention ou non à la végétation spontanée dans l'espace public. J'ai réparti les réponses en 3 catégories :

56% des enquêtés répondent « Oui », sans justifier leur réponse.

23% « Non », car elle représente de la « nature », et que cela reste « agréable »

9% « plus ou moins » si elle n'est pas gênante, si elle n'est « pas envahissante », ou n'a pas d'odeur désagréable.

• Limites et perceptions

Pour évaluer les limites et perceptions de la végétation urbaine, l'enquêté avait face à lui 3 niveaux de colonisation par la végétation spontanée, dans trois situations différentes. Les personnes interrogées devaient cocher les photos qui leur paraissaient acceptables.

Il faut interpréter avec prudence ces résultats, car les trois niveaux de végétation dans les trois séries de photos ne sont pas identiques.

Pour comparer plus facilement les résultats des trois types d'espaces étudiés, les moyennes des trois photos ont été calculées. Elles se regroupent en quatre catégories :

- Accepté : photo 3, photo 2 et 3
- Indifférent : photo 1, 2, 3
- Moyennement accepté : photo 2, photo 1 et 3

- Pas accepté : photo 1, photo 1 et 2

Cette répartition permettra de comparer les lieux où la végétation spontanée est la mieux acceptée.

- Les pavés



Figure 86 : Photos présentées aux enquêtés sur les différents niveaux d'enherbement sur une surface pavée

Tableau 2 : Taux de réponses sur l'acceptation de la végétation sur des revêtements pavés

Accepté		Indifférent	Moyennement accepté		Pas accepté	
Pavé 3	Pavé 2, 3	Pavé 1, 2, 3	Pavé 2	Pavé 1, 3	Pavé 1	Pavé 1, 2
2%	8%	25%	40%	1%	5%	19%

Parmi les trois photos proposées, la végétation de la photo 2 est acceptée des répondants, car elle représente une végétation homogène sur toute la surface en pavés. Ils justifient leur choix en commentant : « entretenu », « esthétique », « homogène », « harmonieux », « non-gênant » ou encore « nature qui reprend ses droits ».

Pour un quart des enquêtés, la végétation est la bienvenue sur les trois photos, car ils trouvent cela « joli », « naturel », et non dérangeant.

Et pour un autre quart, qui a choisi les photos 1 et 2, ils ressentent un sentiment d'entretien ne nuisant pas aux déplacements.

Dans les commentaires, certains enquêtés indiquent que la photo 3 dégage une certaine négligence, trouvent la végétation trop haute, hétérogène, et pouvant nuire à la circulation.

- Les cheminements



Figure 87 : Photos présentées aux enquêtés sur les différents niveaux d'enherbement sur un cheminement

Tableau 3 : Taux de réponses sur l'acceptation de la végétation sur les cheminements

Accepté		Indifférent	Moyennement accepté		Pas accepté	
Cheminement 3	Cheminement 2, 3	Cheminement 1, 2, 3	Cheminement 2	Cheminement 1, 3	Cheminement 1	Cheminement 1, 2
6%	12%	40%	5%	9%	20%	9%

Pour un tiers des répondants, tous les cheminements sont approuvés, car il n'y a pas de nuisance ou de gêne pour le déplacement ou la sécurité.

Le cheminement le mieux accepté est celui de la photo 1. Elle représente un cheminement dépourvu de végétation spontanée. Ils indiquent que le déplacement est facilité et sécurisé, et qu'il semble « entretenu » et « uniforme ».

- Les cuvettes d'arbre



Figure 88 : Photos présentées aux enquêtés sur les différents niveaux d'enherbement dans les cuvettes d'arbres

Tableau 4 : Taux de réponses sur l'acceptation de la végétation dans les cuvettes d'arbres

Accepté		Indifférent	Moyennement accepté		Pas accepté	
Cuvette 3	Cuvette 2, 3	Cuvette 1, 2, 3	Cuvette 2	Cuvette 1, 3	Cuvette 1	Cuvette 1, 2
14%	38%	19%	11%	2%	7%	9%

Au sujet des cuvettes d'arbre, ce sont les photos 2 et 3 qui suscitent le plus d'intérêt comparées à la photo 1. Les enquêtés qui ont choisi seulement la photo 1 justifient leur préférence par la propreté du lieu. Alors que le répondant de la photo 2 atteste son choix pour le bien-être de l'arbre et la photo 3 lui paraît plus naturelle, fleurie et favorable à la biodiversité. Ce sont les mêmes arguments pour les personnes ayant coché les photos 2 et 3. Et de plus, la photo 1 leur paraît « morte », « sans vie », et évoque la « souffrance » de l'arbre. Et enfin, pour les enquêtés ayant répondu les photos 1, 2 et 3, ils ne voient aucune problématique et aucune gêne.

L'acceptation de la végétation spontanée est différente selon sa localisation. Elle va être moyennement acceptée, voire pas du tout sur les surface pavées. Sur les 110 personnes interrogées, 44 acceptent tous les niveaux de végétations sur les cheminements et 22 ne l'acceptent pas du tout, en promouvant les cheminements « clean » et délimités. Mais pour les cuvettes d'arbre, cette flore est la bienvenue, en particulier pour la bonne santé de l'arbre.

On peut remarquer que la végétation est davantage tolérée dans les espaces fermés comme les cuvettes d'arbre, où l'on peut avoir une sensation de contrôle. Mais elle peut aussi être

acceptée lorsque sa présence est homogène et à strate basse sur le lieu, comme les surfaces pavées.

3.2.4. Le zéro phyto

- **Positionnement des enquêtés**

Une question ouverte est posée pour connaître le point de vue des enquêtés sur l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces publics (figure 67).

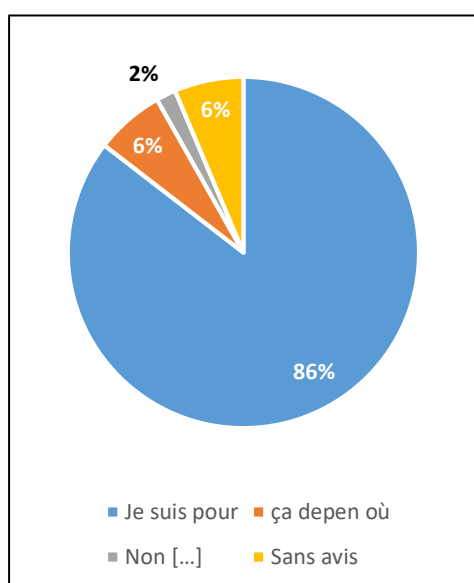


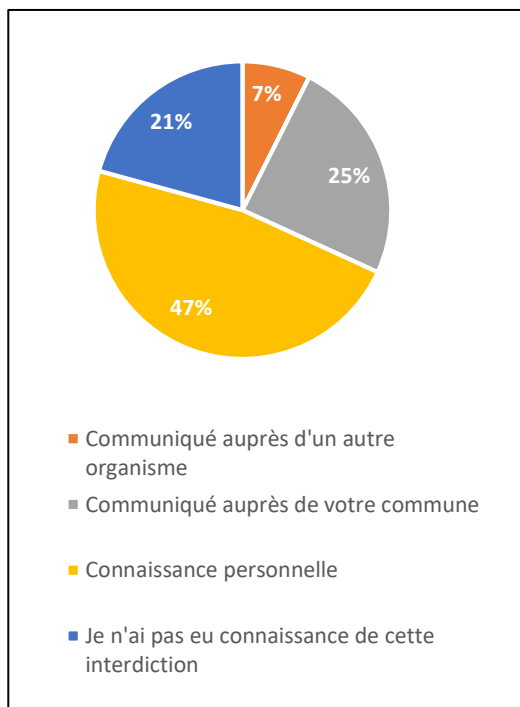
Figure 89 : Réponses à la question : « Que pensez-vous de l'interdiction de l'utilisation de produit phytosanitaire (pesticides, herbicides, fongicides, ...) dans les espaces publics ? »

86 % des personnes interrogées ont répondu être pour l'interdiction des produits phytosanitaires et donc être d'accord avec la loi l'Abbé.

Au sein de ce groupe, 17% des enquêtés expriment être tout à fait d'accord avec la loi, pour une question de santé publique, de développement de la biodiversité en ville et pour réduire la détérioration de l'environnement.

De plus, 6% des interrogés ont ajouté une nuance par rapport aux lieux et à l'accessibilité. Certains trouvent leurs espaces verts pas aussi « propres » que quand on utilisait ces produits et moins praticables, comme « certains trottoirs » et cimetières.

Seules deux personnes interrogées ne sont pas d'accord avec cette loi, dont une qui travaille dans le domaine.



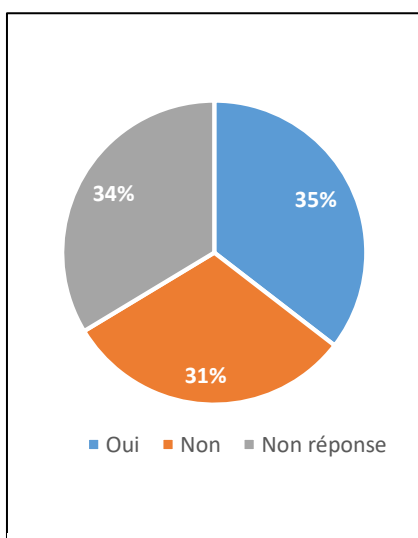
Nous avons voulu savoir à la suite comment les répondants ont eu connaissance de cette interdiction (figure 68).

Pour 47% des personnes interrogées, c'est à travers des connaissances personnelles et pour un quart, c'est par un communiqué de leur commune.

Cependant, 21% des individus n'avaient pas connaissance de cette loi.

Figure 90 : Réponses à la question : "Comment avez-vous eu connaissance de cette interdiction ?"

Une dernière question ouverte a été posée en fin de questionnaire, pour savoir si leur vision de la végétation urbaine avait changé depuis la mise en place des différentes lois et politiques dans leur commune.



35% des personnes questionnées répondent « Oui », depuis que « le projet est porté par les politiques », et particulièrement « pour les plus jeunes d'entre nous qui sont plus sensibles que les plus âgés » ; mais certains reconnaissent encore des lacunes à ce sujet.

31% répondent « Non », car ils ne l'ont pas remarqué sur leur commune, et certains trouvent cela « normal de voir de la végétation partout ».

Nous avons 34% des individus qui n'ont pas souhaité répondre à la question. Possiblement qu'ils ne se sentent pas en mesure de juger l'évolution de leur vision.

Figure 91 : Réponses à la question : "pensez-vous que votre vision de la végétation spontanée dans les espaces publics ait évolué depuis la mise en place des nouvelles méthodes d'entretien de la ville ?"

3.2.5. Perception de la végétation spontanée urbaine, confrontée aux variables sociodémographiques et spatiales

A présent, nous allons analyser les facteurs qui peuvent influencer les circonstances de perception de la végétation urbaine. Nous commencerons par les variables sociodémographiques et en deuxième temps, les variables spatiales.

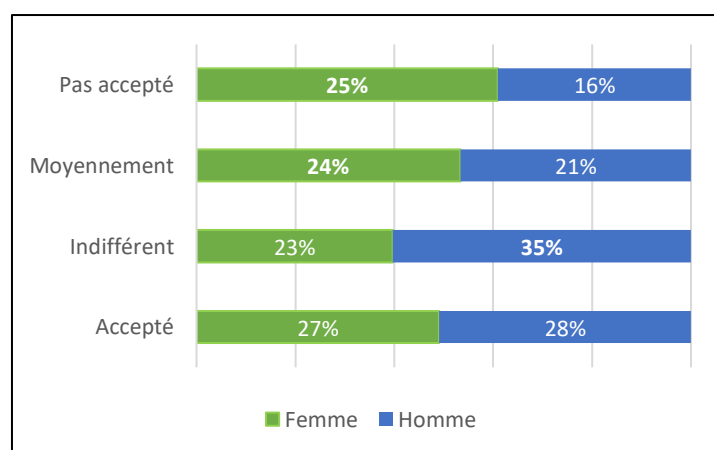
- **L'influence des variables sociodémographiques**

Certaines hypothèses portaient sur les variables sociodémographiques pouvant être significatives sur l'influence de la perception de la végétation urbaine. Les résultats obtenus tendent légèrement à valider certaines de ces hypothèses. La catégorie socioprofessionnelle, le niveau d'étude, la situation familiale ainsi que l'espace vécu, ont un impact faible voire inexistant selon les réponses données par les personnes interrogées.

Nous retrouvons un lien (légèrement) significatif entre l'acceptation de la végétation urbaine et les variables du genre et de l'âge des enquêtés, ainsi que de l'espace rural.

- Lien entre l'acceptation et le genre

Les femmes interrogées seraient moins tolérantes à la végétation urbaine que les hommes. Nous avons une égalité des réponses sur la réponse « accepté » entre les femmes et les hommes. Mais 35% des répondants du sexe masculin, éprouvent de l'indifférence face aux



photos montrées contre 23% pour les femmes. Aussi, 25% des répondantes énoncent ne pas accepter la végétation urbaine dans l'espace public contre 16% du sexe opposé. Ainsi, les femmes acceptent plus facilement la végétation urbaine, tandis que les hommes ressentent davantage de l'indifférence.

Figure 92 : Corrélation de l'acceptation de la végétation urbaine en fonction du genre

- **Lien entre l'acceptation et l'âge**

L'analyse croisée entre l'acceptation des plantes urbaines et l'âge montre qu'il existe un lien significatif entre ces deux variables.

Les plus jeunes ressentent une certaine indifférence face à cette végétation, 41% des répondants de la classe des 18-25 ans et 30% pour les 26-39 ans. Cette dernière catégorie émet des difficultés à accepter la végétation spontanée en ville, mais c'est surtout les personnes de plus de 65 ans qui la rejettent le plus (42% des répondants et 33% acceptent celle-ci « moyennement »). La catégorie d'âge acceptant plus facilement la spontanéité est celle des 55-64 ans avec près de la moitié (47%), mais aussi les 40-54 ans à 34%.

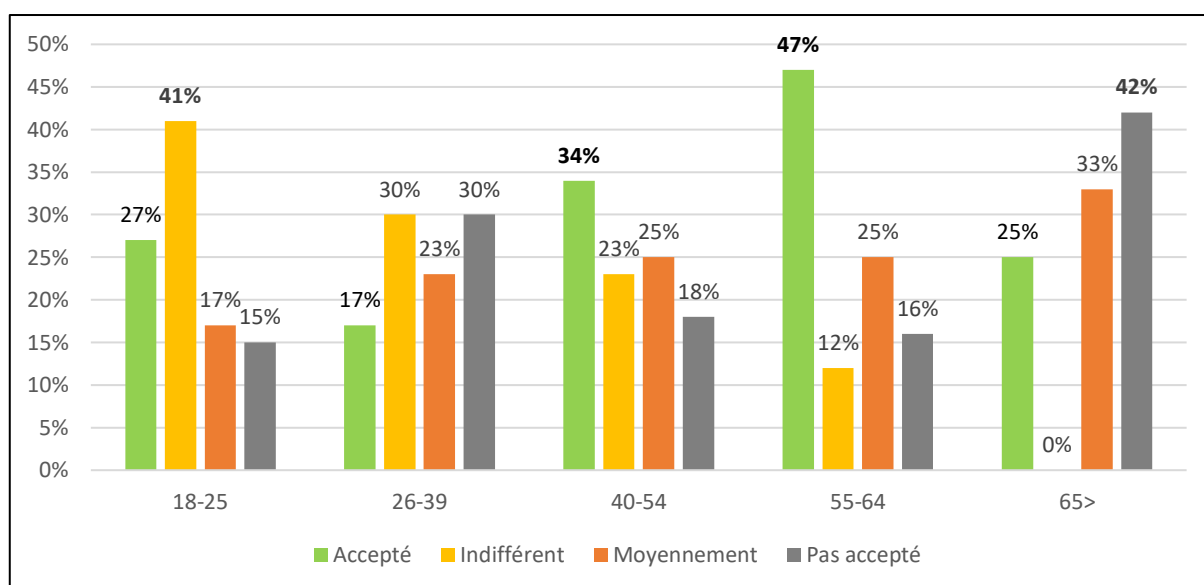


Figure 93 : Corrélation entre l'acceptation de la végétation urbaine en fonction de l'âge

- **Impact de l'espace rural sur l'acceptation**

On retrouve une légère corrélation entre les citadins et les personnes ayant déjà vécu en « campagne ». On trouve plus de la moitié des personnes ayant habité dans un espace rural déclarant accepter la végétation urbaine dans l'espace public. Parmi elles, 33% sont

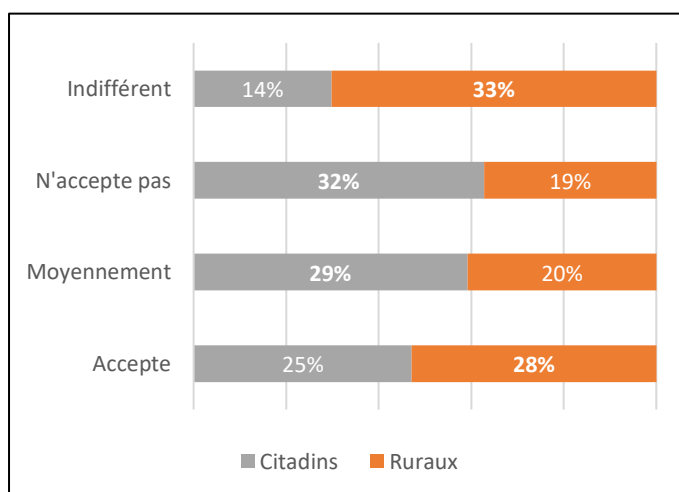


Figure 94 : Impact de l'espace rural sur l'acceptation de la végétation urbaine

indifférents à celle-ci. Ces répondants l'acceptent mais cela ne les dérange pas non plus si l'espace est minéral. Alors que 25% des non ruraux l'acceptent et 32% ne l'acceptent pas.

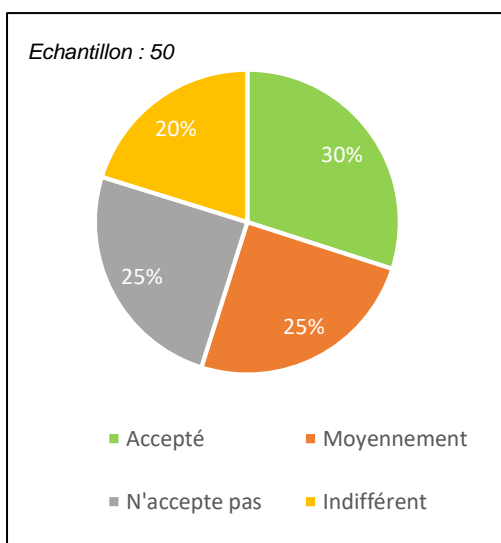
Par conséquent, les individus interrogés ayant habité dans un espace rural ont tendance à accepter plus facilement la végétation urbaine, comparé aux personnes ayant vécu - ou vivant - en milieu urbain.

- **Lien entre l'acceptation et l'emploi dans le domaine de l'environnement et du paysage**

Bien que les CSP ne soit pas significatives, on trouve un lien avec les interrogés travaillant dans le domaine de l'environnement et du paysage et l'acceptation (cf. limites et perception). Le croisement est peu significatif car l'échantillon de cette catégorie est de six individus, le lien est donc à relativiser. Nous avons un horticulteur, deux paysagistes/jardiniers et trois personnes travaillant dans le domaine de l'environnement. Dans tous les cas, ces individus ne rejettent pas la végétation urbaine selon le choix des photos. Soit ils ressentent de l'indifférence, soit ils l'acceptent. Cela évoque l'importance de la biodiversité et le retour de la nature en ville. Seulement deux enquêtés acceptent moyennement, voire pas du tout, la végétation sur les photos montrées, en mentionnant que cela doit « rester homogène, pas trop haut et maîtrisé ».

- **Lien entre l'acceptation et le fait d'avoir des enfants**

Nous ne trouvons également pas de lien marqué avec les répondants ayant des enfants. Néanmoins, on relève un résultat homogène entre les réponses. 50% des enquêtés ne



rejetent pas la végétation urbaine.

30% des individus avec enfants acceptent plus facilement la végétation urbaine dans leurs espaces publics.

20% des répondants sont indifférents au sujet, ils ne voient pas de « problème » sur les photos.

Un quart ne l'accepte pas et un autre quart est mitigé sur la question. Ils souhaiteraient un entretien homogène de ces espaces et que la végétation ne soit pas trop haute et contenue.

Figure 95 : Corrélation entre l'acceptation de la végétation urbaine et personnes ayant des enfants

- **Bilan des variables sociodémographiques**

Ces résultats tendent à confirmer certaines hypothèses. Les personnes les plus âgées, ayant connu la création des Services Espaces Verts dans les villes, ont plus de mal à accepter cette nouvelle végétation urbaine, particulièrement les enquêtés de plus de 65 ans. Les plus jeunes ne l'acceptent pas forcément, mais éprouvent principalement de l'indifférence. C'est aussi cette catégorie d'âge qui a reçu le moins de communication. Par ailleurs, même si le résultat est à relativiser de par un échantillon trop faible, les répondants travaillant dans le domaine de l'environnement sont enclins à accepter la végétation spontanée dans les lieux publics. Les enquêtés vivant dans un espace rural (ou par le passé) acceptent également plus facilement cette végétation.

Les hypothèses émises sur les liens des variables de la CSP de l'interrogé et de sa situation familiale (ayant des enfants ou non) par rapport à l'acceptation de la végétation urbaine, n'ont pas été démontrées.

- **Faible influence des variables spatiales**

Nous venons d'observer et d'analyser les variables sociodémographiques sur la perception des plantes spontanées urbaines. Nous pouvons relever désormais les variables spatiales à travers les différents lieux étudiés et selon la commune.

- Présentation de l'échantillon

Nous allons présenter l'échantillon en fonction des trois communes sélectionnées.

Tableau 5 : Echantillon majoritaire par commune

	RENNES	BLOIS	NUITS-SAINT-GEORGES
TRANCHE D'AGE	18-25 ans	26-39 ans	26-39 ans
CSP	Etudiants	Employés	Employés
AVEC ENFANTS	Non	Oui	Oui/Non
RURAU/CITADIN	Ruraux	Ruraux	Citadin

Rennes est représentée par 47% de 18-25 ans et donc 42% d'étudiants, sans enfant (67%) et majoritairement ayant déjà habité dans un espace rural.

Les Blésois sont représentés à 42% par la tranche d'âge des 26-39 ans, moins d'un quart sont employés ou cadres (22%), possédant des enfants (64%), et les trois quarts ont habité en campagne.

Enfin, Nuits-Saint-Georges est incarnée par une population également de 26-39 ans (40%), et pour plus de la moitié ce sont des employés. Nous relevons que 50% de l'échantillon possède des enfants. Et 57% d'entre eux ont vécu qu'en zone urbaine.

- Corrélation avec le lieu d'implantation de la végétation urbaine

Pour analyser cette corrélation, nous prenons nos trois micro-terrains : les pavés, les cheminements et les cuvettes d'arbre.

Nous déchiffrons d'abord la tendance générale pour ensuite les séparer par commune.

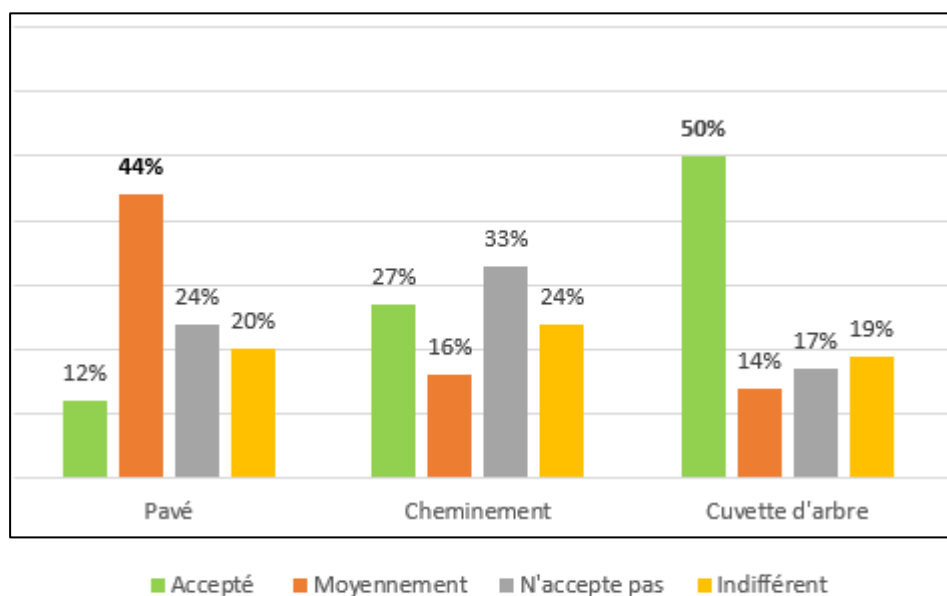


Figure 96 : Tendance générale de l'acceptation de la végétation spontanée urbaine corrélée au lieu d'implantation – Cf. tableau 3, 4, 5, 6

La végétation urbaine sur les pavés est acceptée « moyennement » sur les surfaces en pavés (44%), où elle peut être présente, mais doit rester homogène et courte. Concernant les cheminements, un tiers ne l'accepte pas sur cette surface contre 27% qui l'acceptent.

Inversement, la moitié des répondants accepte la végétation urbaine dans les cuvettes d'arbres, donnant « plus de vie », mais si celle-ci (cf. figure 66) reste contenue entre des bordures.

A présent, nous allons croiser ces données avec la variable « commune », afin de voir les espaces les moins ou les mieux acceptés pour chacune des communes.

Tableau 6 : L'acceptation selon la commune

VILLE	PAVE			
	Accepté	Indifférent	Moyennement	N'accepte pas
Rennes	6,7%	31,7%	46,7%	15,6%
Blois	8,9%	20%	40%	31,1%
NSG	15,4%	30,8%	23,1%	30,8%
	CHEMINEMENT			
	Accepté	Indifférent	Moyennement	N'accepte pas
Rennes	15,9%	38,6%	13,6%	31,8%
Blois	22,7%	34,1%	18,2%	25%
NSG	40%	26,7%	6,7%	26,7%
	CUVETTE D'ARBRE			
	Accepté	Indifférent	Moyennement	N'accepte pas
Rennes	54,8%	16,7%	14,3%	14,3%
Blois	53,3%	24,4%	8,9%	13,3%
NSG	26,7%	13,3%	26,7%	33,3%

Pour la moitié des Rennais et 40% des Blésois, la végétation spontanée entre les pavés est moyennement acceptée. En revanche, les Nuits sont mitigés entre la non acceptation et l'indifférence pour cette surface.

Concernant les cheminements en stabilisé, plus d'un tiers des enquêtés de Blois sont indifférents à cet aménagement, alors que les habitants de Nuits-Saint-Georges l'acceptent à 40%. On peut expliquer ce résultat par le fait que la ville a commencé l'enherbement de ces surfaces en 2017 et que Blois est également en essai d'enherbement sur les cheminements, le long de la Loire. Quant aux répondants de Rennes, ils sont mitigés entre l'indifférence et la non acceptation.

Enfin, la végétation spontanée dans les cuvettes d'arbre est acceptée à plus de la moitié pour les Rennais et Blésois. Cependant, elle n'est nullement acceptée pour un tiers des Nuitons. Cette différence d'acceptation peut être la conséquence de la différence d'entretien de ces cuvettes : la commune de Nuits-Saint-Georges végétalise ses pieds d'arbres avec des vivaces horticoles, tandis que les deux autres communes laissent déjà les plantes spontanées se développer.

○ Corrélation avec la commune

Nous avons une faible influence sur l'acceptation de la végétation selon l'année de mise en place d'une gestion écologique dans les espaces publics.

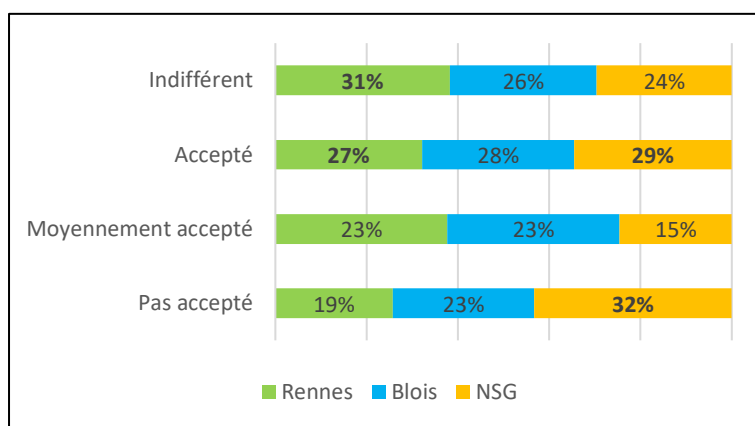


Figure 97 : Corrélation avec l'acceptation de la végétation urbaine selon la commune

Nous observons des résultats homogènes avec une quasi égalité entre les communes, concernant l'acceptation. Les enquêtés de la ville de Rennes affichent une majorité d'indifférence (31%). Cela est dû à son échantillon, dont près de 43% sont des étudiants (figure 71 : Corrélation entre l'acceptation de la végétation urbaine en fonction de l'âge).

La plus petite commune étudiée, Nuits-Saint-Georges, possède un tiers de répondants déclarant ne pas apprécier une végétation spontanée hétérogène selon les photos montrées. Ce qui confirme une partie de nos hypothèses, concernant l'acceptation de la végétation spontanée selon l'année de mise en place d'une gestion écologique des espaces publics (annexe 5 : ACP combinant le profil et les facteurs de l'acceptation de la végétation spontanée selon la commune)

- Rennes est dans une phase d'acceptation avec 31% d'indifférents et 27% d'acceptation,
- Blois a une tendance vers l'acceptation,
- Nuits-Saint-Georges est en cours d'acceptation, avec 29% d'acceptation, 24% d'indifférence et 32% de non acceptation.

Nous ne trouvons pas de lien direct selon si les communes ayant une importance patrimoniale, acceptent moins facilement les plantes spontanées urbaines, car l'entretien autour des bâtiments administratifs et historiques sont différents entre chaque ville. Rennes laisse plus facilement de la végétation spontanée autour de ses bâtiments (cf. 2.4.1. Ville de Rennes), alors que les villes de Blois et de Nuits-Saint-Georges sont encore strictes dans l'entretien de ces espaces. Mais dans l'ensemble, les répondants sont satisfaits de l'entretien de ces espaces publics à 85% pour les Rennais, 78% pour les Blésois et à 100% pour les Nuitons (pourcentage à relativiser).

- Corrélation avec la communication

Chaque commune a mis en place une communication visuelle pour annoncer le changement d'entretien de ses espaces publics.

Nous pouvons remarquer une corrélation entre l'acceptation des plantes urbaines et la communication reçue. Mais elle reste elle aussi peu significative au vu des résultats.

Les interrogés ayant été informés sur le sujet ont tout de même tendance à plus facilement accepté la végétation spontanée dans l'espace public (30%), comparé aux personnes n'ayant pas eu de communication. Ils éprouvent plutôt de l'indifférence pour les personnes n'ayant pas eu de communication (29%).

Ces résultats répondent aux hypothèses. Le fait d'anticiper une gestion écologique des espaces publics influence la sensibilisation par rapport à celle-ci, ce qui est le produit également de la communication émise aux habitants par les communes.

Cette hypothèse n'a pas été avancée mais le support d'implantation de la végétation spontanée sur les trois lieux étudiés est un facteur important. Nous avons pu remarquer que sur les surfaces en pavés ou les cheminements en stabilisé, cette végétation « sauvage » est plus ou moins appréciée, elle doit tout de même être contrôlée, homogène et ne pas être trop haute. A l'opposé, la végétation dans les cuvettes d'arbre est appréciée, même haute. Mais celle-ci reste malgré tout contrôlée, car elle est contenue dans un bac.

Cette acceptation dépend beaucoup des aménagements et entretiens effectués par la commune.

3.3. Synthèse

Les résultats obtenus permettent de répondre ou du moins de vérifier la pertinence de nos hypothèses exposées au préalable.

Lors de cette étude, il s'est révélé que cette végétation est tout de même prise en compte par les personnes enquêtées et que différents regards sont portés à l'égard de la végétation spontanée urbaine. Pour une majorité (à 64%), l'expression « végétation spontanée » leur évoque la nature, le sauvage, la liberté et apparaît comme avoir sa place sur l'espace public. Néanmoins, elle peut être rapidement associée à la notion de « mauvaise herbe », plante envahissante ou plante adventice, si celle-ci est abondante et qu'elle ne correspond pas à l'attente de l'utilisateur sur le plan esthétique particulièrement. Nous avons pu remarquer des règles d'acceptabilité : elle doit être contenue, homogène et ne doit pas être trop haute. Et cela dépend aussi de l'habitat où elle est implantée.

Nous pouvons donc constater que la notion de végétation spontanée n'est pas évidente et n'est pas commune à tout le monde. Lorsque celle-ci est acceptée, elle se réfère à un « retour à la nature », à une forme de liberté et de biodiversité. Mais pour les interrogés ne l'acceptant pas, ou n'en voyant pas d'intérêt, ils appréhendent celle-ci par un défaut de gestion d'entretien de l'espace, pouvant entraîner un manque de sécurité et d'esthétique.

Selon ces premières constatations, nous allons énumérer les différents facteurs influant sur cette représentation et perception de la végétation spontanée urbaine.

- **Les facteurs d'influence sur la tolérance à la végétation spontanée**

Les variables sociodémographiques ont peu d'influence sur la perception de la végétation spontanée urbaine. Nous avons noté que les femmes avaient tendance à moins accepter cette végétation sur l'espace public, tandis que les hommes étaient indifférents à celle-ci.

Concernant l'âge, nous retrouvons ici une disparité selon les tranches définies. Comme déjà observé par **Marie-Jo Menozzi et Audray Marco** (2012), les personnes les plus âgées appréhendent cette végétation, en citant les aspects esthétiques, représentée comme négative. Cela pourrait être dû au fait qu'ils ont connu l'émergence des Services Espaces Verts et donc un modèle horticole et aseptisé. Les interrogés les plus jeunes évoquent de l'indifférence face à celle-ci, qui est sans doute due à une méconnaissance face à cette végétation par cette catégorie d'enquêtés. Cela peut –être du fait qu'ils soient que de passage et qu'ils n'ont pas vu l'évolution, car c'est également cette catégorie d'âge qui a reçu le moins

de communication sur la végétation spontanée urbaine. Ce sont les tranches d'âges entre 40 et 64 ans qui l'acceptent le plus facilement.

Le facteur du milieu vécu entre urbain et rural est un élément qui n'a pas été étudié dans les différentes enquêtes sur la perception de la végétation spontanée que nous avons pu étudier. Et nous retrouvons un lien avec l'acceptation, mais qui reste faible. Il est observé que les personnes ayant habité en milieu rural accepteraient plus facilement cette végétation ou sont indifférents à celle-ci, comparé aux citadins.

Enfin, nous avons observé que les répondants ayant des enfants sont effectivement favorables à l'interdiction des produits phytosanitaires dans les espaces publics, mais ce n'est pas pour autant qu'ils acceptent la flore spontanée en ville.

Mais d'une manière générale, ces variables exercent une influence faible sur les réponses données. Cela est peut-être dû à mon faible échantillon dans ce répertoire. Mais dans le cas actuel, la perception et l'acceptation de la flore spontanée sont davantage liées aux représentations dont cette végétation fait le sujet, comparé aux caractéristiques sociodémographiques. Ces représentations vont dépendre plus du lieu d'implantation de cette végétation et de la représentation que font les acteurs politiques et techniques de la commune et comment ils la communiquent.

En effet, la variable spatiale exerce une influence plus importante sur l'intolérance. Le niveau d'acceptation est plus marqué envers cette végétation selon les différents types de micro-habitat. La végétation urbaine dans les cuvettes d'arbre a tendance à être mieux acceptée pour plus de la moitié des enquêtés. Notamment en évoquant le fait que cela est moins minéral et donc plus naturel. Cette tolérance peut venir du fait que la végétation reste encadrée par le bitume. En revanche, la végétation s'insérant sur les cheminements et les pavés est moins acceptée (40% des enquêtés pour les cheminements et 64% pour les pavés) si elle n'est pas homogène et courte. La flore spontanée est moins tolérée dans un espace minéral que dans un cadre où il y a déjà de la végétation, ce qui est le cas pour les cuvettes d'arbre.

La taille de la commune et l'époque de la mise en place de la gestion différenciée questionne. En effet, les enquêtés habitant à Rennes, qui est la plus grande des villes étudiées et qui de plus est pionnière dans le domaine de la gestion différenciée, vont tolérer la végétation spontanée ou y être indifférent. L'indifférence s'explique par le fait de retrouver un grand

nombre de jeunes habitants et d'étudiants dans l'échantillon rennais. En effet, ces derniers sont les moins informés des politiques et des actions menées par la ville, mais également moins investie car leurs présences est éphémère à l'échelle de l'année et de la « vie ». Elle est également associée à la ville de la biodiversité, ce qui peut aider à la tolérance. Concernant Blois, les usagers ont une tendance vers l'acceptation de la végétation spontanée. Cela pourrait s'expliquer par la présence d'un patrimoine forestier et fluvial important à l'égard des Blésois, qu'ils souhaitent protéger. Les répondants de Nuits-Saint Georges ont une tolérance un peu plus faible face ces plantes. On peut faire l'hypothèse que cela est dû la une mise en place d'une gestion écologique tardive et à un attachement à l'image de la commune qui était basée sur une végétation horticole, à l'image des vignes, rectilignes, désherbées, etc...

Cette perception peut être liée à l'image de la ville et aux volontés des politiques à valoriser la gestion écologique.

Effectivement, chaque commune n'a pas la même gestion de ses espaces publics. Nuits-Saint-Georges a encore un aménagement très horticole de ses espaces administratifs. Blois possède également une gestion horticole, mais laisse la place à quelques plantes spontanées à strate basse pour se développer. Tandis que Rennes fusionne les deux aspects : les espaces verts sont horticoles mais une végétation spontanée se développe autour de ces espaces. Cette végétation est à strate herbacée sur les surfaces pavées et à strate muscinale sur les surfaces sableuses. Cette différence de gestion va légèrement jouer sur la satisfaction de l'entretien de ces espaces entre les communes. Mais dans l'ensemble, les enquêtés sont satisfaits de l'entretien des espaces publics de leurs villes.

Au terme de cette étude, nous avons pu comprendre que la communication est un des éléments qui permet de rendre la flore spontanée plus acceptable. Premièrement, elle permet d'informer les usagers des pratiques mises en place sur leur commune et deuxièmement, à sensibiliser à la santé publique, à l'économie et à la cause environnementale.

La communication est un élément qui fonctionne sur la tolérance. En effet, les enquêtés qui acceptent la flore « sauvage » urbaine ont reçu une communication, tandis que les répondants indifférents à cette végétation et ceux qui ne l'acceptent pas, n'ont pas reçu d'informations sur le sujet.

3.4. Comparaison avec les résultats de d'autre enquête

- **Enquête Acceptaflore⁵³**

Cette étude a été réalisée par la plateforme Plante & Cité en 2012, en s'inspirant de la méthode du "diagnostic en marchant", permettant de réaliser une évaluation d'un parcours par les habitants. Lors de cette enquête, ils ont pu observer lors de l'analyse que les caractéristiques sociodémographiques avaient une faible influence sur la perception. Mais elles sont tout de même corrélées à quelques évocations. Les personnes les plus âgées appréhendent les plantes spontanées en ville et donnent de l'importance à la dimension esthétique de celles-ci. L'enquête donne le résultat d'une non-connaissance de la plante par les plus jeunes. Ce sont plutôt les représentations dont la ville est l'objet qui influait sur la perception. Cette enquête a également été menée dans 3 régions différentes avec des villes de trois tailles différentes. Ils ont conclu que pour les régions du nord, la végétation est représentée d'un point de vue biocentrique, qui est sans doute dû à la présence d'information et de sensibilisation. En revanche, le sud de la France a une perspective anthropocentrique.

Dans notre enquête, nous n'avons pas remarqué de grande différence de perception entre nos trois communes, mais nous pouvons tout même dire que Rennes a une perspective biocentrique sur la végétation spontanée, résultant d'un long processus entamé depuis les années 80.

Selon Acceptaflore, la perception est également dépendante de la localisation de la végétation spontanée dans le milieu urbain. Elle serait tolérée dans les parcs et jardins, mais beaucoup moins aux pieds des arbres ou le long des trottoirs. Lorsque la question "prêtez-vous attention à la végétation spontanée" a été posée pendant l'étude, 52% des enquêtés répondent positivement. Cela va dans le même sens que nos résultats (56%).

Parmi ce qui plaît dans la flore spontanée, seuls 17% des personnes consultées répondent "la nature", précédée par "les couleurs" (18%) et "rien" (21%). Alors que dans notre étude, les enquêtés acceptent la végétation spontanée car elle fait partie de la nature.

53 MENOZZI, Marie- Jo et al. *La perception de la végétation spontanée*. Plante & Cité, 2012

- **Enquête sur les citoyens wallons⁵⁴**

Dans le cadre de l'enquête sur la perception de la végétation spontanée par les citoyens wallons en 2012, les enquêteurs ont posé des questions aux passants de onze communes wallonnes. Ils ont pu observer que le niveau de tolérance envers la flore spontanée varie selon le type d'espace et de revêtement. L'enherbement des revêtements en pavés est toléré par 60% des répondants. Ce qui est également le cas dans notre enquête, même si la question n'a pas été posée directement, la photo des *pavés 2* représente une surface engazonnée et elle a été retenue par 65% de nos répondants.

Ces enquêteurs aboutissent à la même conclusion que la nôtre et que celle d'Acceptaflore, à savoir que la végétation spontanée est moins tolérée dans un milieu minéral que dans un cadre végétal. De même, ils relèvent que la hauteur de la végétation peut jouer sur la tolérance. Effectivement, 46 à 68% des répondants acceptent la végétation en dessous de 5 cm de hauteur.

- **Enquête de Marie-Jo Menozzi⁵⁵**

Marie-Jo Menozzi, anthropologue, a publié en 2007 une étude sociologique sur la perception des "mauvaises herbes" à l'échelle d'un quartier de Rennes. Elle a interrogé des habitants en partant de photos de différentes végétations dans ce même quartier. Elle rapporte que les personnes interrogées se disent surprises que les photos aient été prises dans leur quartier. Cela accentue la conclusion que la population ne fait pas attention à la végétation spontanée. Ce qui est moins le cas dans notre enquête, où 22% ne prêtaient pas attention et 4% sont des répondants rennais. Ce résultat est sans doute dû à une évolution de l'entretien des espaces publics rennais laissant plus facilement la végétation spontanée (en densité et en hauteur) dans ses lieux.

⁵⁴ VANPARYS, Valérie. *Enquête sur la perception de la végétation spontanée par les citoyens wallons*. Le pôle de gestion différenciée, 2012.

⁵⁵ MENOZZI, Marie-Jo. «*Mauvaises herbes*», *qualité de l'eau et entretien des espaces*. Natures sciences sociétés, 2007, vol. 15, no 2, p. 144-153

4. Limites et ouvertures

4.1. Les limites de la recherche

Le sujet des plantes spontanées dans l'espace public, hors espace vert, a été très peu étudié dans les domaines scientifiques et sociologiques en France. Cependant, le sujet est fortement mobilisé dans le monde de l'aménagement. Cela a rendu difficile la recherche bibliographique et le fait de pouvoir effectuer des analogies avec d'autres études pour mesurer l'évolution de la perception et de la représentation.

La recherche d'information concernant la ville de Blois a été difficile car nous trouvons très peu de données publiques concernant leur politique d'entretien des espaces publics. Et aucun rendez-vous n'a pu être pris pour avoir plus d'information, ainsi que pour la ville de Rennes. Le résumé des informations des villes a été donc plus complet pour la ville de Nuits-Saint-Georges que pour les autres communes.

Concernant l'étude terrain, ayant des villes géographiquement éloignées, ne nous a pas permis de réaliser mes observations et mon questionnaire pendant la même période. Les observations ont été réalisées fin printemps (mai et juin selon la commune), tandis que le questionnaire a été déposé en août. Des actions de sensibilisation, des panneaux d'informations ou encore une méthode d'entretien écologique ont pu être mis en place entre mes deux phases d'étude. Ce qui peut jouer sur les facteurs d'acceptation de la végétation spontanée par exemple.

Comme dit précédemment, les observations ont été effectuées de mai à juin, donc l'entretien des espaces publics a pu être différent selon les périodes. Aussi, nous aurions pu nous questionner si les saisons ont alors un rôle sur l'entretien des espaces publics. Par exemple : très entretenu en période estivale lors de l'arrivée des touristes ; moins entretenu en période hivernale. Enfin, si c'est le cas, est-ce que cela influence l'acceptation de la végétation spontanée.

Lors de l'enquête, nous avons rassemblé 110 répondants, plus ou moins équilibrés entre la ville de Rennes et de Blois. Mais le taux de réponse était relativement bas pour la commune de Nuits-Saint-Georges, avec 15 réponses, malgré les nombreuses relances. On peut noter que c'est l'une des limites des questionnaires en ligne.

Lorsque les usagers répondent aux questionnaires, ils n'éluent alors aucune question fermée. Ce qui nous permet d'effectuer une enquête produisant des résultats interprétables, mais à nuancer. En effet, l'enquête comporte des biais, ce qui peut fausser les résultats.

L'autre limite des questionnaires en ligne, c'est qu'une catégorie d'usagers a été peu prise en compte par l'enquête. Il s'agit des personnes de plus de 75 ans. Par ailleurs, c'est aussi une catégorie que les politiques publiques prennent moins en compte dans leur campagne de sensibilisation.

Les résultats sociodémographiques n'étaient pas significatifs et ne permettaient pas de tirer des conclusions solides mais des tendances. Ceci dit, les résultats sur le lieu d'habitation auraient pu être plus significatifs. En donnant une définition de rural et urbain en amont de la question, cela aurait pu aiguiller plus précisément la réponse du répondant.

La tangibilité de la conclusion tirée sur l'acceptation de la flore spontanée par les enquêtés travaillant dans le domaine de l'environnement et du paysage peut être discutée du fait qu'ils constituent qu'un faible groupe de répondants.

Malgré un équilibre entre les questions fermées et ouvertes, l'enquête effectuée était plus quantitative que qualitative. Car les répondants avaient le choix de répondre ou non aux questions ouvertes. Ce qui fait défaut à l'équilibre souhaité entre les deux formes, qui permettait d'affiner l'analyse. De plus, les perceptions des enquêtés sont davantage cernées par les questions qualitatives.

Mon enquête ciblait également un autre micro-terrain qui était les cimetières. Mais à la vue de résultats très importants envers ce lieu, nous avons décidé de ne pas l'analyser dans ce mémoire car ce sujet mériterait une étude à part entière.

4.2. Biais identifiés

Nous pouvons relever de manière concise les biais et les remarques que nous avons pu identifier après les observations et l'enquête (annexe 6 : Questionnaire).

La période de mes observations peut être un biais, car nous pouvons avoir plus ou moins de végétation selon la saison, à des strates différentes.

Concernant mon questionnaire, les réponses aux questions (de 14 à 16) "Cochez là/les images où le lieu vous paraît acceptable" avec les trois photos de pavé, cheminement et cuvette d'arbre, ont pu être influencées par d'autres éléments que les plantes spontanées. Nous retrouvons sur la photo "revêtement pavé 1" des pavés dégradés, et la végétation spontanée sur la photo "revêtement pavé 3" se trouve sur une piste cyclable. Les photos "cheminement 2" et "cheminement 3" sont entre deux espaces engazonnés. Ces détails sur les photographies ont pu biaiser les réponses et entraîner une faible acceptation de la végétation.

La question 27 "Avez-vous vécu en milieu rural (campagne)" mériterait une définition du terme "rural", pour avoir une réponse objective.

La question 37 "Avez-vous des enfants" aurait pu être précisée entre enfant en charge fiscale (moins de 21 ans) ou non, pour avoir une réponse ne prenant en compte que les enfants vivant sous leur toit.

5. Perspectives d'études

Au cours des analyses, nous avons pu régulièrement émettre différentes perspectives d'études.

Premièrement, il serait intéressant de réaliser une étude sur les différentes saisons de l'année. Cela pourrait permettre d'identifier d'autres facteurs d'acceptation ou de nouvelles perceptions, comme l'influence saisonnière.

Nous avons pu remarquer que la question sur la ruralité des personnes interrogées pouvait être biaisée. Cependant, les résultats pourraient être intéressants avec un échantillon plus élevé. En différenciant les types de ruraux, en reprenant par exemple la typologie des cantons ruraux par la **SEGESA** en 1999, prenant en compte les données de peuplement, la structure démographique, le logement, les caractéristiques socioprofessionnelles, et la taille économique des exploitations agricoles. Ou une typologie plus récente de **Bruno Balouzat** et **Philippe Bertrand** (2019), qui prend en compte la densité, la part de la population, l'éloignement au panier de vie courante, la part des ménages propriétaires de leur résidence principale, la part d'agriculteurs exploitants, la part de cadres et professions intellectuelles supérieures et enfin la part de retraités. Grâce à ces typologies, cela permettrait de faire ressortir quel type de ruraux est le plus sensible à la nature spontanée et pourquoi.

Cette enquête constitue une première approche, donnant des tendances. On pourrait par la suite approfondir l'étude, en faisant évoluer la méthodologie. L'outil du parcours commenté serait avantageux car il permet de collecter des comptes rendus de perception le tout en mobilité. Cette technique propose de croiser description et perception (**Nathalie AUDAS**, 2010). En la complétant par un "diagnostic marchant" comme réalisé dans l'enquête Accepta Flore de 2012, qui consiste à faire cheminer un groupe d'enquêtés en les faisant passer au niveau des micro-terrains étudiés. Cela permettrait de recueillir l'avis de l'enquêté et leur connaissance concernant la végétation spontanée. Ensuite, nous pourrions cerner si la connaissance de la plante permet son acceptation. Nous pourrions alimenter cette analyse avec une carte émotionnelle du parcours, c'est-à-dire, en se donnant une idée de la façon dont les gens se sentent face à cette végétation.

Durant l'enquête d'AcceptaFlore, il a été noté qu'il était difficile de recruter des participants pour le parcours de "diagnostic marchant". Comme alternative, nous pourrions donc utiliser la méthode de l'eye-tracking⁵⁶, permettant de déterminer où se pose le regard sur une interface grâce à une paire de lunettes. Il serait donc possible de faire visionner à l'enquêté un petit parcours montrant les micro-terrains ou des photos, afin de faire une interprétation du comportement de l'enquêté. Dans un second temps, nous pourrions aussi recueillir ses commentaires après l'analyse.

⁵⁶ Référence : Thèses en préparation à Rennes 1 , dans le cadre de Ecologie, Géosciences, Agronomie, Nutrition, en partenariat avec ECOSYSTEME, BIODIVERSITE, EVOLUTION (équipe de recherche) depuis le 06-10-2016, par Alice Meyer

CONCLUSION GENERALE

En France, déjà 21,8% du territoire était urbanisé en 2010 (INSEE, 2011). Néanmoins, c'est aujourd'hui un espace devenu incontournable pour le développement de la biodiversité. Les villes et leurs citoyens sont de plus en plus en recherche de nature. Mais pas de n'importe quelle nature.

La gestion écologique des espaces urbains semble quant à elle, s'inscrire désormais dans les politiques environnementales des villes, en particulier depuis l'interdiction des produits phytosanitaires. La végétation spontanée tend à présent à s'installer sur l'espace public, mais elle reste encore considérée comme sans intérêt, voire négative par une majorité de citoyens.

Nous distinguerons donc deux orientations qui s'articulent autour de la perception de la "nature sauvage" urbaine. Premièrement, la représentation de la nature et la relation que l'on peut entretenir avec elle vont avoir une influence sur le regard que l'on porte sur la flore spontanée.

Deuxièmement, cette perception est liée à l'orientation politique environnementale de la commune. L'absence de végétation spontanée sur le domaine public semble alors évoquer l'idée d'ordre social, de propreté et d'implication et d'action efficaces de la ville. Il est alors difficile de lutter contre l'image négative que la présence de végétation spontanée peut représenter.

Cette étude a pour but de mettre en exergue les différents regards des citoyens envers cette végétation spontanée dans l'espace urbain, et en particulier depuis la mise en place d'une gestion écologique et des différentes lois pour la protection de la biodiversité.

Les résultats de l'enquête tendent à montrer que les regards évoluent et que la flore spontanée aspire à être acceptée et appréciée.

Le premier regard porté est celui de l'invisible : il ne prête pas attention à la flore spontanée, considérée comme un élément insignifiant dans le paysage de la ville. Elle ne représente pas une composante de la nature, ou alors, dans le meilleur des cas, elle est qualifiée de "mauvaises herbes". Ce regard oscille entre indifférence et négativité. L'autre perception

négative est son assimilation à un défaut d'entretien de l'espace public, évoquant désordre, voire insalubrité.

Toutefois, la végétation spontanée est de plus en plus identifiée comme "nature sauvage" et c'est par ce biais qu'elle va être appréciée. Elle peut également être considérée en tant qu'approche esthétique, quand elles offrent des fleurs ou des couleurs, créant une ambiance paysagère remarquable. Cette étude a mis aussi en avant que les divergences de perception envers la flore spontanée s'avèrent être issues de la politique des communes à son égard. Les enquêtés de la ville de Rennes semblent accepter davantage la flore sauvage que les répondants de Nuits-Saint-Georges. Une des pistes explicatives à ces différentes approches géographiques viendrait du fait de l'antériorité d'une mise en place d'une gestion écologique des espaces verts et publics. Par ailleurs, la communication, et également les activités de sensibilisation auprès des habitants, constituent parallèlement des hypothèses d'explication.

Puis, nous observons que la localisation est un facteur influant la perception, associée au développement de la plante. En effet, la végétation spontanée serait plus appréciée en strate haute aux pieds des arbres et en strate basse et homogène sur les surfaces pavées. Mais les avis concernant sa présence sur les cheminements sont plus hétérogènes.

A titre comparatif, nos résultats relèvent des similitudes avec les conclusions des études déjà menées, même si par ailleurs, on peut noter des évolutions des perceptions. La synthèse de ces résultats nous questionne donc sur la relation que l'utilisateur entretient avec l'espace public.

Une meilleure connaissance de la biodiversité urbaine et des approches sensibles des communes s'avèreraient être des stratégies pour continuer à améliorer la représentation de la "nature sauvage" en ville. Cela pourrait également avoir un fort impact sur la qualité du cadre de vie : aujourd'hui, la moitié de la population mondiale est urbaine et une forte partie d'entre elle souffre de graves problèmes sanitaires liés à la pollution et à la diminution drastique du végétal dans son environnement immédiat. La nature sauvage a donc un rôle primordial à retrouver auprès des citoyens...



Projet "Les herbes folles alliées" [Métropole de Lyon] 2017

BIBLIOGRAPHIE

ACADEMIE DES SCIENCES. *Biodiversité et environnement*, Rapport n° 33. Paris, 1995

ANDRÉ, Christophe. *Notre cerveau a besoin de nature*. Cerveau & Psycho, 2012, no 54, p. 12-13.

AUDAS, Nathalie. *Dossier Approches urbaines insolites. La dimension affective du rapport au lieu des individus : techniques d'enquêtes comparées*. Natures Sciences Sociétés, 2010/2 (Vol. 18), p. 195-201.

AGGERI, Gaëlle. *La nature sauvage et champêtre dans les villes : Origine et construction de la gestion différenciée des espaces verts publics et urbains. Le cas de la ville de Montpellier*. Thèse de doctorat. ENGREF (AgroParisTech), 2004.

AGGERI, Gaëlle. *Inventer les villes-natures de demain : gestion différenciée, gestion durable des espaces verts*. Educagri éditions, 2010.

ARNOULD, Paul et GLON, Eric. *Wilderness. La nature en Amérique du Nord*. Armand Colin, 2006.

BAILLY, Antoine, et al. *La perception de l'espace urbain: les concepts, les méthodes d'étude, leur utilisation dans la recherche urbanistique*. Centre de recherche d'urbanisme, 1977.

BAILLY, Antoine. *Les représentations en géographie*, dans Bailly A., Ferras R, Pumain D. (dirs.), *Encyclopédie de la géographie*, (sous la dir.), Paris, Economica, 1995, p.369-381

BAILLY, Antoine et BOURDEAU-LEPAGE, Lise. *Concilier désir de nature et préservation de l'environnement: vers une urbanisation durable en France*. Géographie, économie, société, 2011, vol. 13, no 1, p. 27-43.

BAILLY, Antoine. *Géographie du bien-être*. 2014.

BAIROCH, Paul. *De Jericho à Mexico, villes et économie dans l'histoire* (Cities and Economic Development), trans. C. Braider. 1988.

BALOUZAT Bruno, BERTRAND Philippe. *Du rural éloigné au rural proche des villes : cinq types de ruralité*. Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes, No. 77, 19 février 2019.

BARBARAS, Renaud. *La perception: essai sur le sensible*. Vrin, 2009, pages 113

BARBAULT, Robert. *La vie, un succès durable*. Natures Sciences Sociétés, 2000, vol. 8, no 1, p. 26-32.

BARRA, Marc. *Bâtir en favorisant la biodiversité*. ARB îdF. Victoire Édition. 2012. 208 p

BARON-YELLES, Nacima. R. Mathevet, *Camargue incertaine*. Sciences, usages et natures, Ed. Buchet Chastel, Col. Écologie, Paris, 201 p., (Préface J. Weber). Méditerranée. Revue géographique des pays méditerranéens/Journal of Mediterranean geography, 2005, no 105, p. 99-100.

BAUD Pascal, BOURGEAT Serge, BRAS Catherine. *Dictionnaire de géographie*. 5è ed. Hatier, 2013, pages 166

BECKLEY, Thomas M. Community stability and the relationship between economic and social well-being in forest-dependent communities. 1995, pages 261-266

BLANC, Nathalie. *1925-1990 : l'écologie urbaine et le rapport ville-nature*. L'Espace géographique, 1998, p. 289-299.

BIELSA, Sabine, CHEVASSUS-AU-LOUIS, Bernard, MARTIN, Gilles, et al. *Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes*. Contribution à la décision publique. Rapport du centre d'analyse stratégique (CAS), France, 2009.

BONNIN, Philippe et CLAVEL, Maité. *Introduction. Quand la nature s'urbanise*. Ethnologie française, 2010, vol. 40, no 4, p. 581-587.

BONTHOUX, Sébastien, BRUN, Marion, DI PIETRO, Francesca, et al. *How can wastelands promote biodiversity in cities? A review*. *Landscape and urban planning*, 2014, vol. 132, p. 79-88.

BOUCHER, Isabelle. et FONTAINE, Nicolas. *La biodiversité et l'urbanisation, Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*. coll. Planification territoriale et développement durable, 2010

BOUSSIOUD-CORBIÈRES, Françoise. *Phytocénoses en milieu urbain (est et sud de Paris)*. Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée, 1997, vol. 39, no 39, p. 455-462.

BOURDEAU-LEPAGE, Lise et CHASLES, Virginie. *Nature, santé et bien-être en ville*. Appel à contributions de la revue Géocarrefour. Géocarrefour, 2014.

BOURDEAU-LEPAGE, Lise. *Nature (s) en ville*. Métropolitiques. eu, 2013,

BOURDEAU-LEPAGE, Lise, TOVAR, Elisabeth, et al. *Bien-être en Île-de-France : derrière une hausse générale, des disparités territoriales croissantes*. Métropolitiques. eu, 2011, p. <http://www.metropolitiques.eu/Bien-etre-en-Ile-de-France.html>.

BREUSTE, Jürgen H. *Decision making, planning and design for the conservation of indigenous vegetation within urban development*. *Landscape and urban Planning*, 2004, vol. 68, no 4, p. 439-452.

BURTON, Rodney. *M. Flora of the London Area: An Historical and Geographical Account of the Flowering Plants and Ferns Found Wild Within 20 Miles of St. Paul's Cathedral, Based on Records Collected by Members and Friends of the London Natural History Society from 1965 to 1976*. London Natural History Society, 1983.

CHABALIER, Maryse. *Les plantes font le trottoir*. Espace des sciences, SCIENCE OUEST, N° 301, septembre 2012

CLERGEAU, Philippe. *Une écologie du paysage urbain*. Apogée, 2007

CORMIER, Laure, KENDERESY, Marek, BLANC, Nathalie, et al. *Gouvernance des trames vertes et bleues urbaines. Analyse des modalités initiées lors de la mise en place d'une politique par des collectivités*. 2013. Thèse de doctorat. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

DE NGUYEN, Vinh. *Luc Ferry, Le nouvel ordre écologique*. L'arbre, l'animal et l'homme, Paris, Bernard Grasset, 1992, 275 pages. *Philosophiques*, 1993, vol. 20, no 2, p. 521-524

DE VRIES, Sjerp, VERHEIJ, Robert A., GROENEWEGEN, Peter P., et al. *Natural environments—healthy environments ? An exploratory analysis of the relationship between greenspace and health*. *Environment and planning A*, 2003, vol. 35, no 10, p. 1717-1731.

DEVIGNE, Cédric. *Etude sur la perception de la biodiversité à l'échelle de la métropole lilloise*. La virgule, 2010

DONADIEU, Pierre. *Faire place à la nature en ville. La nécessité de nouveaux métiers*. Métropolitiques, 2013.

DURKHEIM, Emile. *Représentation individuelles et représentations collectives*. Sociologie et Philosophie, Paris, PUF, 1987

DWYER, John et MC PHERSON, Gregory et al. *Assessing the benefits and costs of the urban forest*. [Evaluer les bénéfices et les coûts des espaces verts urbains]. *Journal of Arboriculture*, septembre 1992, vol. 18, n° 5, p. 227-234.

EL JAI, Boutaina et PRUNEAU, Diane. *Favoriser la restauration de la biodiversité en milieu urbain : les facteurs de réussite dans le cadre de quatre projets de restauration*. [En ligne], Volume 15 Numéro 3 | décembre 2015, consulté le 20 avril 2017. URL : <http://vertigo.revues.org/16807>

ERNWEIN, Marion. *Jardiner la ville néolibérale : la fabrique urbaine de la nature*. 2015. Thèse de doctorat. University of Geneva.

FULLER, Richard A., IRVINE, Katherine N., DEVINE-WRIGHT, Patrick, et al. *Psychological benefits of greenspace increase with biodiversity*. *Biology letters*, 2007, vol. 3, no 4, p. 390-394.

FRIPPIAT, Didier et MARQUIS, Nicolas. *Les enquêtes par Internet en sciences sociales: un état des lieux*. *Population*, 2010, vol. 65, no 2, p. 309-338.

GALAND, Geoffrey. *La ville renaturée : réconcilier l'espace urbain et la biodiversité*. Editions de la Martinière, 2005 / WWF

GÉNOT, Jean-Claude. *La nature malade de la gestion. La gestion de la biodiversité ou la domination de la nature*. Éditions sang de la terre, 2008.

GENDRY, Laëtitia. *La gestion différenciée des espaces verts mise en place sur Haguenau est-elle efficace et peut-on la transposer à l'ensemble de la Communauté de Communes ?*. 2014. Thèse de doctorat. Communauté de communes de la région de Haguenau, 115 Grand'Rue, 67500 Haguenau.

LAÏLLE, Pauline, PROVENDIER, Damien, COLSON, François, et al. *Les bienfaits du végétal en ville*. Synthèse des travaux scientifiques et méthode d'analyse, Angers, Plante & Cité, 2013.

LATOURE, Bruno, et al. *Pandora's hope: essays on the reality of science studies*. Harvard university press, 1999.

LEONARD, Sebastien. *La réduction des produits phytosanitaires » par les communes en Poitou-Charentes : l'appropriation locale d'une situation à risque*. Mémoire de Master 2. Université François Rabelais, Tours. 2008

LÉVI-STRAUSS, Claude et CHARBONNIER, Georges. *Entretiens avec Claude Lévi-Strauss*. Union générale d'éditions, 1969.p. 180-188.

LITTRE Emille. *Dictionnaire de la langue française*, Gallimard, Hachette, 1964

LONG, Nathalie et TONINI, Brice. *Les espaces verts urbains: étude exploratoire des pratiques et du ressenti des usagers*. [VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement, 2012, vol. 12, no 2.

LUNEAU Sylvie. *Zéro phyto : quels sont les points de résistance ?* La gazette des communes. 2016.

LYNCH, Kévin. *L'image de la cité*. Paris, Dunod, 1998.

MAILLEFERT, Muriel et MERLIN-BROGNIART, Céline. *Les modes de perception de la biodiversité par les acteurs et la régulation des usages de l'environnement*. Une lecture par les représentations. Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie, 2016, vol. 7, no 1.

MANUSSET, Sandrine. *Impacts psycho-sociaux des espaces verts dans les espaces urbains*. Développement durable et territoires. Economie, géographie, politique, droit, sociologie, 2012, vol. 3, no 3.

MARCHAL, Hervé. HAJEK Isabelle, HAMMAN Philippe et LEVY Jean-Pierre (dir.). *De la ville durable à la nature en ville*. Entre homogénéité urbaine et contrôle social. Regards croisés nord/sud. Lectures, 2017.

MATHIEU, Nicole. *Des représentations et pratiques de la nature aux cultures de la nature chez les citoyens: question générale et étude de cas*. Bulletin de l'Association de Géographes Français, 2000, vol. 77, no 2, p. 162-174.

MEHDI, Lotfi, WEBER, Christiane, DI PIETRO, Francesca, et al. *Évolution de la place du végétal dans la ville, de l'espace vert à la trame verte*. [VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement, 2012, vol. 12, no 2.

MENOZZI, Marie-Jo. «*Mauvaises herbes*», *qualité de l'eau et entretien des espaces*. Natures sciences sociétés, 2007, vol. 15, no 2, p. 144-153

MENOZZI, Marie-Jo. *L'homme, la mauvaise herbe et la ville*. Ecophyto, 2011

MENOZZI, Marie-Jo, MARCO, A., et LÉONARD, S. *Les plantes spontanées en ville, Écologie et sociologie*. Revue bibliographique. Acceptaflore, Plante & Cité, 2011.

MENOZZI, Marie- Jo et al. *La perception de la végétation spontanée*. Plante & Cité, 2012

MENOZZI Marie-Jo. *L'invention de la notion d'espèce invasive*. Séminaire paysage et espèce invasive. OSUR Rennes. 18 octobre 2018. Définition par Arena-Auximore

MERLIN Pierre, CHOAY Françoise. *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. Presse Universitaires de France, Paris, 2015, 839 p

MICHEL-GUILLOU, Élisabeth. MOSER Gabriel. *Psychologie environnementale. Les relations homme-environnement*. Bruxelles, De Boeck, Collection: Ouvertures Psychologiques, 298 p. Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie, 2010, vol. 1, no 1.

MILANOVIC, Fabien. *De la diversité des modes d'existence du vivant : une approche sociologique*. FRB 2014.

MOSCOVICI, Serge. *La psychanalyse, son image, son public*. Paris, PUF, 1976

MOSER, Gabriel. *Psychologie environnementale : les relations homme-environnement*. Armando Editore, 2009.

NOWAK, David. *The effects of urban trees on air quality*. [Les effets des arbres urbains sur la qualité de l'air]. 2002, 4 p.

PAQUOT, Thierry, op. cit. Philosophie de l'environnement et milieux urbains, La découverte, Paris, 2010

PAQUOT, Thierry. *L'espace public*. Coll. Repères, Ed ; La découverte, 2009, 128 pages, pp. 3-9

PROVENDIER, Damien, GUTLEBEN Caroline. *Acceptation de la flore spontanée au sein des espaces publics – retour sur la place de la nature en ville et analyse des enjeux*. 2^{ème} conférence sur l'entretien des espaces verts, jardins, gazons, forêts, zones aquatiques et autres zones non agricoles, AFPP, Angers, 28-29 octobre 2009,

RAVAISSON, Félix. *Essai sur la métaphysique d'Aristote*. J. Vrin, 1837.

REYGROBELLET, Bernard. *La nature dans la ville*. Biodiversité et urbanisme, Avis et rapport du conseil économique et social. Paris, Éditions des Journaux officiels, 2007.

ROSSI, Georges et ANDRÉ, Véronique. *La biodiversité: questions de perspectives*. In : Annales de géographie. Armand Colin, 2006. p. 468-484.

ROUADJIA, Anna. *Le paradoxe de la gestion des espaces verts: entre volonté de maîtrise et laissez-faire. Résistances au changement et logiques de priorités à Marseille*. VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement, 2017, no Hors-série 28.

SCHNEUWLY, Dominique, CALOZ, Regis. *Perception de l'espace et modélisation*. 2010, page 3

SIMON, Laurent. *De la biodiversité à la diversité: les biodiversités au regard des territoires*. In : Annales de géographie. Armand Colin, 2006. p. 451-467.

SUKOPP, Herbert. *On the Early History of Urban Ecology in Europe: Počátky Výzkumu Ekologie Evropských Měst*. 2002.74: 373-393.

SULLIVAN, William, KUO, Frances, DE POOTER, Stephen F. *The fruit of urban nature. Vital neighborhood spaces*. [Le fruit de la nature urbaine. La vie de quartier]. Environment and Behavior, septembre 2004, vol. 36, n° 5, p. 678-700.

TERRASSON, François et BONCOEUR, Jean-Louis. *La peur de la nature*. Sang de la terre, 1991.

ULRICH, Roger S. *View through a window may influence recovery from surgery*. Science, 1984, vol. 224, no 4647, p. 420-421.

UNEP. *Les espaces verts urbains, lieux de santé publique, vecteurs d'activité économique – étude Asterès*. Conférence de presse – 24 mai 2016. Consulté le 07 mars 2017 [en ligne] URL : <http://www.lesentreprisesdupaysage.fr/actualites/2016-valorisation-%C3%A9conomique-des-espaces-verts-etude-unep-et-nicolas-bouzou>

VANIER, Marc. *Le périurbain à l'heure du crapaud buffle : tiers espace de la nature, nature du tiers espace*. Revue de géographie alpine 91. 2003. p.79-89

VANPARYS, Valérie. *Enquête sur la perception de la végétation spontanée par les citoyens wallons*. Le pôle de gestion différenciée, 2012.

ZADIJAN, E. et CHAUVEL, Gilbert. *Perception des adventices en ville par le public*. Revue horticole: la revue technique des pépiniéristes, horticulteurs et maraichers, 2005, no 471, p. 44-49.

TABLES DES FIGURES

Figure 1 : Schéma de la perception de l'espace urbain – Antoine Bailly, 1974 (7 ?).....	10
Figure 1 : Schéma de la perception de l'espace urbain – Antoine Bailly, 1974 (7 ?).....	10
Figure 2 : Résumé de l'approche constructiviste des perceptions sociales de la nature	16
Figure 2 : Résumé de l'approche constructiviste des perceptions sociales de la nature	16
Figure 3 : Schéma des représentations sociales de la nature entre wilderness et nature en villeAlimentés par la valorisation des bienfaits de la nature sauvage dans les discours médiatiques.....	20
Figure 3 : Schéma des représentations sociales de la nature entre wilderness et nature en ville	20
Figure 3 : Schéma des représentations sociales de la nature entre wilderness et nature en ville	20
Figure 4 : Schéma sur la piste réflexive sur la notion de contrôlabilité sur la nature spontanée dans les pratiques citadines1.....	27
Figure 4 : Schéma sur la piste réflexive sur la notion de contrôlabilité sur la nature spontanée dans les pratiques citadines.....	27
Figure 5 : Journal La Dépêche – [publié le 03/09/2018]Figure 4 : Schéma sur la piste réflexive sur la notion de contrôlabilité sur la nature spontanée dans les pratiques citadines.....	27
Figure 5 : Journal La Dépêche – [publié le 03/09/2018].....	29
Figure 6 : Journal Le Berry Républicain – [publié le 18/04/2017]Figure 5 : Journal La Dépêche – [publié le 03/09/2018].....	29
Figure 6 : Journal Le Berry Républicain – [publié le 18/04/2017]	29
Figure 7 : Magazine Plante & Cité – [distribué le 05/2015]Figure 6 : Journal Le Berry Républicain – [publié le 18/04/2017].....	29
Figure 7 : Magazine Plante & Cité – [distribué le 05/2015].....	30
Figure 8 : Journal Nouvelle République [publié le 07/06/2017]Figure 7 : Magazine Plante & Cité – [distribué le 05/2015].....	30
Figure 8 : Journal Nouvelle République [publié le 07/06/2017]	30
Figure 9 : Résultats scientifiques sur les bienfaits du végétal en ville [Réalisé par Sandrine Manusset - Environnement et société] 2010Figure 8 : Journal Nouvelle République [publié le 07/06/2017].....	30
Figure 9 : Résultats scientifiques sur les bienfaits du végétal en ville [Réalisé par Sandrine Manusset - Environnement et société] 2010.....	36
Figure 9 : Résultats scientifiques sur les bienfaits du végétal en ville [Réalisé par Sandrine Manusset - Environnement et société] 2010.....	36
- Figure 10 : Schéma des effets bénéfiques de la nature sur les individusUn consensus social dans les discours sociaux = socle commun + Cade normatif sociétal	38
Figure 10 : Schéma des effets bénéfiques de la nature sur les individus	38

Figure 10 : Schéma des effets bénéfiques de la nature sur les individus	38
Figure 11 : Résumé des deux perceptions de la biodiversitéPATRIMONIALISATION.....	46
Figure 11 : Résumé des deux perceptions de la biodiversité	46
Figure 16 : Cartographie des 3 communes – [Source : © Comersis.com - Réalisation personnelle]Figure 11 : Résumé des deux perceptions de la biodiversité.....	46
Figure 12 : Code appliqué aux sites définis par l'intervention préalable © (I. kozlik, 2010)	51
Figure 13 : Photos et pourcentage de réponse de la question 1 de l'enquête de Valérie Vanparys	57
Figure 14 : Photos et pourcentage de réponse de la question 1 de l'enquête de Valérie Vanparys	57
Figure 15 : Photos et pourcentage de réponse de la question 3 de l'enquête de Valérie Vanparys	57
Figure 16 : Cartographie des 3 communes – [Source : © Comersis.com - Réalisation personnelle].....	82
Figure 17 : Carte des différents paysages environnants Rennes - Réalisation personnelle - 2019	85
Figure 18 : Centre-ville ancien de Rennes, [photo personnelle] juin 2018	86
Figure 19 : Quai de la Vilaine à Rennes [photo personnelle] juin 2018	86
Figure 20 : Vue d'ensemble sur la ville de Rennes [Ouest France] 2018	87
Figure 21 : Cartographie des espaces verts publics de la ville de Rennes [Audiard] Décembre 2015.....	88
Figure 22 : Pourcentage de surface public par typologie à Rennes [Source : Rennes Métropoles SIG AUDIARD] 2015	88
Figure 23 : Cartographie des codes d'entretiens des espaces verts de la ville de Rennes [Source : © Direction des Jardins de la Ville de Rennes] 2008.....	91
Figure 24 : CODE 1 : place de la République et palais du Commerce de Rennes [© Pline] 2008.....	91
Figure 25 : CODE 2 : Mail François Mitterrand à Rennes – [photo Personnelle] 2017.....	91
Figure 26 : CODE 4 : Canal Saint Martin à Rennes – [photo personnelle] 2018.....	92
Figure 27 : CODE 3 : Parc de Maurepas à Rennes – [photo personnelle] 2018.....	92
Figure 28 : CODE 5 : Marais du Parc de Brequiny à Rennes – [photo personnelle] 2017.....	92
Figure 29 : Présence de végétations spontanées aux abords du Parlement de Bretagne de Rennes [photo personnelle] juin 2018	93
Figure 30 : Pied d'arbre Esplanade Charles de Gaulle à Rennes [photo personnelle] juin 2018.....	93
Figure 31 : Présence de végétation spontanée aux pieds des arbres avenue Henri Fréville à Rennes [photo personnelle] juin 2018	93
Figure 32 : Carte des différents paysages environnants la ville de Blois - Réalisation personnelle, 2019	95
Figure 33 : Rue du centre-ville de Blois [photo personnelle] 2011.....	96
Figure 34 : Bord de Loire à Blois [photo personnelle] 2018.....	96
Figure 35 : Roseraie du jardin de l'évêché à Blois (photo personnelle) 2018.....	97
Figure 36 : Bord de la Loire à Blois [photo personnelle] mai 2018	98

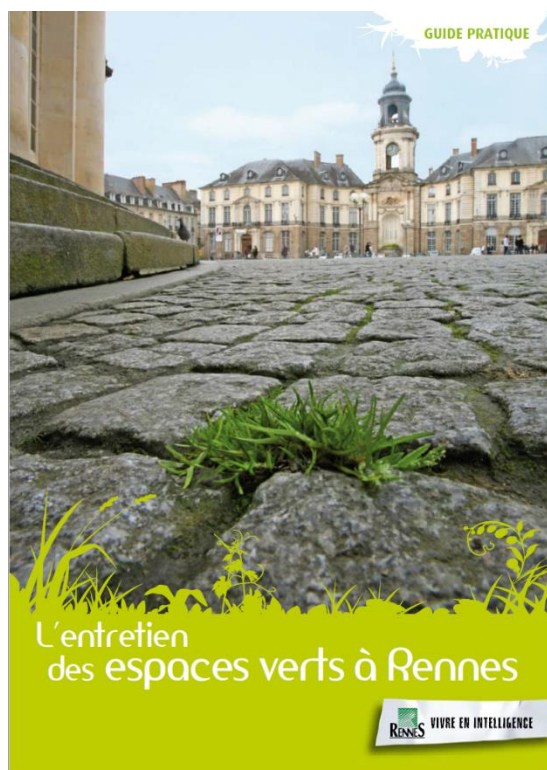
Figure 37 : Centre-ville de Blois [photo personnelle] mai 2018	98
Figure 38 : Faubourg de la ville de Blois [photo personnelle] mai 2018.....	98
Figure 39 : Environnement côte de Nuits [photo personnelle] - septembre 2016.....	100
Figure 40 : Carte des différents paysages environnants Nuits-Saint-Georges – Réalisation personnelle, 2019 ...	101
Figure 41 : Centre-ville de Nuits-Saint-Georges [photo personnelle] juin 2017	101
Figure 42 : Peinture représentant Nuits-Saint-Georges [G. Dodet]	102
Figure 43: Pourcentage de surface publique par typologie à Nuits-Saint-Georges - 2016	103
Figure 44: Codification des espaces publics de Nuits-Saint-Georges. Réalisation personnelle. 2016.....	105
Figure 45 : Place de la Mairie de NSG [photo personnelle] octobre 2016	105
Figure 46 : Centre-ville NSG [photo personnelle] octobre 2016	105
Figure 47 : Jardin Caumont Bréon NSG [photo personnelle] septembre 2016	106
Figure 48 : Avenue Caumont Bréon NSG [photo personnelle] septembre 2016	106
Figure 49 : Massif maison de NSG [photo personnelle] septembre 2017	106
Figure 50 : Chemin de l'avenue de l'Europe NSG [photo personnelle] mai 2017	106
Figure 51 : chemin des plateaux NSG [photo personnelle] mai 2017	106
Figure 52 : Le belvédère NSG [photo personnelle] octobre 2016.....	106
Figure 53: Aires de chaque code en m ²	107
Figure 54 : Effectif par commune – Valeur absolue	113
Figure 55 : Représentation de l'échantillon par âges	114
Figure 56 : Représentation de l'échantillon par sexe	114
Figure 57 : Représentation de l'échantillon par CSP	114
Figure 58 : Représentation de l'échantillon par le niveau d'étude	114
Figure 59 : Représentation de plante envahissante.....	115
Figure 60 : Représentation de "mauvaise herbe"	115
Figure 61 : Représentation de plante adventive	116
Figure 62 : Représentation de végétation spontanée	116
Figure 63 : Elément du quotient gênant, nuisant ou non	117
Figure 64 : Réponses à la question "De manière générale, prêtez-vous attention à la végétation spontanée ?"	118
Figure 65 : Photos présentées aux enquêtés sur les différents niveaux d'enherbement sur une surface pavée	119
Figure 66 : Photos présentées aux enquêtés sur les différents niveaux d'enherbement sur un cheminement....	120
Figure 67 : Photos présentées aux enquêtés sur les différents niveaux d'enherbement dans les cuvettes d'arbres	121

Figure 68 : Réponses à la question : « Que pensez-vous de l'interdiction de l'utilisation de produit phytosanitaire (pesticides, herbicides, fongicides, ...) dans les espaces publics ? »	122
Figure 69 : Réponses à la question : "Comment avez-vous eu connaissance de cette interdiction ?"	123
Figure 70 : Réponses à la question : " pensez-vous que votre vision de la végétation spontanée dans les espaces publics ait évolué depuis la mise en place des nouvelles méthodes d'entretien de la ville ?"	123
Figure 71 : Corrélation de l'acceptation de la végétation urbaine en fonction du genre	124
Figure 72 : Corrélation entre l'acceptation de la végétation urbaine en fonction de l'âge	125
Figure 73 : Impact de l'espace rural sur l'acceptation de la végétation urbaine	126
Figure 74 : Corrélation entre l'acceptation de la végétation urbaine et personnes ayant des enfants.....	127
Figure 75 : Tendance générale de l'acceptation de la végétation spontanée urbaine corrélée au lieu d'implantation – Cf. tableau 3, 4, 5, 6	129
Figure 76 : Corrélation avec l'acceptation de la végétation urbaine selon la commune	131
Figure 77 : ACP combinant le profil des enquêtés avec les facteurs d'acceptation de la végétation spontanée .	136

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Récapitulatif des caractéristiques des trois terrains.....	83
Tableau 2 : Taux de réponses sur l'acceptation de la végétation sur des revêtements pavés	119
Tableau 3 : Taux de réponses sur l'acceptation de la végétation sur les cheminements	120
Tableau 4 : Taux de réponses sur l'acceptation de la végétation dans les cuvettes d'arbres.....	121
Tableau 5 : Echantillon majoritaire par commune.....	128
Tableau 6 : L'acceptation selon la commune.....	130

ANNEXE 1 : La communication de Rennes



Dépliant « L'entretien des espaces verts à Rennes, 2008

Dépliant « L'entretien des espaces verts à Rennes, 2008



Dépliant « Rennes lutte contre les pesticides », 2010

Dépliant « Rennes lutte contre les pesticides », 2010



Dépliant « L'objectif zéro pesticide », 2016

Dépliant « L'objectif zéro pesticide », 2016

ANNEXE 2 : La communication de Blois



Panneau « Espace public sans pesticide », 2012

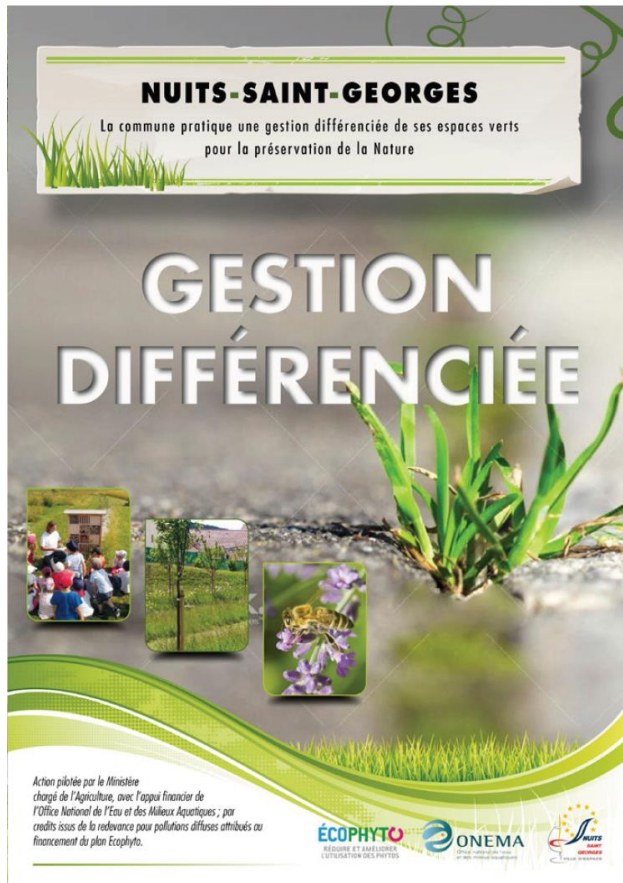
Panneau « Espace public sans pesticide », 2012



Panneau « Trottoir fleuri, ne pas désherber », 2012

Panneau « Trottoir fleuri, ne pas désherber », 2012

ANNEXE 3 : La communication de Nuits-Saint-Georges



Livret « Gestion différenciée », 2017



Panneau « Gestion différenciée », 2016

ANNEXE 4 : Nuages de mots

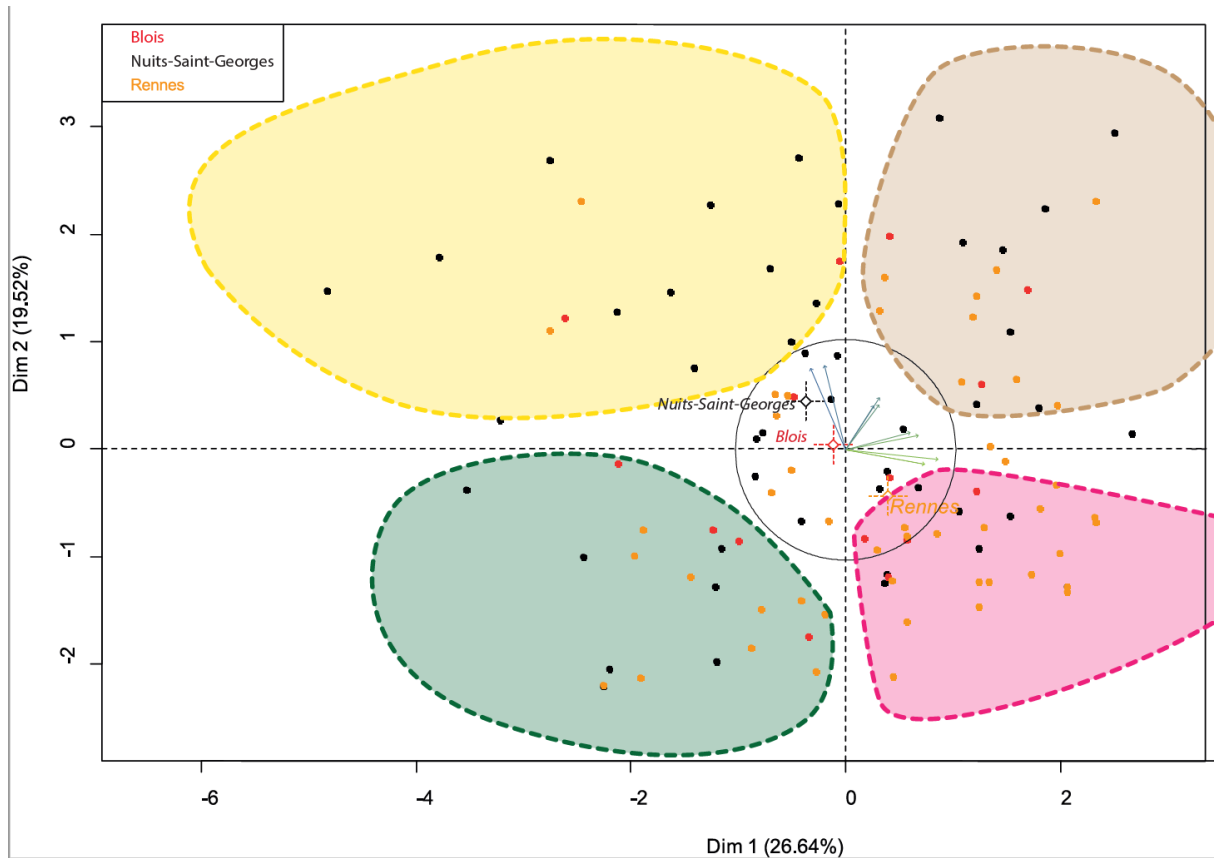


Adjectifs évoqués pour « plante adventice »



Adjectifs évoqués pour « plante envahissante »

ANNEXE 5 : ACP combinant le profil et les facteurs d'acceptation de la végétation spontanée selon la commune



ANNEXE 6 : Questionnaire



VEGETATION URBAINE

Dans le cadre de mon mémoire de fin d'études (master en urbanisme et aménagement), j'ai réalisé ce questionnaire destiné aux personnes habitant à Rennes et son agglomération, Blois et son agglomération ainsi qu'aux habitants de Nuits-Saint-Georges. Il me permettra d'analyser les différentes perceptions et représentations de la nature urbaine (appelée plus communément "mauvaises herbes") dans les espaces publics (hors espaces verts) depuis la mise en place de la Gestion Différenciée.

Introduction

Dans quelle commune habitez-vous ?

- Rennes ou son agglomération Nuits-Saint-Georges
 Blois ou son agglomération Aucune de ces communes

Dans quel quartier ? (Nom de la ville + nom du quartier)

Avez-vous toujours habitez dans cette ville ?

- Oui Non

Dans quel département ? (numéro de département)

Connaissance

Qu'est-ce que pour vous une « mauvaise herbe » ?

- Plante inesthétique Plantes envahissante et difficile à éliminer Autre
 Plantes qui cause des nuisances Plante qui m'est inconnue
 Plante qui ne se trouve pas à la bonne place Il n'y a pas de mauvaises herbes

Si 'Autre' précisez :

Donnez un/des adjectif-s de "mauvaise herbe"

Qu'est-ce que pour vous une végétation spontanée ?

- Plante inesthétique Plante qui pousse sans intervention humaine Autre
 Plante qui cause des nuisances Plante qui m'est inconnue
 Plante qui se trouve pas à la bonne place Il n'y a pas de végétation spontanée

Si 'Autre' précisez :

Donnez un/des adjectif-s de végétation spontanée

Qu'est-ce que pour vous une plantes adventices ?

- Plante inesthétique Plante qui m'est inconnue Autre
 Plante qui cause des nuisances Il n'y a pas de plantes adventices
 Plante qui ne se trouve pas à la bonne place La même chose mauvaise herbe, végétation spontanée et adventices

Si 'Autre' précisez :

Donnez un/des adjectif-s de plante adventice

Qu'est ce que pour vous une plante envahissante ?

- Plante inesthétique Plante qui m'est inconnue Autre
 Plante qui cause des nuisances Il n'y pas de plantes adventice
 Plante qui ne se trouve pas à la bonne place La même chose que mauvaise herbe, végétation spontanée et plante adventice

Si 'Autre' précisez :

Donnez un/des adjectif-s de plante envahissante

Limite de tolérance

Cochez si pour vous les éléments cité sont une nuisance esthétique ou/et un élément gênant pour le déplacement des piétons ou/et un élément gênant pour la sécurité

	Nuisance esthétique	Elément gênant pour le déplacement des piétons	Elément gênant pour la sécurité	Sans avis
Déchets au sol (métalliques, verres, plastiques, papiers)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Graffitis sur les murs et le mobilier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chewing-gums collés au sol	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Déjections animales au sol (oiseaux, chiens)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Feuilles mortes au sol	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mauvaises herbes dans les cuvettes d'arbres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Maladies et ravageurs sur les végétaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Détérioration du mobilier urbain	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Déformation et excavations sur les revêtements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Zone de travaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Véhicules mal stationnés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mauvaises herbes sur le trottoir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mobilier urbain et poteaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

De manière générale, prêtez-vous attention à la végétation spontanée ?

Cochez là/les image-s où le lieu vous paraît acceptable

Revêtement pavé 1

Revêtement pavé 2

Revêtement pavé 3



Pourquoi ?

Cochez là/les image-s où le cheminement vous paraît acceptable

Cheminement 1

Cheminement 2

Cheminement 3

Pourquoi ?

Cochez là/les image-s où la cuvette d'arbre vous paraît acceptable

Cuvette d'arbre 1

Cuvette d'arbre 2

Cuvette d'arbre 3



Pourquoi ?

Cochez là/les image-s où la végétation vous paraît acceptable

Cimetière 1

Cimetière 2

Cimetière 3



Pourquoi ?

Comment qualifiez-vous le niveau d'enherbement prêt de monument administratif, historique ou emblématique de votre ville ? (Exemple : mairie, château, monument aux morts, ...)

- Inacceptable Acceptable Sans avis
 Gênant Impeccable (cela ne pose pas de problème)

Comment qualifiez-vous le niveau d'enherbement des trottoirs de votre ville ?

- Inacceptable Acceptable Sans avis
 Gênant Impeccable (cela ne pose pas de problème)

Comment qualifiez-vous le niveau d'enherbement des cuvettes d'arbres de votre ville ?

- Inacceptable Acceptable Sans avis
 Gênant Impeccable (cela ne pose pas de problème)

Comment qualifiez-vous le niveau d'enherbement des cimetières de votre ville ?

- Inacceptable Acceptable Sans avis
 Gênant Impeccable (cela ne pose pas de problème)

Information sur les produits phytosanitaires

Que pensez-vous de l'interdiction de l'utilisation de produit phytosanitaire (pesticides, herbicides, fongicides, ...) dans les espaces publics ?

Comment avez-vous eu connaissance de cette interdiction ?

- Connaissance personnelle Communiqué auprès d'un autre organisme
 Communiqué auprès de votre commune Je n'ai pas eu connaissance de cette interdiction

La communication

Cochez l'image, si votre commune a communiqué sur leurs façons de gérer les espaces publics et espaces verts de la ville (gestion différenciée, zéro phyto, ...)?

1. Objectif Zéro Pesticide 3. Rennes lutte contre les pesticides
 2. L'entretien des espaces verts à Rennes Autre

Si 'Autre' précisez :



Cochez l'image, si votre commune a communiqué sur leurs façons de gérer les espaces publics et espaces verts de la ville (gestion différenciée, zéro phyto, ...)?

1. Trottoir fleuri ne pas désherber 2. Espace publics sans pesticide Autre

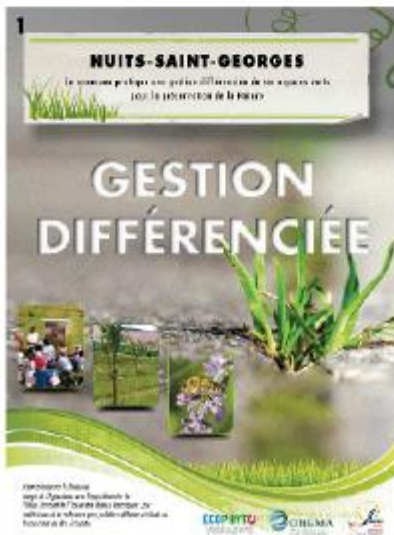
Si 'Autre' précisez :



Cochez l'image, si votre commune a communiqué sur leurs façons de gérer les espaces publics et espaces verts de la ville (gestion différenciée, zéro phyto, ...)?

1. Dépliant sur la Gestion Différenciée 2. Panneau d'information sur la Gestion différenciée Autre

Si 'Autre' précisez :



Pensez-vous que votre vision de la végétation spontanée dans les espaces publics depuis la mise en place des nouvelles méthodes d'entretien de la ville ?

Informations complémentaire

Avez-vous vécu en milieu rural (campagne) ?

- Oui Non

Vous-êtes ?

- Femme Homme

Votre nationalité ?

Votre année de naissance ?

Quel est votre niveau d'études ?

- DEA, doctorat, diplôme d'ingénieur Bac BE, BEPC, classe de collège et seconde
 Licence, maîtrise (bac + 3 ou 4) Première, terminale Sans diplôme, CEP
 BTS, DEUG CAP, BT, BET, BEP Ne veut pas répondre

Catégorie socio-professionnelle

- Agriculteurs exploitants Employés Etudiant
 Artisans, commerçants, chefs entreprise Ouvriers Autre
 Cadres, professions intellectuelles sup. Retraités
 Professions intermédiaires Sans activité professionnelle

Si 'Autre' précisez :

vous domaine d'activité professionnelle ?

Domaine d'activité de votre conjoint-e

Domaine d'activité de votre parent 1

Domaine d'activité de votre parent 2

Avez-vous des enfants ?

- Oui Non